



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER. 1757.

SECOND VOLUME.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
PISSOT, quai de Conty.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, quai des Augustins.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du *Mercury* est chez M. LUTTON, Avocat, & Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du *Mercury*, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, entre deux Selliers.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE BOISSY, Auteur du *Mercury*.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le *Mercury* par la poste, payeront pour seize volumes 36 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour 16 volumes.

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le *Mercury*, écriront à l'adresse ci-dessus.

A ij

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , le prix de leur abonnement , ou de donner leurs ordres, afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

Il y aura toujours quelqu'un en état de répondre chez le sieur Lutton ; & il observera de rester à son Bureau les Mardi , Mercredi & Jeudi de chaque semaine, après-midi.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

On peut se procurer par la voie du Mercure , les autres Journaux , ainsi que les Livres , Estampes & Musique qu'ils annoncent.

On trouvera au Bureau du Mercure les Gravures de MM. Fessard & Marcenay.





MERCURE DE FRANCE.

JANVIER. 1757.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

A JEANNETTE.

JEANNETTE, Jeannette elle-même,
Enfin m'appelle à ses genoux.
Je verrai donc celle que j'aime !
Fâcheux parens, éloignez-vous :
N'opposez plus vos soins jaloux
A ma félicité suprême :
Je reverrai tout ce que j'aime :

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Puis je espérer rien de plus doux ?
Des fruits que cueille la constance ,
Mon ame goûte les douceurs ;
Jeannette va sécher les pleurs
Que m'a fait répandre l'absence.
Doux plaisirs , je vous tends les bras ;
Venez de myrthe orner ma tête :
Aux pieds de ma jeune conquête ,
Vous , Amours , conduisez mes pas.
Vous , qui dans le Temple de Gnide
Ne faites point fumer l'encens
Dont une sagesse stupide
Ferme le cœur aux agrémens ,
Cessez de vanter aux Amans
Ce repos & cette assurance ,
Ces biens tristes & languissans ;
Qui , sans vertu , sans innocence ,
Au sein d'une froide indolence
Trouvent vos cœurs indifférens :
Votre sagesse , c'est folie.
Voir deux beaux yeux , sentir , aimer ,
Toucher un cœur & le charmer ,
C'est là que commence la vie.
Heureux qui se laisse enflammer !
Je vivois sans soins , sans allarmes ;
Mais je coulois de tristes jours.
Jamais dans le sein des Amours
Je n'avois répandu des larmes ;
Mais toujours vuide , mécontent ,

Mon cœur d'un tendre sentiment
Ignoroit encore les charmes.
Je vis Jeannette, dans mon cœur
Coula le trouble, la langueur
Et le plaisir . . . mon sang s'enflamme :
Tout me charme, tout prend une ame,
Et sous mes pas naissent les fleurs ;
Songes rians, tendre délire,
Vous vîntes tous pour me séduire,
Vous m'offrîtes mille douceurs ;
Enfin j'aimai : j'osai le dire . . .
Chere Amie, heureux qui t'admire !
Mais malheureux qui ne peut voir
Ce doux regard & ce sourire
Dont tu flattas mon tendre espoir.
Cependant loin de ta présence,
Dans les larmes, dans les ennuis,
Depuis deux mois sans espérance,
Et je soupire, & je languis :
Vénus témoin de ma tendresse,
Enfin fait cesser mon tourment ;
Elle me rend une Maîtresse,
Et te redonne ton Amant
Toujours tendre, toujours constant.
Oui, c'est toi seule que j'adore ;
A tes pieds je vais le jurer :
Heureux, mais plus heureux encore,
Si dans le feu qui me dévore
Je puis t'entendre soupirer !

M A D R I G A L ,

*Par M. de la Condamine , le lendemain de
ses noces.*

D'AURORE & de Tithon connoissez-vous l'histoire ?

Notre Hymen en rappelle aujourd'hui la mémoire.

Mais de mon sort Tithon seroit jaloux :

Que ses liens sont différens des nôtres !

L'Aurore entre ses bras vit vieillir son époux,
Et je rajeunis dans les vôtres.

SUITE DE L'AMANT ANONYME ,

NOUVELLE.

MADAME de Régur convaincue qu'elle n'étoit point aimée , & persuadée que dans un tête à tête aussi infructueux pour l'amour , elle laisseroit voir toute sa foiblesse , eut le courage de résister à l'occasion si naturelle de montrer du moins son dépit. Elle se sauva dans son cabinet , & fit dire à Durval qu'il lui étoit impossible de lui parler. Durval qui ne lui connoissoit point de caprice , crut qu'elle étoit

réellement occupée, & dit qu'il reviendrait. Il ne voulut point paroître affecté de ce contretemps devant les gens de Madame de Régur; il l'étoit pourtant: l'éclaircissement qu'il venoit lui demander, étoit pour lui d'une importance extrême; mais il craignoit l'interprétation des valets. L'honnête homme la craint toujours, & sacrifie à la réputation d'une femme, sa douleur ou son plaisir.

Madame de Régur encore tyrannisée par la violence qu'elle venoit de se faire, ne put se refuser la consolation d'écrire à celui qu'elle ne vouloit point voir. Toute remplie de la lettre qu'elle avoit reçue, elle croyoit n'être que piquée. Sa réponse ne fut point étudiée: le dépit d'une accusation injurieuse, la jalousie d'une passion désespérante, sont des sentimens dont la rapidité se communique aisément à l'esprit. Il s'y glissa de la hauteur, c'est un droit de la vertu.

Durval reçut cette réponse & en fut piqué. Il comprit que Madame de Régur lui prêtoit des idées indignes d'un galant homme. Il ne put digérer de se voir traiter injurieusement par une femme, dont il avoit mérité toute l'estime par une façon de penser toujours irréprochable, & sans chercher à approfondir quelles étoient

ces idées qu'elle lui prêtoit, il alloit lui écrire dans le premier mouvement, toujours persuadé qu'elle avoit le portrait, lorsque le peintre vint lui apprendre qu'il étoit retrouvé. Cette nouvelle ne diminua point son dépit. Quelle hauteur, s'écria-t'il ! Je lui demande innocemment un effet qu'elle a eu dans ses mains, & qui ne se retrouve plus, elle me connoît, elle sçait que je l'estime, que je ne peux point avoir eu dessein de l'offenser, & elle m'écrivit comme on écrivoit à un insolent : ce procédé ne se peut pardonner. Il traça à la hâte le billet qui suit, & le lui envoya.

« Je viens de retrouver, Madame, ce
 » que j'avois perdu ; je me hâte de vous
 » l'apprendre pour vous tranquilliser. Vous
 » vous êtes trop gendarmée de mes soup-
 » çons ; ils étoient faux, mais ils n'étoient
 » point offensans. Depuis que je suis dans le
 » monde, j'ai vu cent fois des plaisante-
 » ries pareilles à celle dont je vous soup-
 » çonnois, & je n'ai jamais vu qu'on
 » s'offensât d'une simple question fai-
 » te poliment. Quoi qu'il en soit, Ma-
 » dame, je veux bien croire que j'ai eu
 » tort ; mais je croirai aussi que vous m'a-
 » vez jugé à la rigueur. Je m'imaginois
 » qu'une longue amitié méritoit plus d'in-
 » dulgence. Votre sévérité est un avis

» pour toujours : je ne m'exposerai plus
 » à vous déplaire en rien , je me refu-
 » serai les choses les plus innocentes, &
 » comme c'est un sacrifice cruel pour un
 » homme qui se croyoit estimé, j'aurai
 » soin de m'en imposer la loi, en me
 » rappelant tous les jours la rigueur sin-
 » guliere du traitement que vous m'avez
 » fait éprouver.

Madame de Régur lut ce billet avec une émotion extrême : il n'y étoit nullement question d'amour ; cependant elle ne put se refuser au plaisir de croire que c'étoit l'amour piqué, qui l'avoit dicté. Elle n'avoit de sa vie goûté une joie si douce. Durval l'accusant d'indifférence, Durval piqué d'une hauteur qu'on n'a point quand on aime, la dédommageoit par son dépit de tout ce qu'elle avoit souffert elle-même. Elle relut vingt fois ce billet consolant. Elle le relut trop, le charme s'évanouit, & la vraisemblance ramena l'affreuse prévention.

Elle pensa bientôt qu'il n'étoit pas possible que Durval eût eu, en écrivant, les idées qu'elle lui prêtoit. Non, se dit-elle, Durval n'est point amoureux de moi : il a une passion dans le cœur, & j'oublie que tout ce qui pourroit me faire croire qu'il m'aime, est parti de la main de Mé-

rinville. Ce furent les réflexions qu'elle fit : elle conclut que le billet qu'elle avoit reçu , étoit le simple ouvrage de l'amitié ulcérée & de l'amour-propre humilié. Je devine , reprit-elle , & mon cœur tout foible qu'il est , n'oppose rien à la vérité de mes conjectures. Il étoit l'ami de ma maison depuis long-temps , il étoit le mien , il avoit perdu un portrait qui lui est cher , l'apparence étoit contre moi , il m'a écrit en homme que l'on connoît , que l'on doit estimer , & qui n'est pas obligé de rechercher ses expressions ; ma lettre trop pleine de mon injuste vivacité , lui a paru telle qu'elle étoit , offensante pour l'amitié , choquante pour l'amour-propre , & il y a répondu avec un ressentiment très-naturel, que je n'aurois pas pris pour de l'amour , si je m'étois rendu justice.

Cette conclusion étoit trop triste pour que son imagination y pût rien opposer. L'amour malheureux ne varie dans ses idées , que jusqu'à ce qu'il ait conçu les plus cruelles. Toutes les apparences se réunirent bientôt pour combler son martyre. On lui dit que Mérinville étoit à sa porte , & demandoit absolument à lui parler. Mérinville étoit l'ami de Durval : elle avoit à s'excuser auprès de ce dernier d'un tort

qui étoit regardé comme un mauvais procédé : l'ami d'un offensé est plus propre que tout autre , & qu'une lettre même , à faire passer dans son cœur l'indulgence & la persuasion. Elle ne vit dans Mérinville qu'un médiateur , & elle ordonna qu'on le laissât entrer.

Elle le reçut avec un air très-embarrassé. C'étoit un homme dont tout lui disoit qu'elle étoit aimée. Si elle avoit assez d'amour pour oser, elle avoit assez de vertu pour rougir.

Je suis, Madame, très-inquiet d'une conversation que vient d'avoir avec vous Madame de S. Gelin, lui dit Mérinville avec beaucoup de respect : elle ne m'en a pas assez avoué pour m'instruire, mais elle m'en a assez dit pour m'alarmer. Je viens à vous, Madame, avec toute l'impatience d'un homme, qui ne croit point pouvoir être assez-tôt puni s'il a eu le malheur de vous déplaire.

Son air tendre & soumis ne laissa aucun doute à Madame de Régur. Dispensez-moi d'entrer dans aucun détail, Monsieur, répondit-elle. Vous me pardonnerez, Madame ; c'est justement le détail que je crois nécessaire : ce n'est peut-être que par lui que je peux vous persuader. Souvent l'apparence nous condam-

14 MERCURE DE FRANCE.

ne, & le détail nous justifie ; je vous conjure de vous faire cette violence en ma faveur : pensant comme vous faites, vous en ferez assez dédommagée, si, après vous avoir parlé, je puis vous paroître innocent. Je crains bien que vous ne le puissiez pas, Monsieur ; mais encore une fois je vous prie de me dispenser..... Non, Madame, je ne sçaurois vous obéir : il y va de tout pour moi, de sçavoir quels sont les torts que Madame de S. Gelin me reproche. Celui de m'aimer, Monsieur : elle croit que vous avez de l'amour pour moi.

Elle a peut-être raison de le croire, Madame, mais elle a tort de s'en plaindre : jamais il ne m'est rien échappé qui ait pu dévoiler ce mystere impénétrable... Elle vous accuse de m'avoir écrit deux lettres que j'ai reçues, & qu'un de vos gens a apportées ici. J'ai pu les écrire moi-même, Madame, j'ai pu me prêter simplement aux sentimens d'un ami ; un de mes gens a porté les lettres ; ma conduite n'a rien appris de plus à Madame de S. Gelin ; j'ai eu les mêmes soins, le même empressement : aussi attentif devant vous, qu'auprès d'elle, je suis sûr qu'il ne m'est jamais rien échappé, qui m'ait pu déceler..... C'est ce dont elle ne con-

vient pas, Monsieur : elle se plaint même.... Elle se plaint ! Eh ! de quoi ? je vous prie. Vous me permettrez de ne rien expliquer, Monsieur ; ce sont de ces confidences qu'on ne reçoit qu'à regret, & qu'on oublie. Il n'est d'ailleurs ici question que de ce qui me regarde, vous m'en voyez extrêmement occupée. Eh bien ! Madame, ne parlons que de cela ; c'est aussi ce qui m'intéresse le plus moi-même. Madame de S. Gelin croit que je vous aime ; apparemment vous n'en doutez pas plus qu'elle ? Oui, Monsieur, & je vous avoue que c'est avec douleur que je m'en sens si persuadée. Avec douleur, Madame ? Eh ! pourquoi vous en affliger ? S'il est vrai que je vous aime, la façon dont je m'y suis pris pour vous l'apprendre vous repond d'un respect éternel : l'amour doit paroître innocent, quand l'Amant paroît vouloir toujours l'être. Mais au surplus je vous promets de ne jamais m'expliquer : vous devez donc être très-tranquille ; & si c'est l'intérêt que vous prenez à Madame de S. Gelin qui vous fait envisager avec tant de déplaisir la passion dont vous me soupçonnez pour vous, je vous promets encore d'aller même au devant des torts qu'elle pourroit me supposer.

Madame de Régur eut beau l'examiner & le questionner, elle ne put jamais lui arracher un mot qui signifiât plus qu'il n'en vouloit dire. Elle conclut pourtant qu'il l'aimoit, & en effet rien n'étoit plus vraisemblable. Elle avoit trop de raisons de souhaiter d'être mieux instruite pour ne pas tenter tous les moyens de l'être. Durval étoit de tout temps l'ami intime de Mérinville, & l'un des deux avoit écrit les lettres : celui qui les avoit écrites l'aimoit certainement. Il y avoit toute apparence que ce n'étoit pas Durval, mais les apparences sont trompeuses ; tant que l'un s'obstineroit à se taire, l'autre pourroit toujours être soupçonné : il falloit donc ne rien négliger pour écarter un voile importun & funeste. Mérinville avoit l'air le plus assuré : il sembloit par ses regards vouloir triompher de l'embarras où il jettoit Madame de Régur. Elle l'examinait attentivement, & son attention n'étoit pas équivoque. Il me paroît, lui dit-il, que notre conversation vous occupe beaucoup, & j'oserois même croire qu'elle vous intrigue : pensant comme vous faites, n'ayant pas la moindre coquetterie dans l'esprit, je ne vois pas par quel motif vous pouvez en être si préoccupée. Cette question la déconcerta. Quel-

le pouvoit être l'idée de Mérinville en la questionnant ? Présuinoit-il qu'il avoit touché son cœur ? avoit-il pénétré son amour pour Durval ? & vouloit-il lui faire sentir qu'il devinoit le trouble, où venoit de la jeter son équivoque déclaration ? C'étoit l'un ou l'autre. Il est vrai, lui dit-elle, que je vous examine ; il est vrai aussi que je ne vous conçois pas. Je vous soupçonne d'avoir pris de l'amour pour moi, je vous crois donc l'auteur des lettres, & en ce cas je dois m'étonner de l'opposition qu'il y a entre les choses qu'elles renferment, & vos discours énigmatiques. Dans ces lettres vous me demandez une conversation particulière ; vous dites que vous avez des choses à m'apprendre qui sont pour moi d'une extrême conséquence, & que si je refuse de les entendre, vous serez forcé d'user de surprise : vous obtenez aujourd'hui cette conversation que vous avez souhaitée, & tout ce que vous me dites n'éclaircit rien, ne m'apprend rien : j'en suis surprise comme je dois l'être, & je vous examine pour essayer de deviner ce que vous ne voulez pas me dire. Je conçois en effet, répondit-il, que votre situation est singulière, & que mon procédé doit vous paroître étrange. Mais,

18 MERCURE DE FRANCE.

Madame , ayez la bonté d'observer que je ne vous ai point avoué que je fusse l'Auteur de ces lettres , & que dans ce cas je dois paroître ignorer même ce qu'elles renferment. L'entretien que j'obtiens aujourd'hui n'est pas celui que l'on vous demandoit : ils diffèrent même absolument l'un de l'autre. Dans le premier on devoit vous apprendre des secrets , dans celui-ci je vous déclare au contraire que mon intention est de ne vous en apprendre jamais. . . Cela est vrai , poursuit-elle , mais vous sçavez bien que c'est vous qui avez écrit , pourquoi différer plus long-temps. . . . Je sçais , Madame , que l'on vous a écrit deux lettres , & que ces lettres doivent vous intriguer beaucoup , je sçais encore que celui qui en est l'Auteur vous adore , & vous respecte infiniment , mais je sçais encore qu'il ne m'est pas permis de vous en dire davantage.

Le ton dont il parloit étoit si décidé qu'il n'y avoit pas moyen d'insister avec bienséance. En le pressant , il pouvoit croire qu'il étoit aimé. Le dépit succéda à la curiosité. C'en est assez , Monsieur , lui dit-elle : ces secrets impénétrables ne le sont plus pour moi , j'ai voulu vous cacher mes sentimens dans la crainte qu'ils

ne fussent injustes. Votre obstination les établit de reste. Vous auriez dû respecter un peu mieux l'amitié inviolable que j'ai vouée à Madame de S. Gelin. Ayez du moins assez de probité pour vous contraindre devant elle mieux que vous n'avez fait devant moi.

Mérinville fut tout-à-fait surpris ; il n'avoit pas dû s'attendre à cette petite incartade. Vous avez tort de vous fâcher, lui dit-il : s'il est vrai que j'aie pris de l'amour pour vous, ma discrétion mérite votre estime, & doit vous apprendre que les intérêts de votre amie sont parfaitement en sûreté. Mais encore une fois, je ne vous dis point que je vous aime, je ne vous le dirai jamais, & la mauvaise humeur que vous venez de me montrer, est on ne peut pas plus injuste.

Je ne vous en ferai pourtant pas de reproche ; vous avez apparemment des raisons de n'être pas contente de ma conversation : soit que je vous en aye trop dit, soit que je ne vous en aye pas dit assez, je dois vous supposer des motifs raisonnables, naturels, & les respecter comme si je les avois devinés.

Il voulut se retirer en disant ces derniers mots. Madame de Régur hors d'elle-même l'empêcha de sortir. Un moment,

Monsieur, lui dit-elle, voilà un discours que je n'entends point, je veux absolument sçavoir ce qu'il signifie. Vous le sçavez, Madame; mais ce ne sera pas aujourd'hui. Des affaires indispensables m'obligent de me retirer. En attendant que j'aye l'honneur de vous revoir, persuadez-vous, je vous prie, que dans ce que je viens de vous dire, il n'y a rien qui doive vous déplaire; je ne puis jamais en avoir le dessein. Mais, Monsieur, pourquoi me dire que je ne suis pas contente de votre conversation, parce que *vous m'en avez trop dit*, ou parce que *vous ne m'en avez pas dit assez*? Pourquoi imaginer que ce puisse être l'un ou l'autre? Pourquoi, Madame! Parce qu'il est très-possible que vous ayez des sentimens, des idées qui vous fassent souhaiter de pouvoir approfondir un mystere... Je vous entends, Monsieur: vous vous imaginez qu'aussi étourdie que vous, j'ai pris... Non, Madame, repondit-il, d'un ton piqué, je ne m'imagine rien; je devine, je vois, & ce que j'ai voulu vous faire entendre est peut-être tout-à fait opposé à ce que vous avez entendu. Mais je vous vois disposée à me dire des injures, permettez-moi de les prévenir. Il sortit sans attendre plus long-temps.

Il fut à peine parti, que Madame de Régur fit mille réflexions plus accablantes les unes que les autres. Elle pensa que Mérinville cachoit beaucoup de fatuité sous beaucoup de respect; qu'il lui supposoit déjà autant d'amour pour lui qu'on en peut prendre dans les premiers momens, lorsqu'ils décident, & que dans cette persuasion il s'empreseroit de la représenter à Durval comme une femme très-susceptible & très-amoureuse. Elle pensoit que la circonstance aideroit encore beaucoup aux impressions de la confiance. Durval étoit piqué contre elle; avec quelle facilité Mérinville ne lui persuaderoit-il pas tout ce qu'il voudroit. Dans le dépit on croit toujours aisément, parce qu'on a toujours un certain desir de nuire. Elle se voyoit méprisée de Durval; cette idée devenoit sa plus grande douleur. Quel moyen de prévenir ce coup affreux? Il ne s'en présentoit qu'un à son esprit, c'étoit de lui écrire: la vertu ne s'y opposoit pas; elle avoit d'ailleurs à lui faire une sorte d'excuse de la hauteur qu'elle lui avoit montrée dans sa première lettre. Elle se laissa séduire par ce moyen innocent. Elle écrivit une lettre très-circostanciée, dont on devine le contenu. Elle finissoit ainsi: *Votre estime, Monsieur,*

22 MERCURE DE FRANCE.

m'est précieuse ; la mienne exigeoit de moi une démarche que je ne pouvois faire que pour vous. J'espère qu'elle ne vous laissera aucune incertitude sur l'intention que j'ai eue lorsque j'ai fait à M. de Mérinville les questions dont son amour-propre s'est prévalu. Durval fit cette réponse.

« J'étois instruit de tout ce qui fait votre inquiétude, Madame, & j'allois vous écrire moi-même pour vous rassurer. Je vous proteste que Mérinville n'a eu aucune mauvaise intention en vous parlant comme il a fait. J'ignore le secret de son cœur, je ne suis pas mieux instruit des idées qu'il a pu se former des sentimens du vôtre : mais je vous réponds qu'il est incapable d'abuser de l'espérance même la mieux établie ; & s'il m'a confié votre conversation, c'est uniquement dans la douleur de l'avoir vu tourner à son désavantage par vos soupçons précipités. Il étoit chez moi lorsque l'on m'a remis votre lettre, il venoit me prier de vous écrire & de plaider la cause de son innocence. Soyez donc absolument tranquille sur ses discours & sur ses sentimens, s'il en a ; je réponds de la pureté des uns, & je pourrois répondre de l'innocence des autres. . . . Vous me parlez de mon esti-

„ me, Madame, comme si elle ne vous
 „ étoit pas dûe. Vous en faites vous mê-
 „ me le prix en daignant y paroître sensi-
 „ ble. Ce qui est justice n'a aucun mérite
 „ qui exige des marques de reconnoissan-
 „ ce. La vôtre me sera toujours infini-
 „ ment chere; j'ai voulu la mériter par
 „ des sentimens qui ne finiront jamais,
 „ & qui vous sont inconnus. »

Il est des situations où un mot qui peut être mis sans dessein dans une lettre fait naître mille réflexions qui fixent l'esprit sur ce mot unique, au préjudice de tout ce qui précède ou suit. Les deux tiers de la lettre renfermoient des choses qui devoient l'occuper, & la faire rêver : elle ne fut occupée que de la dernière phrase, *j'ai voulu la mériter* (votre estime) *par des sentimens qui ne finiront jamais, & qui vous sont inconnus.* En général cela est regardé comme un compliment, & dans un homme que l'on aime, que l'on croit amoureux ailleurs, sur des faits qui sont presque des preuves, des phrases aussi ordinaires ne doivent pas faire former les moindres conjectures. Après tout ce qu'elle avoit vu, tout ce qu'elle avoit éprouvé, cela devoit lui paroître une galanterie un peu exagérée, ou tout au plus l'expression d'une amitié

24 MERCURE DE FRANCE.

qui veut être galante. Elle y vit des sentimens mystérieux qui se sont fait une loi de se contraindre, & qui ne peuvent plus obéir à cette loi. Mais comment accorder ces sentimens si tendres avec toutes les choses obligantes dites précédemment en faveur d'un ami, qui ne doit plus être regardé que comme un rival ? Rien est-il impossible à l'amour ? Elle pensa que Mérinville, loin d'être un rival, n'étoit qu'un ami officieux chargé de faire des épreuves & des découvertes. Mais comment imaginer enfin qu'un homme qui auroit été amoureux, estimé comme il étoit, aimé dans toute sa maison, libre avec elle, se seroit tu si long-temps ? Pourquoi une contrainte aussi longue ? Pourquoi ? Il y avoit mille objections à se faire à soi même sur cela : mais lorsque l'on aime, l'esprit voit-il jamais juste, veut-il jamais voir clair ?

Elle voulut s'abuser, & dans la douce agitation qu'elle éprouvoit, croyant qu'il suffisoit de sauver les apparences pour sauver les reproches de la vertu, & souffrant encore assez pour se croire permis de se faire des consolations, elle écrivit cette seconde lettre.

« Je vous ai parlé de votre estime
» comme on doit parler d'une chose dont
» on

» on sent tout le prix, & que l'on veut
 » s'assurer; malgré votre modestie, je ne
 » crois point en avoir trop dit. Si je la
 » possède, sans doute je dois en être
 » très-reconnoissante; mais c'est ce dont
 » je ne suis pas bien persuadée: votre let-
 » tre me fait naître sur cela des doutes
 » qui m'affligent. Oui, Monsieur, je
 » m'imagine, & je dois croire que vous
 » me soupçonnez en secret d'avoir pris
 » des sentimens pour l'homme que j'ac-
 » cuse de se flatter légèrement de m'en
 » avoir inspiré. Tout ce que vous me
 » dites pour le justifier, me paroît ren-
 » fermer une ironie que vous n'avez
 » pas voulu dissimuler. Il est probable
 » que vous croyez que je l'aime, & si
 » vous le croyez, il est certain que vous
 » ne m'estimez pas. J'ai trop d'intérêt à
 » vous désabuser pour ne pas sentir toute
 » la difficulté d'y réussir; je l'entreprends
 » cependant: il m'est affreux que vous
 » ayez une pareille idée de moi. Je vous
 » le répète, Monsieur, votre estime m'est
 » infiniment précieuse, & je ne croirai
 » jamais l'avoir perdue sans m'en sentir
 » désespérée. Tout autre que vous qui
 » m'auroit écrit comme vous avez fait,
 » m'auroit peu allarmée par ses soupçons:
 » les trois quarts des gens du monde sont

» si peu estimables , qu'on ne doit pas
 » s'affecter beaucoup de le leur paroître
 » un peu moins qu'on ne l'est. Mais quoi-
 » que l'estime soit devenue si rare , elle
 » n'en est pas devenue plus indifférente
 » en elle-même ; je le pense , & le pense
 » si bien , que je ne vois rien de préfé-
 » rable à celle d'un ami tel que vous. »

La réponse de Durval étoit si positive
 & si flatteuse , qu'elle fit disparaître toutes
 les allarmes de Madame de Régur ; mais
 elle ne disoit rien d'ailleurs qui dût flatter
 ses sentimens. Elle étoit engagée ce jour-
 là d'aller dîner dans le voisinage de S.
 Cloud. En se rendant à cette maison il
 lui prit envie de traverser le parc pour y
 promener ses rêveries. Une allée de char-
 milles la tenta : elle s'assit au pied d'un
 arbre , & son étonnement fut extrême
 d'entendre de l'autre côté de la charmille
 la voix de deux hommes assis comme
 elle , & dont l'un étoit Durval. Elle com-
 prit qu'il étoit avec un ami , & elle espéra
 d'entendre des secrets. En effet , les pre-
 miers mots qui avoient frappé son oreil-
 le étoient prononcés du ton dont un hom-
 me dit ce qu'il sent. Elle écouta avec
 attention , & à chaque moment elle se sen-
 tit plus intéressée à écouter.

Les hommes de votre âge , continua

l'ami, appartiennent à toutes les jolies femmes qu'ils remarquent dans la foule, lorsqu'ils ont autant d'esprit que vous en avez & une figure aussi agréable. Il étoit donc naturel de penser que cherchant à plaire à toutes, vous plaisiez à plusieurs. Plaire & posséder sont synonymes dans un certain monde. En vous voyant disparaître & devenir solitaire, on crut que la bonne fortune commençoit à vous importuner, & que vous aviez formé quelque engagement sérieux pour varier vos plaisirs. Je ne vous cache pas que je le crus comme les autres, & que je le croirai toujours, tant que vous ne voudrez pas me désabuser. Eh bien ! je vais vous parler à cœur ouvert, lui dit Durval. Vous vous êtes tous trompés ; vous n'avez pu lire dans un cœur à qui l'amour apprenoit à dissimuler. Il est bien vrai que la bonne fortune a cessé de me tenter depuis plus d'une année, il est très-vrai encore que l'amour m'a conduit dans la solitude pour y épuiser tous ses traits sur mon cœur ; mais cette passion si vive n'est un engagement que parce qu'elle ne finira jamais : l'objet qui l'a fait naître l'ignore. Ce n'est donc pas pour varier mes plaisirs que j'ai aimé : ce n'est point par système que j'ai livré mon cœur. Je n'ai

B ij

pas senti qu'il se donnoit, peut-être aurois-je fait une longue résistance si je m'en étois apperçu ; j'aurois prévu toutes les peines qui m'étoient réservées, & l'amour de mon repos l'eût emporté sur le penchant même de le voir troubler par la passion. Lorsque j'ai senti que j'aimois & combien j'aimois, je me suis retiré d'un monde où l'amant même le plus heureux trouve encore des juges si sévères ; j'ai voulu que nulle raillerie, nul mauvais plaisant ne pût jamais altérer le charme d'une passion dont je suis jaloux, malgré tout ce qu'elle me fait souffrir.

Je ne douterai jamais de ce que vous me direz sérieusement, lui dit son ami, en l'interrompant ; mais comment se peut-il que vous ayez pu vous taire aussi longtemps ? Votre question est naturelle, reprit Durval : il faut avoir aimé comme j'aime pour concevoir combien le respect peut donner de courage. Je le conçois sans l'avoir éprouvé, mon ami ; mais enfin ce respect qui ne finit jamais est une chimère. J'en conviens, répondit Durval, lorsqu'il est l'ouvrage de la timidité ; mais il peut y avoir des raisons si puissantes, des motifs si sacrés, qu'il ne soit pas même permis de parler, malgré l'espérance de plaire. Je conviens cepen-

dant que je n'ai pas été arrêté par des obstacles, en eux-mêmes si insurmontables; d'autres que moi les auroient surmontés: mais j'ai voulu me faire des devoirs de mes motifs, j'ai voulu aimer extraordinairement, & l'amour m'en a récompensé; il semble en effet qu'il ait inventé des plaisirs exprès pour moi. Me direz vous, reprit le confident, quelles sont ces raisons si fortes?... Vous les respecteriez comme moi, répondit-il; mais je ne sçaurois vous les dire sans vous faire soupçonner un objet dont le nom doit être à jamais ignoré.

Le confident alloit continuer; mais Durval voulut terminer une conversation qui lui causoit déjà une trop sensible agitation. Il dit à son ami qu'il étoit temps de se retirer, & qu'ils risquoient de se faire attendre dans la maison où ils devoient dîner. Ils se leverent & partirent tout de suite.

Madame de Régur s'éloigna après eux. Elle eût donné sa vie pour pouvoir s'entretenir de tout ce qu'elle venoit d'entendre; mais l'heure la pressoit. Elle partit en soupirant.

Elle arriva dans la maison où elle étoit invitée. Elle étoit persuadée que rien ne pourroit lui adoucir l'affreuse contrainte

d'y passer la journée. L'amour l'attendoit à la porte pour la détromper. Le premier objet qu'elle apperçut fut Durval. Quel moment , quel changement de scene ! Il faisit la premiere occasion de lui parler en liberté. Je ne m'étois pas flatté du plaisir de vous trouver ici , lui dit-il , en l'abordant , j'avois cédé à l'importunité , jamais la fortune ne m'a si agréablement trompé. Il avoit les yeux baissés en lui parlant ; il paroissoit troublé , tout paroissoit annoncer en lui les plus tendres sentimens. Ce que vous me dites , est précisément ce que je pourrois vous dire , répondit-elle en rougissant , j'admire comme on se rencontre. C'est bien le mot , reprit Durval , car assurément nous ne nous cherchions pas ; je répondrois bien du moins que vous n'aviez pas souhaité de me trouver ici ? Je souhaiterai toujours de vous voir , dit-elle en rougissant encore , & partout où je vous trouverai sans vous avoir attendu , j'éprouverai toujours une surprise agréable. . . . mais , poursuivit-elle , je voudrois bien que vous m'apprissiez pourquoi vous me faites ce reproche ; assurément si quelqu'un de nous en mérite , ce n'est pas moi : je vous ai montré une amitié toujours égale , toujours tendre ; j'ai toujours

préféré votre société à celle de tout le monde, vous ne pourriez pas en dire autant : je suis sûre. . . . Madame, Madame, vous êtes sûre du contraire de ce que vous dites. Eh ! comment n'auriez-vous pas deviné que de toutes les femmes, la plus chère à mon cœur c'est vous ? Non certainement, je ne l'ai pas deviné, je n'ai pas même pu le croire ; l'amitié d'un homme amoureux ailleurs. . . . Amoureux ailleurs, Madame ! qui vous a conté cette fable ? Une fable ! La question est ingénue. Comment voulez-vous qu'on se fie à vous ? vous démentez vos propres confidences. Mes confidences, Madame ; mais vous voulez absolument vous moquer ? . . . Ce n'est pas à moi que vous les avez faites ; mais le hasard m'a bien servie : je traversois le parc en venant dans cette maison, j'ai voulu respirer le frais, je me suis assise au pied d'une charmille, j'ai entendu. . . . est-ce assez m'expliquer, pourrez-vous vous défendre. . . . Non, Madame, je ne me défendrai pas d'aimer, j'ajouterai même que mon amour est plus tendre, plus vif que vous n'avez pu le croire & que je n'ai pu le dire ; mais mes sentimens pour vous n'en sont pas moins. . . . Oh ! pour le coup c'est un peu trop vouloir abuser de ma crédulité.

B iv

32 MERCURE DE FRANCE.

Ecoutez, il y a un moyen de me persuader ; j'ai surpris votre secret , que je le doive à votre confiance. Si vous m'estimez assez pour me nommer l'objet de votre amour , je croirai alors avoir toute votre amitié. Eh ! Madame , pourquoi exiger ? ... pourquoi vouloir m'attacher un aveu ? ... non , je ne vous dirai jamais le nom de ce que j'aime ; ce nom sacré doit être à jamais enseveli dans mon malheureux cœur. Cette discrétion est admirable , reprit-elle , mais je devine , je vois que vous n'êtes si discret qu'à force d'avoir de l'indifférence pour moi. Eh bien ! Madame , répondit-il , en la regardant avec transport , connoissez ce cœur que vous outragez , apprenez ce secret si indifférent pour vous , si respectable pour moi. Vous le voulez , vous m'y contraignez ! Il faut vous satisfaire , & me résoudre à mourir à vos genoux , de honte & de douleur , après vous avoir obéi. ... Il alloit prononcer ce mot qui lui coûtoit tant , il étoit déjà dans ses yeux. Madame de Régur devina , & malgré son saisissement ne voulut point l'entendre. Non , non , dit elle , en fuyant , mais avec douceur , ne m'obéissez pas , je suis assez instruite. Non , Madame , dit-il , en l'arrêtant avec transport , vous ne fuirez

point, vous sçavez que c'est vous que j'aime, que c'est vous que j'adore. Vous avez voulu m'arracher mon secret ! il faut que vous l'écoutez tout entier. Oui, Madame, apprenez que c'est moi qui vous ai écrit ; je vous ai adorée dès le premier moment que je vous ai vue, mais je ne pouvois vous offrir des avantages, & votre nom exigeoit des richesses ; je me tus, j'aimai mieux mourir que de vous engager dans une passion. . . . Ah ! Monsieur, arrêtez, je ne puis écouter des discours. . . . Au nom des Dieux respectez mes devoirs. . . . Vos devoirs, Madame, quand je meurs, quand vous m'avez forcé de me perdre peut-être auprès de vous ! Je les ai respectés aussi long-temps que je l'ai pu ; mais aujourd'hui. . . . Ah ! Madame, vous ne connoissez pas les tourmens qui me déchirent. Vous me pardonnerez, je les connois, je m'en fais une idée affreuse ; je vous plains, mais enfin songez qu'il ne m'est pas permis de vous le dire. . . . que voulez-vous que je devienne ? . . . Ah ! Durval, plaignez-moi vous-même de vous voir si malheureux.

Elle ne voulut en dire ni en écouter davantage. Malgré les efforts de Durval, malgré le plus tendre amour elle se sauva avec beaucoup de vivacité. L'état où

B v

34 MERCURE DE FRANCE.

elle le laissoit lui arracha des larmes. Elle n'en eut pas moins la force d'obéir à toute la rigueur de la vertu. Elle évita ses regards pendant toute la journée, & revenue à Paris elle l'évita lui-même avec un soin extrême. Durval refusé une première fois à sa porte, n'osa ni lui écrire, ni chercher à la voir; il s'imposa toutes les loix que Madame de Régur eût pu lui imposer elle-même. Elle sçut pourtant qu'il l'aimoit toujours avec plus de passion. Il passoit l'été à son Régiment, & l'hyver dans un cercle d'amis respectables. Elle avoit quelquefois de ses nouvelles indirectement, & toutes les fois qu'elle entendoit prononcer son nom, elle étoit obligée de se sauver chez elle pour y donner un libre cours aux larmes qui la suffoquoient. Le temps les servit aussi-bien que l'amour : M. de Régur fut tué à l'armée, & l'on estime assez Madame de Régur, pour penser qu'elle épousa Durval dès qu'elle le put avec décence.



O D E

*Imitée de la VII^e Ode du quatrieme Livre
d'Horace.*

LE ciel tranquille & sans nuages
A repris son plus bel azur,
Et l'onde aux bords de nos rivages
Présente un crystal aussi pur :
Déjà le front paré de lierre,
Les Nymphes dansent en riant,
Et célèbrent le Dieu brillant
Dont la main conduit la lumiere.



A peine le printemps nous rit,
Que le brûlant été le chasse :
L'automne qui bientôt le suit,
A l'hyver cede aussi sa place :
L'hyver atteint son dernier jour,
Quand les Zéphyres reparoissent ;
Ainsi les saisons tour à tour
S'évanouissent & renaissent.



Mais nous, mortels assujettis,
Au temps qui nous poursuit en maître,
Un jour nous voit anéantis,
Un jour ne nous voit pas renaître :

B vj

C'est ainsi que prête à périr,
 Une jeune fleur est penchée,
 Et qui, par le vent arrachée,
 Ne pourra jamais refleurir.



Ah ! si parmi les tristes ombres
 Tous les mortels doivent errer,
 Si du chemin des rives sombres
 Nul d'eux ne pourra s'égarer,
 Croyez-moi, n'ayez que l'envie
 D'épuiser si bien les plaisirs,
 Que le terme de votre vie
 Le soit aussi de vos desirs.



Songez surtout que l'espérance
 Marche toujours après l'erreur,
 Et que c'est dans la jouissance
 Qu'on peut trouver le vrai bonheur :
 Ce jour est le dernier peut-être
 De tous les jours qui vous ont lui,
 Au lendemain pourquoi remettre
 Le plaisir qui s'offre avec lui ?



Loin des ombres de la tristesse,
 Et près des ris de la gaité,
 Plongez-vous dans l'aimable ivresse,
 Qui tient votre cœur enchanté :
 Ne suivez jamais que la trace

Qui mene aux plaisirs préparés ;
 Que l'instant où vous desirez
 Soit l'instant qui vous satisfasse.

Par M. LEVOIR.

LE FLAMBEAU,

FABLE.

MALGRÉ le voile épais d'une nuit des plus sombres ,

Une torche allumée éclairoit certains lieux ,
 D'un éclat radieux.

Que de beautés qui doivent tout aux ombres !
 A cet Astre de cire , hélas ! à qui mieux mieux ,
 Chacun ne dit que trop . . . qu'il n'est rien sous
 les cieux

Dont la vivacité , le brillant & la flamme ,
 Ait jamais plus frappé les yeux ;

L'éloge fait plus d'effet que le blâme.

Notre flambeau flatté pour soi se prend d'amour :
 A l'instant il se croit le rival du grand jour ,
 Et prétend au soleil disputer la victoire.

Des ténèbres lassé , curieux de la gloire ,
 Il se montre à midi dans un beau jour de foire :

Devant Phœbus , ce n'étoit plus son tour.

Envain il se consume , & s'en fait trop accroire ;
 A peine le vit-on , solitaire , ignoré ,
 Même de ses efforts on ne lui sçut pas gré.

Maint Ecrivain qu'on idolâtre,
 Dans un cercle privé, chez la société,
 Ne doit jamais être tenté
 De se montrer sur un plus grand théâtre.

SUITE DES PENSÉES
 SUR LA CONVERSATION.

XXXII. **D**EVIENS-JE (1) difficile par plus de délicatesse, moi, qui autrefois n'étois peut-être que trop facile, & pour qui tout étoit bon, excepté le mauvais; ou ne deviens-je que chagrin & misantrope? Ai-je plus d'esprit & de goût que je n'en avois, ou seulement plus d'impatience & plus d'humeur? Enfin, est-ce ma faute ou celle des autres, si je m'ennuie dans la

(1) « Ce que les honnêtes hommes profitent au public en se faisant imiter, je le profiterai à l'aventure, à me faire éviter. Publiant & accusant mes imperfections, quelqu'un apprendra de les craindre. Les parties que j'estime le plus en moi, tirent plus d'honneur de m'accuser que de me recommander. Voilà pourquoi j'y retombe, & m'y arrête plus souvent. Mais quand tout est compté, on ne parle jamais de soi sans perte. Les propres condamnations sont toujours accrues, les louanges métrues. *Montaigne, liv. 3, ch. 8.*

plûpart des compagnies ? *La Bruyere* me rassure & me flatte. « Si l'on faisoit , dit-
 » il , une sérieuse attention à tout ce qui
 » se dit de froid , de vain & de puérole
 » dans les entretiens ordinaires , l'on au-
 » roit honte de parler ou d'écouter , &
 » l'on se condamneroit peut-être à un si-
 » lence perpétuel. . . »

Mais après m'avoir rassuré , *la Bruyere* m'instruit. Ce silence perpétuel , ajoute-t'il , « seroit une chose pire dans le com-
 » merce que les discours inutiles. Il faut
 » donc s'accommoder à tous les esprits ;
 » permettre , comme un mal nécessaire , le
 » récit des fausses nouvelles , les vagues
 » réflexions sur le gouvernement présent
 » ou sur l'intérêt des Princes , le débit des
 » beaux sentimens , & qui reviennent tou-
 » jours les mêmes. Il faut laisser *Aronce*
 » parler proverbe , & *Melinde* parler de
 » soi , de ses vapeurs , de ses migraines &
 » de ses insomnies. »

Oui , je ferai tous mes efforts pour suivre un conseil si sage (1) ; mais bien résolu

(1) *Montaigne* l'avoit donné avant *la Bruyere*.
 « La sottise , dit-il , est une mauvaise qualité ;
 » mais ne la pouvoir supporter , & s'en dépiter &
 » ronger , comme il m'advient , c'est une autre
 » sorte de maladie qui ne doit guere à la sottise ,
 » en importunité. . . J'accuse mon impatience ; &

à la patience , j'en sens toute la difficulté. Qu'on me permette , après *la Bruyere* , de la faire sentir par quelques détails. Il me semble que soulagé par mes plaintes , j'en serai moins sensible à ce qui me blesse *dans la plûpart des compagnies* , ou que je sçaurai mieux *dissimuler ma peine*. Plus heureux , si je corrigeois ceux qui pourrout se reconnoître dans ce que je vais dire !

XXXIII. Le besoin de compagnie vient principalement de celui de parler. Les taciturnes sont volontiers solitaires , fussent-ils oisifs dans leur solitude.

Si le plaisir de la conversation avec ceux qui y ont le plus d'esprit , ne venoit que du prix réel & intrinseque de ce qu'ils y disent , ce plaisir seroit bien médiocre & bien inférieur à celui de la lecture. Les meilleures conversations ne valent pas , à tout prendre , les livres du second ordre.

1°. Les compagnies les mieux composées contiennent qu'elle est également vicieuse en celui qui a droit , comme en celui qui a tort. . . . Il n'est point de plus grande fadaise , ni plus hétéroclite , que de s'émouvoir & piquer des fadaises du monde. . . . Cette vicieuse âpreté est plus au juge qu'à la faute. . . . Somme , il faut vivre avec les vivans , & laisser la riviere courre sous le pont sans notre soin , ou du moins sans notre altération. *Liv. 3 , ch. 8.*

font mêlées de gens de peu d'esprit, qui souvent y parlent autant & plus que ceux qui en ont beaucoup. Mais la politesse oblige de les écouter, souvent même défend de les contredire avec quelque politesse qu'on le fasse, surtout lorsqu'ils sont d'un rang très-supérieur au nôtre. Que de faux jugemens, de mauvais raisonnemens faits par des grands, des riches, des femmes, en présence de gens de lettres qui n'osent les relever, qui sont même forcés de paroître les approuver positivement ! Quelques uns de ces grands & de ces riches tranchent & décident avec hauteur, & il n'y a guere moins à souffrir de leur orgueil & de leur fatuité, que de leur ignorance & de leur sottise (1). Quelques autres, à la vérité, sont plus polis & même plus modestes. Ils diront de bonne foi à un homme de Lettres, à un Sçavant, à un Artiste, qu'ils ne disent si librement leur avis, que parce qu'il est sans conséquence; qu'ils ne parlent que pour s'instruire, & qu'ils ne demandent pas mieux que d'être détrompés, s'ils se trompent. Mais après

(1) « J'aime à disputer & à discourir; mais c'est avec peu d'hommes, & pour moi; car de servir de spectacle aux grands, je trouve que c'est un métier très-messéant à un homme d'honneur. *Montaigne.*

42 MERCURE DE FRANCE.

cette préface viennent mille absurdités, & après ces absurdités revient l'aveu fait d'un air libre & dégagé, que tout ce qu'on a dit n'a peut-être pas le sens commun ; ce qui souvent n'est que trop vrai. Cependant il a fallu entendre ces miseres, & les écouter d'un air, sinon d'approbation, du moins d'intérêt & de plaisir. Mais enfin, *qu'en pensez-vous ?* Car, encore une fois, on n'a dit son avis que pour avoir le vôtre. Ne vous y fiez pas. Quelques ménagemens & quelques égards que vous observiez, quelques louanges que vous donniez à ce qu'il peut y avoir de bon & de vrai parmi tant de mauvais & de faux ; ce grand, ce riche, cette femme se piqueront, si vous n'êtes pas de leur avis, & vous répondront du moins avec aigreur : de plus, ils seront soutenus par les flatteurs de la compagnie ; car il y en a partout où il y a des gens bons à flatter. Vous ne pourrez y tenir, vous repliquerez avec trop de vivacité, & peut-être jusqu'à manquer à ce qui est toujours dû au rang & au sexe. Vous aurez un très-grand tort, & ce tort aura des suites fâcheuses, irréparables, &c. (1)

(1) « L'orgueil des grands, ou de ceux à qui quelque coup de fortune a fait croire qu'ils sont plus que les autres, est d'autant plus intolérable dans les conférences (*conversations*), qu'on

2°. Mais je suppose que la compagnie soit entièrement composée d'hommes de Lettres, de Sçavans, de gens d'esprit, ou de gens du monde qui se rendent justice; plusieurs de ces hommes de Lettres sont grands parleurs, veulent toujours se rendre maîtres de la conversation, y *régenter*, & permettent moins la contradiction que les grands, les riches, les femmes (1). Dans chaque maison où s'assemblent des gens d'esprit, il y en a presque toujours un qui est l'Oracle du maître ou de la

» n'y devoit reconnoître d'autre grandeur que
 » celle que donne l'usage de la raison. Cependant
 » l'injustice y regne à tel point, que c'est une
 » merveille quand un homme de bon entende-
 » ment s'en retire sans avoir reçu quelque mépris
 » de ceux qui présument d'être plus que lui. Le
 » proverbe Allemand dit fort bien là dessus, qu'on
 » ne doit jamais manger de cerises avec de tels
 » superbes, parce qu'ils en jettent les noyaux aux
 » yeux de ceux qu'ils regardent comme leurs in-
 » férieurs. » *La Mothe le Vayer, Traité de la Con-
 versation & de la Solitude.*

Le même Auteur raconte ensuite que comme on reprochoit à *Nicolas de Damas* (il vivoit sous *Auguste*) qu'encore qu'il eût entrée chez les premiers de Rome, *il ne hantoit guere que des gens de petite étoffe*; il répondit qu'il en useroit toujours de même, tandis qu'il les éprouveroit les plus raisonnables, comme il avoit fait jusqu'alors.

(1) Je hais toute sorte de tyrannie, & la parlere & l'effectuelle. *Montaigne.*

maîtresse, & ce n'est pas toujours le plus digne de l'être. Le contredire seroit leur déplaire, & quelquefois plus qu'à lui-même.

Les hommes les plus éclairés se trompent quelquefois. On peut donc n'être pas toujours de leur avis. Heureusement ils entendent mieux raison que le reste de la compagnie, & pendant que par flatterie ou par prévention, elle leur donne gain de cause, ils sentent qu'ils s'étoient trompés. Dans ces occasions, j'ai quelquefois osé dire : *J'en appelle à vous même, Monsieur* ; & ma partie devenue son juge, s'est condamnée de bonne grace.

J'ai connu des hommes d'un grand mérite, honteux de l'espece de présidence qu'on vouloit leur donner dans certaines maisons, & assez modestes ou assez prudents pour la refuser. Mais j'en ai aussi connu d'autres à qui il falloit la donner pour les avoir ; ils ne se donnoient eux-mêmes qu'à ce prix-là ; & plutôt, selon la pensée d'un homme de beaucoup d'esprit, (1) plutôt que de se voir réduits à l'égalité dans la bonne compagnie, ils alloient régner dans la plus mauvaise.

Mais après avoir quitté la premiere par

(1) M. Moncrif, Essais sur la nécessité & sur les moyens de plaire.

orgueil , ils quittoient bientôt la seconde par ennui. Quelquefois même elle les prévenoit & les chassoit , plus choquée de leur tyrannie , que sensible à leur mérite & à l'honneur de posséder des hommes de leur réputation. Exclus ainsi de toute compagnie & de toute maison , ils n'avoient d'autre ressource que les Cafés qu'ils faisoient désertter encore.

Un esprit supérieur n'est pas toujours exempt de la foiblesse de vouloir être traité comme tel , & d'exiger trop d'attentions , trop d'égards , & des préférences trop marquées. (1)

On sçait bien que les plus grands hommes ont des imperfections , des défauts , & qu'il est impossible qu'ils n'en aient pas ; mais ils pourroient n'avoir point de vices , ni de ces petitesse quelquefois plus avilissantes que les vices mêmes , ou du moins plus choquantes , parce qu'elles paroissent plus incompatibles avec la supériorité d'esprit & de lumieres.

Qu'il me soit permis , pour l'honneur des Lettres , d'avertir ici quelques-uns de ceux qui les cultivent avec le plus de succès & de célébrité , qu'on leur repro-

(1) C'est pourtant un plaisir bien fade , dit *Montaigne* , d'avoir à faire à gens qui nous admirent toujours , & fassent place.

46 MERCURE DE FRANCE.

che dans le monde un amour-propre excessif, qui, plus encore que *l'esprit*, leur *fait de tous côtés*, (1) & perce dans tout ce qu'ils disent & dans la manière de le dire; un amour-propre qui les rend ombrageux, défiants, jaloux, sensibles à la critique la plus légère, & insensibles à la louange, si elle n'est en quelque sorte grossière à force d'être exagérée. Ils y perdent les louanges les plus précieuses, celles des gens vrais & des esprits justes. Malgré beaucoup d'estime & d'amitié, on renonce à louer un homme que la flatterie la plus forte peut seule flatter. Mais revenons aux cercles composés en tout ou en partie de gens de Lettres, Auteurs ou Amateurs.

J'avoue qu'il échappe toujours aux gens de beaucoup d'esprit, aux esprits *penseurs*, même dans leur conversation la plus lâche & la moins tendue, des choses d'un grand prix & aussi dignes d'être recueillies qu'agréables à entendre; mais par combien d'autres que tout le monde auroit dites comme eux, ne se font-elles point acheter? (2)

(1) Expression de Madame de Sévigné.

(2) Une femme de Province avoit désiré d'être d'un dîner que M. le Marquis de Lassay donnoit à quelques hommes célèbres dans les Lettres.

Au reste, je n'ai garde d'exiger que les *penseurs* pensent toujours, & quand ils le pourroient, je ne les blâme point de dire beaucoup de choses très-simples & très-communes. Je ne les blâmerois pas même de s'y borner dans la plûpart des compagnies, & d'y éviter tout ce qui est pensé & réfléchi. Je dis seulement que si l'on veut de ces choses pensées & réfléchies, c'est dans les livres des grands Auteurs qu'il faut les chercher, & non pas dans leur conversation. (1)

XXXIV. Un des plus grands esprits que je connoisse, Ecrivain très-profond, très-laconique, cependant très-clair, & qui de plus parle facilement & bien (2),

Surprise de voir le dîner très-avancé, sans avoir encore rien entendu de fort merveilleux, elle dit à Madame de S. Just : *Quand commenceront-ils ?*

M. le Marquis de Lassay, mort en 1738 dans un âge très-avancé, est celui dont on vient de publier quatre volumes in-8^o, intitulés : *Recueil de différentes choses*. Il falloit faire un choix parmi ces *différentes choses*, & réduire les quatre volumes à deux au plus.

(1) « La lecture des bons livres, dit Descartes, » est comme une conversation avec les plus hon- » nêtes gens qui en ont été les auteurs, & même » une conversation étudiée dans laquelle ils ne » nous donnent que les meilleures de leurs pen- » sées. » *Discours de la méthode.*

(2) M. de Maupertuis.

48 MERCURE DE FRANCE.

s'est toujours refusé aux discussions dans lesquelles, pour profiter de ses lumières, j'ai voulu l'engager en conversation, à moins que le sujet ne lui en fût très-familier. Il me disoit que je lui faisois trop d'honneur; qu'il se sentoit incapable de me satisfaire & de se satisfaire lui-même, parce qu'il nous falloit à l'un & à l'autre plus que des mots; que soit vanité, soit raison, il n'aimoit point à parler au hazard, tout au plus d'après des lueurs, des demi-vues; qu'on n'avoit de vraies lumières, des idées précises, bien démêlées & bien ordonnées, que par la méditation; qu'il se défioit fort de toutes ses pensées, mais surtout des premières; que la discussion avoit pour objet des matières qui ne méritoient pas d'être discutées, ou bien qui le méritoient; que dans le premier cas, elle étoit ridicule, comme futile; mais que dans le second, elle l'étoit encore davantage, comme impossible, parce qu'il est plus ridicule de ne dire que des riens sur des choses, que de dire des riens sur des riens; qu'aussi la plupart des discussions de la conversation ne lui avoient paru que des *bavarderies*; qu'enfin je sçavois bien que M. de Fontenelle même les avoit toujours évitées, ou du moins

bientôt

bientôt terminées , lorsqu'il n'avoit pu les éviter (1).

Quelquefois dans un cercle assez nom-

(1) « Voilà , dit un jour *M. de Fontenelle* , une dispute qui ne finiroit point , si l'on vouloit ; & c'est pour cela qu'il faut qu'elle finisse tout à l'heure. »

Au reste , quand on réunit , comme *M. de Fontenelle* , beaucoup de justesse dans l'esprit , & beaucoup de douceur dans le caractère , on ne doit pas aimer la dispute ; car avec qui disputer ?

Un des six Jésuites qui firent le voyage de *Siam* avec l'Abbé *de Choisy* , ressembloit tout à fait en ce point à *M. de Fontenelle*. Voici ce qu'en dit l'agréable Voyageur :

« J'aime tous les Jésuites qui sont ici ; ils sont tous honnêtes gens ; mais le *Fontenei* & le *Visdelou* laissent les autres bien loin derrière. Le *Fontenei* est la douceur même. Il dit son avis simplement ; & s'il est contredit , il prend le parti d'un de vos amis , qui aime mieux se taire que de disputer. »

L'Abbé *de Choisy* revient encore dans la suite au P. de *Fontenei* : « Je l'aime tout à fait , dit-il : avec beaucoup d'esprit & de capacité , il sçait avoir tort quand il le faut , & ne se pique point , comme beaucoup d'autres , d'avoir toujours raison ; car il y en a dans notre petite République qui ont toujours en main une raison dominante. On meurt d'envie de se révolter contre eux , & de leur refuser même la justice. »

Dans un autre endroit , l'Abbé *de Choisy* parlant de lui-même , dit :

« J'ai une place d'écoutant dans toutes leurs assemblées , & je me sers souvent de votre mé-

breux, il ne se trouvera que deux hommes qu'on puisse proprement appeller gens de Lettres. Si le reste ne manque pas d'esprit, c'est de l'esprit tel que la nature le donne, plutôt poli que perfectionné par l'usage du monde, & cultivé tout au plus par quelques lectures agréables. Alors, soit par dégoût pour les entretiens ordinaires, soit peut-être par vanité & envie de briller aux yeux des gens du monde, les deux gens de Lettres cherchent à faire tomber la conversation sur quelque point de littérature, d'érudition, de philosophie, &c. Une question est proposée, long-temps

»thode (1); une grande modestie, point de dé-
 »mangeaison de parler. Quand la balle me vient
 »bien naturellement, & que je me sens instruit à
 »fonds de la chose dont il s'agit, alors je me laisse
 »forcer, & je parle à demi-bas, modeste dans le
 »ton de la voix aussi-bien que dans les paroles.
 »Cela fait un effet admirable; & souvent quand
 »je ne dis mot, on croit que je ne veux pas par-
 »ler; au lieu que la bonne raison de mon silence
 »est une ignorance profonde, qu'il est bon de
 »cacher aux yeux des mortels. Encore est-ce quel-
 »que chose d'avoir profité de vos leçons. »

Je me flatte que des citations si propres à instruire avec agrément sur la matière que je traite, ne paroîtront ni trop longues, ni déplacées.

(1) *La relation de ce voyage est adressée à M. l'Abbé de Dangeau, & l'Auteur lui parle comme dans une lettre.*

débatue, rarement décidée. Chacun des contendans demeure dans son avis. La compagnie ne sçait à qui adjuger la victoire. Elle n'a ni assez de connoissance du sujet du combat, ni assez d'habitude à la discussion; mais par cela même elle n'en a pas été plus amusée qu'instruite.

Une femme d'esprit ennuiée d'une pareille dispute entre deux hommes de Lettres, leur dit: *Eh! Messieurs, convenez de quelque chose, fût-ce d'une sottise.*

Souvent une question ne fait que s'embrouiller de plus en plus par la dispute, au lieu de s'éclaircir. Un jour des Poëtes & des Philosophes examinoient entr'eux en quoi consistoit ce qu'on appelle *harmonie* dans les vers, & en général dans le style. Les Poëtes ramenoient tout au jugement de l'oreille, au sentiment, à un certain goût. Les Philosophes vouloient des idées, des principes, & prétendoient que pour expliquer *nettement* la nature de l'harmonie, & rendre des raisons *claires* du plaisir qu'elle fait, plaisir de l'esprit, disoient-ils, bien plus que de l'oreille, il falloit remonter à une *profonde* métaphysique. M. *Dumas* (1) qui avoit long-temps écouté dans un grand silence, le rompit

(1) Auteur du Bureau typographique.

enfin, & dit à son voisin : *Je vois bien que je m'en irai sans sçavoir ce que c'est que l'harmonie.*

XXXIV. La plupart des gens du monde n'entendent rien à la littérature & aux sciences ; mais quelques gens de Lettres n'entendent rien non plus aux choses du monde. Delà un mépris réciproque, surtout de la part des premiers pour les seconds, & ils le poussent quelquefois jusqu'à regarder un Auteur, un Sçavant, comme un imbécille, hors de sa sphere. Un des plus illustres Membres de l'Académie des Sciences, & d'ailleurs homme de beaucoup d'esprit, & d'un esprit fin & délié, se trouva un jour dans une compagnie où étoit un homme de robe, & ils furent d'avis différent sur quelque chose qui n'avoit pas plus de rapport à la Jurisprudence qu'à la Géométrie. *Monsieur*, dit le Magistrat, avec un souris presque moqueur, *il ne s'agit ici ni d'Euclide, ni d'Archimede. Ni de Cujas & de Barthole non plus*, reprit vivement l'Académicien.

XXXV. Les Sçavans & les Artistes, au lieu de chercher à mettre la conversation sur leur science & sur leur art, devroient attendre qu'on les interrogeât, & n'en parler qu'en réponse.

Mais il y en a plusieurs qu'il est dan-

gereux & inutile d'interroger. Dangereux ; quand ils ont une fois commencé, ils ne finissent point. Inutile ; ils disent toute autre chose que ce qu'on leur demande, ou du moins ils le noyent en mille autres choses où il se perd.

Souvent on les a interrogés par politesse plus que par curiosité ; & ils en font repentir. On dit : *De quoi me suis-je avisé de le mettre sur sa folie.* (1)

D'un autre côté, les gens du monde, frivoles lors même qu'ils sont curieux, parce qu'ils ne le sont que par vanité, voudroient qu'on leur expliquât tout en peu de mots & en peu de temps. *En peu de mots ?* répondit un jour M. de Fontenelle ; *j'y consens : mais en peu de temps ? cela m'est impossible : au reste, que vous importe de sçavoir ce que vous me demandez ?*

XXXVI. Il y a deux sortes d'erreurs ; les unes viennent de sottise, les autres d'ignorance ; & malgré beaucoup d'esprit, on peut tomber dans celles-ci, si l'on entreprend de juger de ce qu'on ne sçait point. On ne pourroit donc sortir de ces erreurs qu'en sortant de son ignorance : mais ce n'est pas l'affaire d'un moment de conversation avec un Sçavant ou un

(1) *Hic non insanit satis sponte sua ; instigat. Terent. Andr.*

54 MERCURE DE FRANCE.

Artiste, à quelque degré qu'ils possèdent le talent de l'instruction, & qu'on possède soi-même le don de l'intelligence. (1)

Si toute erreur n'est pas une sottise, c'en est une & même assez commune, de se croire capable de juger de tout, avec de l'esprit seul. Ainsi beaucoup d'erreurs de gens d'esprit sont des sottises.

Un Sçavant, un Artiste parlent de leur science, de leur art, en présence d'un Grand, d'un homme de Lettres, l'un & l'autre gens de beaucoup d'esprit, mais très-ignorans dans la science ou dans l'art dont il est question. Cependant ils s'avisent de contredire ce Sçavant, cet Artiste. Ceux-ci expliquent & prouvent ce qu'ils ont avancé; mais ceux-là qui n'entendent ni la preuve, ni même l'explication, re-

(1) « On ne devient incontinent Musicien pour avoir une bonne Chançon. Ce sont apprentissages qui ont à être faits avant la main, par longue & constante institution. Nous devons ce soin aux nôtres, & cette assiduité d'instruction; mais d'aller prêcher le premier passant, & régenter l'ignorance du premier rencontré, c'est un usage auquel je veux grand mal. Rarement le fais-je aux propos même qui se passent avec moi, & quitte plutôt tout que d'en venir à ces instructions reculées & magistrales. Mon humeur n'est propre, non plus à parler qu'à écrire, pour les principians. » *Montaigne.*

pliquent & payent d'esprit. Quelquefois cet esprit est une sorte de raison, une vérité, mais qui isolée, ne peut mener qu'à l'erreur. Mais le plus souvent ce n'est que badinage, plaisanterie, ou même raillerie : au lieu d'une discussion inutile, il faudroit, si l'on pouvoit, payer aussi d'esprit ces gens d'esprit, badiner, plaisanter & railler comme eux, à l'exemple de ces deux Artistes de l'antiquité dont *Plutarque* nous a conservé deux mots excellens, l'un poli & respectueux, l'autre malin & piquant. (1) Le premier est d'un Musicien à *Philippe de Macedoine*, qui lui contestoit quelque chose sur la Musique. « A Dieu ne plaise, Seigneur, que » vous deveniez jamais assez malheureux pour sçavoir ces choses-là mieux » que moi. »

Le second bon mot est d'*Appelles* à *Mégabise*, Grand Seigneur de Perse, qui d'un air suffisant & d'un ton décisif, raisonnoit sur la Peinture dans son atelier. « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que » mes garçons qui vous respectoient pendant que vous ne disiez mot, se mo-

(1) Quoique ces deux traits soient assez connus, comme ils ne le sont pourtant pas de tout le monde, j'ai cru que ceux qui ne les connoissent pas, seroient bien aises de les trouver ici.

« quant de vous depuis que vous par-
 » lez. » (1)

Bien loin qu'un homme d'esprit sçache ce qu'il n'a point étudié, il y a beaucoup de choses qu'il n'auroit jamais apprises, même en les étudiant.

Qu'un Sçavant sot ne connoisse point sa sottise & fasse l'homme d'esprit, cela est tout simple, & ne vaut guere la peine qu'on en rie. Mais qu'un homme d'esprit ignorant ne connoisse point son ignorance & décide en sçavant, voilà ce qu'on peut appeller un ridicule parfait. Je me trompe, il lui manque d'être rare.

Une dispute d'un simple homme de Lettres avec un Grand, homme d'esprit, est un combat de deux contre un, par conséquent inégal, & dès lors imprudent. Si l'homme d'esprit est vaincu, le grand viendra certainement à son secours.

Il y a de très-beaux esprits qui sont aussi peu Philosophes que sçavans, & aussi mauvais raisonneurs qu'ignorans. S'ils

(1) « Il faut employer la malice même à cor-
 » riger cette fiere bête. Le dogme qu'il *ne faut*
 » *point haïr, mais instruire*, a de la raison ailleurs ;
 » mais ici c'est injustice de secourir & redresser
 » celui qui en vaut moins. J'aime à les laisser em-
 » bourber & empêtrer encore plus qu'ils ne sont,
 » & si avant, s'il est possible, qu'enfin ils se re-
 » connoissent. » *Montaigne.*

y joignent l'orgueil , tant l'orgueil de vanité que celui de présomption , & les beaux esprits y sont beaucoup plus sujets que toutes les autres sortes de gens d'esprit , que de sottises ne doivent point couler de ces trois sources réunies !

Si quelque chose pouvoit suppléer au sçavoir & prévenir les inconvéniens & les ridicules de l'ignorance , ce seroit l'esprit philosophique , (j'entends le véritable) qui est sage , circonspect & modeste ; qui ne juge & ne parle que d'après des idées claires & précises , &c ; en un mot celui qu'a si bien décrit l'ingénieur & éloquent Pere *Guenard*. (1)

« Ce qu'on appelle esprit , dit un homme qui en a beaucoup , ce qu'on appelle esprit (par un grand abus) tient lieu de tout aujourd'hui , & l'apparence de la philosophie y a détruit la science. » (2)

(1) Jésuite , Auteur du Discours couronné par l'Académie Française , en 1755.

(2) Discours sur les abrégés chronologiques , lu à la rentrée publique de l'Académie des Belles-Lettres , le 27 Avril 1756 , par M. le Président *Henault*.

Comme je ne cite que de mémoire , ce Discours n'étant pas encore imprimé , je ne cite peut-être pas exactement les propres paroles de l'Auteur.

J'invite à relire sur tout ceci le commencement du sixième soir des *Mondes* de M. de *Fontenelle*.

XXXVII. Que résulte-t'il de la plus grande partie de ce qu'on vient de lire ? Le voici :

On rencontre dans le monde tant de fots & de méchans , que la plupart des compagnies sont ennuyeuses pour un homme d'esprit , s'il n'a pas beaucoup d'indulgence , & périlleuses s'il n'a pas beaucoup de prudence.

Il y raconte qu'étant allé un jour chez la Marquise , long-temps après les entretiens précédens , il y entra comme deux hommes d'esprit en sortoit ; que la conversation s'étant tournée sur les Mondes , cette Dame n'avoit pas manqué de leur dire que toutes les planettes étoient habitées ; que l'un d'eux qui l'estimoit beaucoup , lui avoit dit qu'il étoit fort persuadé qu'elle ne croyoit pas une opinion si extravagante ; & que pour l'autre qui ne l'estimoit pas tant , il l'avoit crue sur sa parole. *M. de Fortenelle* continue ainsi son dialogue :

« Pourquoi , dit la Marquise , m'avez-vous entérée d'une chose que les gens qui m'estiment ne peuvent pas croire que je soutienne sérieusement ? Mais , Madame , lui répondis-je , pourquoi la souteniez-vous sérieusement avec des gens que je suis sûr qui n'entroient dans aucun raisonnement qui fût un peu sérieux . . . Ne divulguons pas nos mysteres dans le peuple. Comment t s'écria-t'elle , appelez-vous peuple les deux hommes qui sortent d'ici ? Ils ont bien de l'esprit , repliquai-je ; mais ils ne raisonnent jamais. Les raisonneurs qui sont gens durs , les appellent peuple sans difficulté. »

Delà naît quelquefois l'idée de se renfermer dans son cabinet avec ses livres, de ne voir plus personne, ou du moins de se borner à un petit nombre d'amis. Mais, comme dit fort bien M. le Marquis de Lassay, *il ne faut pas se laisser attraper à ces goûts de retraite que donne le dégoût du monde.* L'ennui de la retraite seroit plus grand encore que celui du monde, & surtout plus dangereux; il meneroit à des pensées noires, ou si on l'évitoit, ce ne seroit qu'à force de travail; ainsi l'on tomberoit dans la mélancolie ou dans l'épuisement.

D'ailleurs, on parle de *se borner à un petit nombre d'amis.* Qui est-ce qui en a des amis, de vrais amis, des amis intimes, des amis dignes de ce cher & beau nom, pris dans toute son étendue? Que dis-je, *des amis?* Qui est-ce qui en a un, c'est-à-dire, quelqu'un qui lui convienne parfaitement & à tous égards?

Mais quand on l'auroit, il faudroit bien se donner garde *de s'y borner*; il seroit bientôt usé. Ne fût-ce que pour en mieux sentir le prix, il faut, avec lui, voir encore ses connoissances. On ne scauroit même en avoir trop, ni d'especes trop différentes; & voilà l'avantage de la Capitale, la variété des choses & des

personnes, la variété en tout genre; la quantité fournit la qualité ou du moins y supplée. Au moyen d'un grand nombre de connoissances, on verra plus rarement les mêmes personnes, les mêmes sociétés.

(1) On réglera les intervalles sur le plus ou le moins de dégoût. Ce dégoût se changera même en goût. Je vois avec plaisir une fois par mois des gens que je ne verrois qu'avec ennui une fois par semaine; & cela est peut-être réciproque.

Un peu d'absence fait grand bien.

Ceux qui plaisoient, en plaisent encore d'avantage; ceux qui déplaisoient, en déplaisent moins; tous y gagnent.

Comment voir souvent ceux qu'on n'aime guere? Mais comment aimer beaucoup ceux qu'on voit souvent? (2)

(1) « Il faut vivre avec beaucoup, afin de pouvoir changer, dit encore M. le Marquis de Laffay.

(2) L'Auteur de ces *Pensées sur la Conversation* nous permet de le nommer. C'est M. l'Abbé *Trublet*.



LES SENS,

*ÉPIÏRE badine à Sylvanire pour son Bouquet, adressée par M. Vasse à Mademoiselle H*** de Gany, qui l'appelloit son papa.*

Des mon boudoir philosophique ,
 Qu'il me soit permis à mon tour ,
 Jeune & trop aimable Angélique ,
 De vous célébrer en ce jour .
 Mais reprenons la rime en ire ,
 C'est pour elle que je soupire ,
 Et mes soupirs sont infinis ;
 Je crains qu'une plus douce lire
 Ne fixe sur ses sons chéris ,
 Avec un si puissant empire
 L'attention de Silvanire ,
 Qu'il n'en reste plus pour Iris .
 Ah ! si le plus sincère hommage
 Étoit payé par le mépris ,
 Que je regretterois cet âge ,
 Cet âge où , moderne Pâris ,
 Toujours brillant , toujours volage ,
 Toujours flatté , jamais épris ,
 Je voyois dans plus d'un bocage ,
 Maint oiseau desirant la cage ,
 De ma main attendre le prix .

62 MERCURE DE FRANCE.

Mais ce temps du papillonnage
De la fausse félicité,
D'erreur & de frivolité

Est passé chez Sylvanire ;

Et ce que j'y trouve de pire,
C'est qu'avec lui je vois, hélas !
Je vois envoler ma jeunesse.

Quand j'admire en vous mille appas,
Qu'un certain sentiment me presse,
La raison vient m'arrêter-là ;

Si j'ose prendre une épithète
Pour faire un rôle dans la fête,
J'y suis à titre de Papa.

Papa soit, égayons ce titre ;

Et, sous ce vénérable nom,
Prouvons qu'on n'est pas si bête,
Et que l'on sçait prendre le ton
Du plaisir & du badinage.

Oui, je puis, sans être Gascon,
Sans effaroucher la plus sage,
Vous dire, & jurer sur ma foi ;

Qu'encore habitant de Cythere,

J'ose aspirer au bien de plaire,

Et que l'on peut suivre la loi

De Cupidon & de sa mere,

Quand on s'en souvient comme moi.

Le vieux fou ! direz-vous sans doute.

Dites à la bonne heure ; mais,

Vous ne pouvez sur vos attraits

Prononcer que je ne vois goutte ;
 Et cette vive impression ,
 Que me fit l'apparition
 De la piquante Silvanire ,
 Doit l'empêcher de me le dire :
 Bon jour , mon cher Papa , bon jour.
 Ah ! lorsque sa bouche charmante
 Disoit ces mots avec cette mine riante....
 Dites ma fille , étois-je sourd ?
 Moi , que jamais la tabatiere
 N'a sçu tenter un seul moment ,
 Oui , quand cette main qui m'est chere
 Au moins autant qu'à la tendre Maman ,
 M'en ouvroit une avec empressement ,
 J'en prenois , mais d'une manière
 A faire croire au genre humain ,
 Que je serois moins mort de faim
 Que privé de cette poussiere.
 Vous souvient-il d'un certain soir ,
 Où négligeant mon cher potage ,
 Je voulois m'en passer plutôt que de vous voir.
 Vous vîntes à l'instant près de moi vous asseoir :
 Alors des ris , des jeux , le galant assemblage
 De la manger me firent un devoir :
 Qu'elle me sembla bonne , ah ! grands Dieux !
 quand je pense
 Que vous eûtes la complaisance
 De vous tenir à mes côtés.
 Tant que dura cette plaisante Orgie.

64 MERCURE DE FRANCE.

Jamais dans le cours de ma vie
Mes sens ne furent si flattés ,
Que mon palais le fut avec cette ambrosie :
Est-ce là tout ? oh ! que nenny :
Vraiment , ma chere Silvanire ,
Ne me reste-t'il pas à dire
Ce que je vous ferois , si j'allois à Gany ?
Chacun a son goût dans le monde ;
Et de tous les sens , selon moi ,
Le plus joli dont on suive la loi ,
(Car ils sont Souverains , quoi qu'un Cagot en
dise)
C'est de baiser. . . . eh ! quoi ? la main de ce qu'on
aime.
Je n'avois pas prévu votre frayeur extrême :
D'un papa qu'avez-vous , ma fille , à redouter ?
Si ce papa vous aime , il sçait vous respecter :
De tout cela je conclus , Silvanire ,
Que près de vous j'entends , je vois , je sens ,
Et qu'enfin je jouis très-bien de tous mes sens ;
Une autre conséquence à la suite se tire ;
C'est que par la même raison ,
On ne peut me taxer comme hors de saison
D'antiquité , de penardise ,
Et que mon compliment est encore de mise :
Convendez-en , & daignez , s'il vous plaît ,
Recevoir mon cœur en ôtage ,
De mes sens agréer l'hommage ,
Et les accepter pour Bouquet.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

IL y a, vous le sçavez, Monsieur, des regles fixes dans tous les Arts. La Poésie, qui tient un rang distingué parmi les plus agréables, doit à ses Législateurs l'éclat où nous la voyons. Malherbe osa lui imposer des loix, & les observa lui-même scrupuleusement; il fut combattu, le génie plia avec peine sous un joug si rigoureux, mais la difficulté l'anima, il la vainquit, & des beautés sans nombre en résulterent. Les Racine, les Boileau, & parmi nous cette foule d'hommes illustres parvenus à la célébrité dans différens genres; vous même, Monsieur, dans ces pieces où l'esprit s'instruit en s'amusant, où le ridicule est peint avec des couleurs si vives, vous ménagez avec soin l'oreille la plus délicate. Persuadé de votre bon goût, ce n'est donc qu'à trop d'indulgence pour son Auteur que j'attribue votre complaisance à insérer dans le Mercure de Décembre la piece intitulée, *Essai sur l'ame*, non qu'elle en soit indigne par le fonds: j'en approuve la contexture, j'y trouve même des beautés; j'en citerai volontiers ces vers pour exemple:

66 MERCURE DE FRANCE.

» Je dois donc en ce cas me survivre à moi même,
» Et sous l'extérieur de mon humanité,
» Porter le germe heureux de l'immortalité.

Mais je ne puis m'empêcher de blâmer l'extrême négligence qui y regne. *Lors* dans *assertion*, *ier* dans *ouvrier*, sont employés pour une syllabe, *fond* y rime avec lui même, *portée* avec *ignée*, rime, pour me servir de vos termes, (1) à peine supportable dans un vaudeville : appréciez ces deux vers au sens louche.

Ce n'est point par le corps dont l'argile est la trame,

Qu'on voit naître & mourir. Il faut donc que son ame, &c.

Une trame d'argile. L'étrange métaphore !

Je finis en priant M. Ducasse de pardonner ces remarques à mon amour pour la vérité, & d'avoir toujours devant les yeux cette maxime du judicieux Despreaux :

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE C***.

A Paris, ce 12 Décembre 1756.

(1) Mercure de Novembre, p. 178.

Que M. Du C. & ceux qui riment comme lui, lisent cette lettre, & qu'ils en fassent leur profit. Nous ne cédon's quelquefois à leurs instances importunes, que pour avoir occasion de relever leurs fautes, ou dans l'espérance que quelqu'un de nos Lecteurs instruit & jaloux des regles, sera blessé de les voir si cruellement violées, & nous en marquera son ressentiment. Notre attente est aujourd'hui remplie, nous remercions l'Anonyme d'avoir si bien fait notre charge. Nous declaron's qu'à l'avenir nous serons plus séveres, & que nous ne mettrons plus de vers informes qui bravent la rime ou la mesure. C'est bien assez d'être obligé d'en insérer un si grand nombre de médiocres, qui n'ont que le mérite d'être exacts, & qui ne font que la copie un peu déguisée de tant d'autres.

V E R S.

QUAND *Sallé* quitta ce bas lieu
 Pour aller jouir de la gloire
 Que dispense Apollon au temple de mémoire ;
 Entre les Muses & ce Dieu
 Elle apperçut un intervalle,
 Où l'on voyoit ces mots écrits :

« La vertu , les talens , les graces & les ris ,
 » De Terpsichore ici placeront la rivale.

Il ne manque-là que mon nom :

Oui , c'est moi , dit Sallé , que l'on a désignées

Pour remplir cette place : non ,

Répond le Dieu des Arts , elle est pour *Puvigné*.

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MONSIEUR , vous avez eu la bonté d'inférer dans le Mercure de Juin un Epître adressée à un ami , par laquelle je l'invitois à ne connoître d'autre amour que celui qu'un goût passager inspire. Le malheureux venoit d'être abandonné par une ingrante , dont jusqu'au moment fatal il avoit cru être aimé. Des préceptes sérieux ne font qu'augmenter la peine d'un amant méprisé. J'ai tâché de le consoler par des leçons badines , que mon cœur né constant désapprouvoit , quand la pitié me les suggéroit. Croiriez-vous , Monsieur , qu'une action bonne en elle même dût m'attirer l'inimitié du beau sexe ? Je n'ai jamais pu réussir à le convaincre de mon innocence. Je suis un misanthrope , un insensible , un imposteur. S'il

m'arrive de rendre justice au mérite d'une femme , elle ne me croit point. Mes louanges sont des satyres. Je me trouvai il y a quelques jours dans un cercle , je complimentai sincèrement une Dèmoiselle sur ses charmes naturels embellis par les graces. Eh bien ! je suis si décrié que depuis ce moment elle n'ose pas seulement se croire jolie.

Je vous prie , Monsieur , de faire paroître incessamment l'Epitre suivante pour me justifier vis-à-vis du sexe aimable , auquel j'ai eu le malheur de déplaire. Mon offense prétendue a été publique , mon excuse réelle doit l'être aussi. Mon cœur est dépeint dans ce dernier Ouvrage. Le premier n'étoit qu'un jeu d'esprit. Je suis , &c.

De Brie-Comte-Robert.

EPI TRE

*A M. . . . pour l'engager à prendre une
Maitresse.*

U NE sombre mélancolie
Obscurcit l'éché de tes jours :
Dissipe ta grave folie
Dans les bras des jeunes Amours,
Ne pense pas que la sagesse

Condamne une tendre langueur :
Aimer n'est point une foiblesse ,
Quand le plaisir est dans le cœur.
Tu connois sans doute Amarante ;
L'adorable objet de mes vœux :
Je suis fidele , elle est constante ,
Et le temps voit croître nos feux.
Oublie une morale austere :
Quoi ! serions-nous nés pour haïr ?
Les Philosophes de Cythere
Sont ceux qui sçavent bien choisir.
Que l'heureuse raison te guide :
Tu n'as rien à craindre des sens ;
Les charmes d'un esprit solide
Feront fumer ton pur encens.
Ah ! crains de tomber dans l'ivresse ,
Où jette une avare beauté.
Avoir Laïs pour sa Maîtresse ,
C'est exiler la volupté.
Les rigueurs d'un dur esclavage
Privent de la félicité :
Tâche donc , sans être volage ,
De conserver ta liberté.
Un sexe toujours sûr de plaire ,
Seroit-il fait pour t'égarer ?
D'amour que le feu salutaire
Ne brûle que pour t'éclairer.
Si la fidele sympathie
Te conseille de faire un choix ;

L'enfant gouvernera ta vie
 Sans t'assujettir à ses loix.
 Une Maîtresse , qui nous aime ,
 Prévient , devine nos desirs.
 Suivre sa volonté suprême ,
 C'est travailler à nos plaisirs.

ADDENET.

D'Arpajon.

Il est l'Auteur des Stances à Mademoiselle . . . Mercure de Mai , page 18 ; d'une Ode sacrée , page 54 , premier Mercure de Décembre 1755.

Des Vers à Mademoiselle . . . second Mercure de Janvier , page 49 ; des Stances à Mademoiselle Brohon , second Mercure d'Avril , page 51 ; d'une Epître à un Ami sur l'inconstance de sa Maîtresse , Mercure de Juin , page 57 ; & d'une Ode sur le mariage de M. F. . . . page 54 , second Mercure d'Octobre 1756.

LETTRE

A L'AUTEUR DU MERCURE.

JAI vu , Monsieur , dans le Mercure de Juillet une réponse de M. l'Abbé Regley que je ne connois point , à l'*Essay*

sur le caractère des nations, par M. Hume, dont je connois les Ouvrages politiques traduits par M. l'Abbé le Blanc. Parmi plusieurs choses raisonnables & bien exprimées dont cet écrit est rempli, j'en ai cru voir d'autres qui manquent d'exactitude & même de clarté. Je n'ai pas dessein d'en relever toutes les fautes. C'est aux défenseurs naturels de M. Hume, c'est à dire, à ses traducteurs de faire voir à M. l'Abbé Regley, qu'il se trompe comme Philosophe, en attribuant à des causes physiques des effets purement moraux, ce que l'illustre Auteur de *l'Esprit des Loix* n'a pas fait sans restriction, malgré son système favori de l'influence du climat. C'est à ces Messieurs de dire que les exemples allégués par le Critique, loin de fortifier son sentiment, concluent ordinairement contre lui; qu'il auroit dû exprimer clairement ce qu'il pense sur la nature de l'ame, avant d'en combiner, & d'en apprécier les operations, & surtout que ce n'étoit pas la peine de faire un écrit polémique pour une question sur laquelle il prend tantôt un parti, tantôt un autre, & qu'il laisse enfin aussi indécise & un peu plus obscure qu'elle ne l'étoit auparavant.

Voilà, si jamais on repond à M. l'Abbé
Regley,

Regley, ce que sans doute, on lui détaillera, & on lui prouvera mieux que je ne le puis faire. Cela ne me regarde pas. Mais, Monsieur, il y a dans son ouvrage une satire non personnelle, mais nationale, qui me tient au cœur, & dont je vous demande permission de porter ma plainte à votre tribunal.

Il s'agit du parallèle insultant que fait M. l'Abbé Regley entre la Bourgogne & la Normandie. Si cet Auteur est Bourguignon, il lui est sans doute permis d'aimer sa patrie: ne pouvoit-il donc l'exalter sans cette comparaison injurieuse? Je suis Normand, Monsieur, & je suis bien éloigné d'en rougir. J'aime le lieu de ma naissance, & on me pardonnera sûrement d'en vouloir défendre l'honneur: mais je ne me pardonnerois pas à moi-même de le défendre avec des armes qui pussent blesser aucun habitant du Royaume & même de l'Univers. Plein d'une juste vénération pour les illustres Bourguignons, dont M. l'Abbé Regley fait un éloge mérité; je ne voudrois pas, quand même j'y trouverois de l'avantage, les faire servir à relever le lustre de mes compatriotes, dont le tableau brille assez de son propre éclat, pour n'avoir pas be-

soin d'ombres. Il n'est pas nécessaire de faire l'apologie de ma province ; tout le monde sçait qu'elle a été le berceau d'une infinité de grands hommes, Politiques, Guerriers, Magistrats, Ecclésiastiques, Gens de Lettres. Ce que j'en dirois n'ajouteroit rien à leur renommée. Je ne veux qu'engager M. l'Abbé Regley, par égard pour la politesse & pour la vérité, à rétracter les odieuses imputations de ruse, de fourberie, de pesanteur, d'intérêt, de tristesse, dans la société, de diffusion dans les idées & dans l'expression, de colère durable, & d'imagination rêveuse, dont il accable indistinctement & sans pitié mon malheureux pays. On montre, dit-il, des cantons en Normandie, dans lesquels les Normands sont plus Normands qu'ailleurs. Il met apparemment les habitans de Caen dans cette classe, puisqu'il les cite pour n'avoir pas varié un instant depuis Raoul jusqu'à nos jours. Dans sa bouche c'est là une satire, mais à parler exactement c'est une louange. On devine aussi qu'il veut lancer un trait à Paul Lucas, si la plaisanterie du plus mauvais ton peut passer pour un trait.

Il n'est pas surprenant que M. l'Abbé qui se déclare pour la volupté riant, se-

tâtre & enfantine, pour le *style léger & fleur*
ri, n'ait pas consumé tristement ses beaux
 jours à lire les fastidieux ouvrages des
 Normands; je m'étonne seulement qu'a-
 vant que de prendre la balance, & de pro-
 noncer son arrêt, il ne se soit pas mis au
 fait de la cause, en examinant les pieces que
 les parties pouvoient produire: alors il n'au-
 roit pas oublié Bochart, Huet, Malherbe,
 Sartazin, Segrais, &c. Il auroit fait
 mention du respectable Nestor du Par-
 nasse, & il auroit été à bon droit *dis-*
pensé d'en nommer d'autres: mais si le nom
 de M. de Fontenelle étoit échappé à M.
 l'Abbé Regley, que seroient devenues ses
 comparaisons & ses railleries sur la pe-
 fanteur Normande?

Comme les Auteurs ne sont pas do-
 ciles, lorsqu'on leur demande la correc-
 tion & même l'aveu de leurs fautes, je
 ne compte pas trop sur la rétractation de
 M. l'Abbé Regley. J'appelle seulement de
 son jugement à celui du Public équita-
 ble, & surtout au vôtre, Monsieur, dont
 on connoît l'impartialité. On pourroit,
 s'il ne s'y rendoit pas, entrer dans une dis-
 cussion plus étendue, qui ne laisseroit
 peut-être pas les rieurs de son côté. Nous
 en avons en Normandie, malgré la tris-
 tesse qu'il nous reproche, & je lui puis

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.
assurer que beaucoup de Normands n'ont
fait que rire de son Ouvrage. J'ai l'hon-
neur d'être, &c.

D'IFS.

Ce 14 Décembre 1756.

LA LANTERNE MERVEILLEUSE,
*Etrennes de la Princesse de Talmont, à la
Reine.*

CE vase lumineux par Urgande inventé,
Vous dévoile à nos yeux avec sévérité.
Reine, que vos regards, par cette pure flamme,
Cent & cent fois le jour se laissent attirer.
Lisez dans votre esprit, connoissez dans votre
ame

 Tout ce que vos Sujets ne cessent d'admirer.

 Vous vous ignorez : quel dommage !

 A cet enchantement hâtez-vous de céder.

 Elle avoit bien prévu cette Urgande si sage,

 Qu'il faudroit tout son art pour vous persuader

 Combien de rares dons vous avez en partage.

*Par M. DE MONCRIF, Lecteur de Sa
Majesté.*

LE mot de l'Enigme du premier Mercure de Janvier est le *premier Jour de l'An*. Celui du Logogryphe est *Compagnie*, dans lequel on trouve *Ange*, *padn*, *âne*, *camp*, *pie*, *cage*, *anime*, *ainé*, *cime*, *manié*, *gance*, *gaine*, *mien*, *nom*, *Mai*, *Moine*, *main*, *poing*, *mie*, *ami*, *agonie*, & *Mein*.

E N I G M E.

J'ALTERE la délicatesse
 Du lieu dont je suis l'ornement ;
 Je viens toujours tout doucement ;
 Et l'on me chasse avec vitesse :
 On seroit bien fâché de ne me point avoir.
 Souvent on me desire avec impatience :
 Mais dans le lieu de ma naissance
 On ne sçauroit se résoudre à me voir.
 Si j'embellis le brun , j'enlaidis fort la blonde.
 L'on m'aime , & l'on me hait :
 On me fait , lorsqu'on me défait.
 Les gens de piété profonde
 Pour me garder sortent du monde.
 Tout le reste du genre humain
 Me fait un traitement sévère :

D iij

Mais malgré tout ce qu'on peut faire,
On me chasse aujourd'hui ; & je reviens demain.

LOGOGRYPHE.

Ja porte en treize pieds le métal précieux,
Dont l'avare repâit, & son cœur & ses yeux ;
Le casque d'un Visir ; cette liqueur vermeille,
Que le Dieu des côteaux fait couler de la treille ;
Ce qui fait l'ornement & le prix d'un chapeau ;
Le bruit que le Berger fait rendre à son pipeau ;
L'Amant de Talaire ; un terme de physique ;
Un mets dont se nourrit le peuple Asiatique ;
Ce qui fait d'ordinaire un acte d'un repas ;
Un sage qui de l'or ne faisoit aucun cas ;
Ce qui charme un soldat au fort de la défaite ;
L'objet, l'unique objet des desirs d'un athlète ;
Un meuble nécessaire au pieux voyageur,
Dont Rome ou Compostelle admirent la ferveur ;
Une Divinité dans Memphis adorée ;
Ce Prince infortuné si cher à Cythérée ;
Une injure grossière, un boyau plein de sang ;
Tout homme boursoufflé des honneurs de son
rang ;
Ce mot que sur un ton si doux pour une Actrice,
Au théâtre prodigue un parterre propice ;
Un oiseau sur le Nil redoutable aux serpens ;
Une fille en amour fidelle à ses dépens :

Cette charmante sœur dont l'humeur trop volage
 Dans les murs de Sichem fit porter le ravage ;
 La mere des épics, la force d'un château ,
 La montagne où Pâris conduisoit son troupeau ;
 Ce qui chez la Maubois fit entrer la fortune :
 Une Nymphé qui dut son bonheur à Neptune ;
 La mouche de Junon , les Pages de l'Amour ;
 Ce qui fait qu'un vieillard à Vulcain fait sa cour ;
 Ce que , même au Couvent , nos jeunes Demoi-
 selles

Rangent avec tant d'art , pour paroître plus belles.
 Pour tout dire , en un mot , je suis ce que l'Auteur
 Sera toujours en droit d'exiger de sa sœur.

*Par Mademoiselle DE SAURET, l'aînée,
 Pensionnaire chez les Dames de la Foi.
 A Sainte-Foi, en Agenais.*

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MOUSSU, begeri dins
 lou Mereuro dal mès pas-
 sat uno biello Chançon Lan-
 gueducienno, tant pouli-
 do q'uen canto lous Fran-
 cimans per la sublimo
 naibetat de las pensados,
 & l'eleguento simplicitat
 d'al langatge. N'aparten
 q'uall patois & à la naturo
 de pintra de besucariés

MONSIEUR, j'ai vu
 dans le Mercure du
 mois de Mai dernier
 une ancienne & jolie
 Chançon Languedo-
 cienne, qui ravit les
 Parisiens par la subli-
 me naïveté des pen-
 sées & l'élégante sim-
 plicité du langage. Il
 n'appartient qu'au pa-

D iv

80 MERCURE DE FRANCE.

tois ou à la nature de peindse des bagatelles avec des couleurs aussi expressives : c'est à tort qu'on le traite de jargon. Les Parisiens seroient bien plus charmés d'entendre chanter dans le pays même. Les bouches de nos jeunes filles font le même effet que l'arc de l'amour, les parolés font autant de trait de ce Dieu qui blessent les cœurs, & la musique la corde qui les lance.

La Chançon que j'ai l'honneur de vous envoyer, & que je vous prie d'insérer dans un de vos recueils est nouvelle: je ne vous dirai pas si elle est jolie; vous m'accuseriez peut-être de partialité.

On dit que l'Auteur ne manque pas d'esprit. Il la composée pour moi: je suis reconnoissante, & je n'ose pas vous dire ce que mon cœur pourroit faire pour lui.

ambé de coulous tanq expréssibos. Es pla mal aperpaus que l'ou tratoun de Baragouen: cé lous francimans poudion abé uno ausido de nostros cansons, dins l'ou pais, sariou bé may embeli nass. Figurats bous que l'as bouquetos de nostros filletos sount autant d'arquets d'al diu nenet lous mouts autant de pourchous amouroués que trancoun lous cors, & lairé la cordo que l'ous lansço.

La Cançonneto qu'ei l'ounou de bous manda, & que bous pregui de metre entremiech q'uaunque libret, à l'abantatge de la noubautar: s'es poulido, bou ba direi pas; m'a cusariats béleu d'estre prebengudo.

Disous que l'ou que la faito nou manquo pas d'esprit, & la faito per yeu: soui recongneissento, & gausi pas bous dire ce que l'on men cor sario per el. Al trop parlat. Sabets q'uaunque coumpla-

senço per las joubes & aimablos Doumaifelletos n'ey que dofo sept ans ; soni Languedocienne, & bostro sirbento : adisiats mouffu.

N'ai-je pas trop parlé ? Adieu, Monsieur. Si vous avez quelque complaisance pour les jeunes & aimables Ddemoiselles ; je n'ai que dix-sept ans : je suis Languedocienne, & votre servante,

FRANCOUNETO.

FANCHONNETTE.

A Narbounno, lou 25
Julliet 1756.

A Narbonne, le 25
Juillet 1756.

CANSON patoise, sus
l'aire de la Roumanco
d'al debignaire del
bilatge.

CHANSON Langue-
docienne, sur l'air
de la Romance du
devin du village :

Dans ma Cabanne obscure, &c.

TANT que la margarido,
La reino d'as pradets,
Sara la flou poulido
L'ou luyra d'as bouquets,
Tu faras ma toustouno,
Regnaras sul cor miu ;
Pourtaras la courouno
De ma tendro affectiu.

TANT que la marguerite (1), qui est la reine des prairies, sera la jolie fleur, & l'étoile brillante des bouquets, tu seras ma chère unique, tu régneras sur mon cœur ; tu porteras la couronne de mon affection la plus tendre.

Lou mati, quand l'al-
bieiro

Lorsque la rosée du
matin répandra ses

(1) Fleur printanniere.

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

perles sur les fleurs, & que je conduirai mes moutons dans les sentiers, les échos réveillés par le nom de Fanchonnette annonceront le point du jour aux petits oiseaux endormis sous les herbes.

Le long du jour pour charmer mon loisir, j'emprunterai le burin du plaisir, & je graverai Fanchon sur les peupliers ; à mesure que ton nom grandira sur leur tendre écorce, je sentirai mes douces amours croître dans mon cœur.

Le soir pour revenir de la prairie, il me semblera que la nuit retardée ne doit plus arriver : je serai sur le point de croire que le soleil charmé de tes yeux, s'oublie dans les cieux pour te considérer.

Perléjara las flos,
Et que per la carriero
Menarei l'ous moutous,
D'al nounde Françounete
L'ous ecos rebeillats
Annouçaran laubéto
As aufels amatats.

Sus pibouls, la journado,
Per charma mous lese,
Françoà saras grabado
Pel burin d'al plafé ;
Sus lesçorço tendreto
Quant toua noun grandira
Mabefado amoureto
Dins moun cor creifra.

Per tourna de la prado
Lou jouer me paretra
Quela neit retardado
Nou deu pas pus intra,
Sarei sul pun de creire
Que charmat de toua el
Lou soulél perte beire
Soublido dins lou cél.



ARTICLE II.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ELEMENS de fortifications, contenant les principes & la description raisonnée des différens ouvrages de la fortification, les systèmes des principaux Ingénieurs, la fortification irrégulière, &c. *A Paris*, chez *Jambert*, rue Dauphine, à l'image Notre Dame 1756. Prix 3 livres 10 sols relié.

Les différentes éditions de cet ouvrage confirment de plus en plus le jugement favorable que la première en avoit fait porter. L'Auteur l'a toujours retouché & augmenté. Il contient tout ce qu'on peut desirer dans un livre élémentaire. Il y a de plus gros livres sur cette matière, mais les préceptes & les règles n'y sont point exposés avec plus d'ordre & d'étendue. On peut avec cet ouvrage se procurer des connoissances justes & précises de l'art de fortifier. C'est un livre classique d'une école militaire, &c.

Cette nouvelle édition qui est très-bien exécutée, est dédiée à Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui à l'âge de cinq

84 MERCURE DE FRANCE.

ans commence à s'amuser à la Géométrie. La plupart des termes de cette Science lui sont déjà si familiers, qu'il les applique avec justesse sans jamais les confondre. Il sçait exécuter sur le papier & sur le terrain les problèmes les plus utiles de la Géométrie pratique, & en effet on l'a vu publiquement à Meudon élever des perpendiculaires sur le terrain, mener des paralleles, décrire des polygones, &c. Il a aussi des notions exactes de la sphere, du globe, & ces connoissances si singulieres à son âge, lui sont enseignées par forme d'amusement & de récréation. Elles sont la récompense de son attention à la Religion, à la lecture, & à l'Histoire sainte, qui remplissent tous ses momens d'application.

Il y a long-temps qu'on a pensé que la Géométrie étoit la Science la plus propre à faciliter le développement des premieres idées des enfans. Le Pere Mallebranche, M. De Crouzas, & plusieurs autres Auteurs l'ont dit & écrit. Mais il falloit un exemple tel que celui de Monseigneur le Duc de Bourgogne pour en convaincre le Public. Les Sciences & les Lettres doivent beaucoup de reconnoissance à M^e. la Comtesse de Marsan, du goût qu'elle sçait inspirer au jeune Prince

pour leurs nobles amusemens. Outre les avantages qui en résultent pour lui former & perfectionner le jugement, il acquiert l'habitude de s'accoutumer aux occupations réglées; habitude qu'on ne peut contracter de trop bonne heure, & qui assure le succès dans les différens genres d'étude auxquels on peut s'appliquer.

SECONDE Lettre de M. Fournier l'aîné, Graveur & Fondour de caractères d'Imprimerie, à Paris, rue S. Jean de Beauvais; à l'Auteur du Mercure.

MONSIEUR, en publiant la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, & que vous avez bien voulu insérer dans votre Mercure du mois de Mai dernier, page 111, je n'ai eu d'autre vue particulière, que de faire connoître aux Imprimeurs & aux personnes sçavantes l'erreur où les induisoit une lettre anonyme insérée dans le Journal des Sçavans du mois de Février dernier: erreur qui ne tendoit à rien moins, qu'à anéantir pour moi dans l'esprit du Public les richesses dont je suis en possession, en voulant faire croire qu'elles ont passé chez l'Etranger.

L'Auteur de cette Lettre, après avoir

§6 MERCURE DE FRANCE.

comblé d'éloges les caracteres de Garamond & de Le Bé, disoit page 217, que Plantin est venu puiser à cette source les caracteres qui, en prouvant son bon goût, ont fixé sa réputation. Il ajoute que Garamond & Le Bé lui ont fourni les poinçons & les frappes avec lesquels il a établi une fonderie célèbre, qui subsiste encore aujourd'hui. Ce sont, continue-t'il, les caracteres hébreux de ce dernier qui ont servi pour la Bible de 1569, &c.

Qui ne croiroit, en lisant ces paroles de l'Auteur anonyme, que les poinçons & les frappes de Garamond & de Le Bé ont passé chez Plantin, & en particulier les poinçons hébreux qui ont servi pour la Bible de 1569? J'ai cru que l'honneur de la Typographie françoise, & mon état devoient m'engager à détromper le Public sur un fait aussi important, & j'ai prouvé d'une maniere convaincante que les poinçons hébreux de Le Bé qui ont servi à imprimer la Bible hébraïque de Plantin de 1569, n'ont point été livrés à Plantin. J'en ai apporté deux raisons qui sont sans réplique. La première, c'est que je suis possesseur de ces poinçons qui ont servi à l'impression de la Bible hébraïque de Plantin de 1569, & que j'offre de les faire voir aux curieux. La seconde,

c'est que ces poinçons ne sont jamais sortis de la fonderie de Guillaume Le Bé, comme il est constaté par l'inventaire de cette fonderie, dressé par son fils. Je suis aussi possesseur de cet inventaire, & j'offre de même de le faire voir à ceux qui en auront la curiosité. Il est donc constant que les poinçons hébreux qui ont servi pour la Bible de Plantin de 1569, n'ont point été livrés à Plantin, & qu'il ne sont jamais sortis du Royaume. Ce sont les caractères de ces mêmes poinçons hébreux qui ont été employés pour la belle Bible polyglotte de M. Lejay ; ce qui se prouve encore par l'inventaire de la fonderie de Le Bé, & par la comparaison de ces poinçons avec ladite Bible polyglotte. Autre preuve convaincante qu'ils ne sont pas sortis de la fonderie de Le Bé, dont je suis possesseur.

L'Auteur anonyme qui m'a fourni l'occasion & non le prétexte de faire connaître ma fonderie, croit satisfaire à ma lettre, par une réponse qu'il a fait insérer dans le Journal des Sçavans du mois de Septembre dernier page 1756. Mais en comparant cette réponse avec ma lettre, il est aisé de voir qu'il s'écarte de l'objet principal, qui est en question, & qu'il ne détruit point ce que j'ai avancé :

88 MERCURE DE FRANCE.

ſçavoir que je ſuis poſſeſſeur des poinçons & des matrices que j'ai énoncés dans ma lettre, & qui faiſoient le fonds des fonderies de Le Bé & de Garamond. Il ſ'applaudit néanmoins dans ſes prétendues découvertes, & ſ' imagine avoir trouvé des preuves ſans replique. *J'ai preuve en main*, dit-il, & *cette preuve eſt ſans replique*, je la tire d'une note écrite de la propre main de G. Le Bé, qui marque qu'en 1559 il a gravé un hébreux gros double canon. . . . J'en ai vendu les poinçons, (dit Le Bé dans cette note,) la frappe des matrices & le moule au ſieur Chriſtophe Plantin à bon marché à cauſe des troubles, &c. Enſuite l'Auteur anonyme ſ'écrie d'un air ſatisfait, *voilà donc non ſeulement les poinçons, mais encore le moule & les matrices, c'eſt-à-dire, tout l'objet en entier vendu à un étranger, ſans qu'il en ſoit reſté le moindre veſtige en France, Je ſerois en état d'en fournir d'autres preuves auſſi déciſives; mais je me contenterai pour le préſent de celle-ci, à laquelle il n'y a point de replique.*

En vérité, Monsieur, cet Auteur a-t'il bien penſé que cette preuve d'un anonyme étoit ſans replique? Je veux bien croire qu'il a cette note, & qu'elle eſt de Le Bé. Que prouve-t'elle? Que Le Bé

a vendu à Plantin un caractère hébreu gros double canon, avec son moule, ses poinçons, enfin tout l'objet en entier. Il n'en est pas moins constant que les poinçons hébreux qui ont servi pour la Bible de Plantin de 1569, sont chez moi, & n'ont jamais été vendus à Plantin. D'ailleurs qui ne sçait qu'un caractère hébreu gros double canon, tel que celui qui a été vendu à Plantin par G. Le Bé, n'a jamais pu servir à imprimer une bible, ni aucun autre livre considérable, mais seulement l'alphabet ou quelques titres de livres hébreux, comme tous les graveurs en caractères, & tous les Imprimeurs en conviendront ? Il ne falloit donc pas s'appuyer sur un objet si peu important, pour faire croire au Public que les poinçons hébreux de Le Bé ont passé chez l'étranger, puisque le contraire est évident par l'inspection de ces poinçons qui se trouvent dans ma fonderie.

Cependant l'Auteur anonyme, pour soutenir sa thèse, fait l'histoire des voyages de Le Bé, & le conduit chez Garamond, qui le prie de lui graver dans sa maison même un caractère hébreu, *œil de S. Augustin*; ce qu'il fit, non comme élève, mais comme maître. Les matrices en furent vendues à Plantin, & les poinçons à Wechel, qui les

emporta à Francfort après la mort de Garamond, (nouvelle preuve que les poinçons ont passé chez l'étranger) .. C'est encore Le Bé qui lui fournit ce détail dans une note qu'il conserve précieusement avec beaucoup d'autres,

Voilà à la vérité un second exemple de poinçons hébreux passés chez l'étranger, & de poinçons qui ont pu servir à imprimer des livres considérables; mais en premier lieu, ce ne sont point ces poinçons qui ont été employés pour l'impression de la bible hébraïque de Plantin de 1569, comme je l'ai prouvé; en second lieu ces poinçons vendus à Wechel ne faisoient pas partie de la fonderie de Le Bé. Il n'en étoit pas propriétaire, il les avoit gravés chez Garamond & pour Garamond, soit que celui-ci ait été son maître ou non; ce qui est très-indifférent à la question présente. En troisième lieu, l'Auteur anonyme ne nous dit pas si ces poinçons vendus à Wechel existent encore, où s'ils n'existent plus. Il en est de même des matrices: il nous assure qu'elles furent vendues à Plantin, sans nous dire si ces matrices subsistent encore: mais ce qu'il ne devoit pas taire, c'est que Guillaume Le Bé retint une frappe de ces poinçons vendus à

Wechel. Cette circonstance doit se trouver dans la note que cite l'Anonyme ; elle se trouve aussi dans mes deux inventaires, & j'ai encore dans ma fonderie cette frappe, ou ces matrices des poinçons vendues à Wechel. Je m'en suis servi pour l'édition de la Grammaire hébraïque de M. l'Abbé l'Avocat, imprimée chez M. Vincent. J'ai seulement gravé de nouveau les lettres qui ont entr'elles plus de ressemblance, afin de les faire mieux distinguer. Pourquoi l'Auteur anonyme qui n'ignore pas sans doute tous ces détails, renvoie-t'il sans cesse chez les étrangers pour y trouver ce qu'il est si aisé de voir dans ma fonderie ? Enfin toutes ces notes de la main de Le Bé me font soupçonner que quelqu'un de ceux qui ont travaillé chez moi, en abusant de ma confiance, auroient pu les y enlever toutes ou en partie, & les auroit fait passer entre les mains de cet Auteur qui prétend s'en servir contre moi.

Quoi qu'il en soit, cet Auteur anonyme ne détruit en aucune sorte ce que j'ai avancé dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire au mois de mai dernier. J'y ai donné mon nom, ma demeure, & j'ai offert de montrer aux personnes curieuses mes poinçons & mes ma-

52 MERCURE DE FRANCE.
trices. Ainsi tout le monde est en état de les voir. L'Auteur anonyme me reproche d'avoir eu en cela des *unes particulieres*. Je le repete, je n'en ai point eu d'autres que de détromper le Public d'un préjugé général ; car il est constant, & l'Auteur anonyme en conviendra, que les plus belles éditions qui ont paru jusqu'ici en François, en Latin, en Grec, en Hébreu, ont été exécutées avec les caractères de ces célèbres Graveurs, Garamond, Granjon & Le Bé. Ce sont les caractères de ces fameux Artistes qui ont fait la base & le fondement de toutes les belles éditions. Quels que soient le goût, l'habileté & les talens des plus célèbres Imprimeurs, ils n'ont jamais pu faire une belle édition sans avoir de beaux caractères. C'est donc aux Garamond, aux Granjon & aux Lebé, que la gloire des belles éditions doit être principalement attribuée. Or n'est-il pas important de faire connoître au Public que les caractères de ces célèbres Graveurs existent encore à Paris dans ma fonderie, & que les Imprimeurs peuvent égaler, & même surpasser toutes les éditions qui ont précédé, puisqu'ils ont les mêmes secours qu'avoient leurs prédécesseurs, & de plus ceux que l'on y a ajouté dans la suite ? Il est

avantageux pour le Public que les Sçavans sçachent où se trouvent les caractères de ces habiles Graveurs, Garamond, Granjon, & Le Bé, afin qu'ils puissent obliger les Imprimeurs de s'en servir, & puisque l'Auteur anonyme me reproche d'avoir des *vues particulières*, je pourrois lui demander si les siennes ont été bien louables, lorsqu'en parlant de ces Graveurs immortels, Garamond, Granjon & Le Bé, il n'a pas dit un seul mot de ma fonderie, où se trouvent leurs caractères, & qu'il renvoie le Public dans les pays étrangers pour les chercher? Quel peut donc être le motif d'une telle affectation? Pourquoi encore étant obligé d'avouer dans sa dernière lettre *que j'ai fait l'acquisition de la fonderie de Le Bé, peut-être la plus complète du Royaume?* Pourquoi, dis-je, ne me donne-t'il pas la qualité de Graveur que j'ai prise dans ma lettre, mais seulement celle d'*habile Fondeur de Paris?* d'où vient la partialité qu'il fait paroître pour les nouvelles italiques? Pourquoi, en renvoyant au second volume de l'Encyclopédie, page 662, après avoir donné des exemples de tous les caractères en usage, ajoute-t'il que tous ces caractères sont de l'Imprimerie de M. Le Breton?... excepté la Perle & la Sé-

94 MERCURE DE FRANCE.

danoise, qui ne se trouvent qu'à l'Imprimerie Royale, & que M. Anisson a bien voulu communiquer. Il ne pouvoit ignorer qu'une partie de ces caracteres ne se trouve que chez moi. Il devoit donc ajouter, excepté aussi le triple Canon & la grosse Nompaille, qui ne se trouvent que chez Fournier l'ainé, qui a bien voulu aussi les communiquer. D'où vient un silence si affecté? Mais quels que soient les motifs de l'Auteur anonyme, le Public n'a pas besoin d'en être informé. Ce qui lui est important de sçavoir, c'est qu'il n'est pas besoin qu'il aille dans les pays étrangers, pour y chercher les magnifiques caracteres de Garamond, de Granjon & de Lebé, puisqu'il les trouvera dans ma fonderie, & afin de terminer une bonne fois toute cette dispute, je mets ici les poinçons, les frappes & matrices de ces célèbres Artistes, dont je suis possesseur, afin que les Imprimeurs & les Sçavans puissent y avoir recours, lorsqu'animés de zèle du bien public, ils désireront donner de belles éditions.

De Garamond le Petit Texte, Petit Romain, Cicero, S. Augustin, Gros Romain, Petit Parangon & Gros Canon, romains, &c.

De Granjon les Italiques de tous ces

corps, un gros Cicero romain, un Petit Canon romain & italique, mais surtout les caracteres grecs de ce Graveur & d'autres, j'en ai depuis la Nompaille jusques & compris le Parangon. J'ai fourni le caractere grec de S. Augustin sur le corps de Texte & le grec de Petit Romain pour le Sophocles qui s'imprime actuellement.

De Guillaume le Bé, la Grosse Nompaille, le Triple Canon, le Gros Canon gras, des notes de plain-chant, rouge & noir, huit hébreux & rabbinique, & un arabe. De plus il a conduit Jacques Sanlecque dans la gravure d'un Gros Parangon. De ce dernier j'ai le beau S. Augustin, le Cicero moyen. Je possède encore nombre de poinçons & matrices de différens Graveurs, comme Nompailles à gros œil & à petit œil, signes de toutes sortes, &c. Caractere de civilité, gothique sur tous les corps. J'ai gravé des notes de plain-chant, & grave tout ce qui m'est nécessaire en romain & italique. J'ai fait des moules à réglés de tous corps & grandeur, simples, doubles & triples, enfin on trouve dans ma fonnerie tout ce dont on a besoin. J'ai l'honneur d'être, &c.

Fournier, l'aîné.

96 MERCURE DE FRANCE.

REFLEXIONS sur les causes des tremblemens de terre ; avec les principes qu'on doit suivre pour dissiper les Orages, tant sur terre que sur mer. Par Madame la Marquise de C... *A Paris chez Meunier, quai de la Tournelle.*

Le précis le plus convenable que nous puissions donner de cette Brochure, est d'insérer l'avis qui est à la tête.

Mes réflexions sont dûes à mes expériences. Je ne les aurois pas données au Public, si je n'avois pas été persuadée qu'elles sont nécessaires à la sûreté générale & à la mienne. Je n'ai aucun dessein de m'ériger en Auteur.

Pour ne rien avancer sans un fondement solide, je dois avertir que mes expériences, qui ne manquent jamais de dissiper les orages, n'ont été faites que sur la terre, & non sur la mer.

Je sçais cependant, & je suis certaine qu'elles dissiperont de même les orages sur la mer, en observant une différence dans la fabrique des instrumens, parce que le point d'appui n'est pas aussi solide que sur la terre; car il faut découvrir, viser les nuages, pour les dissiper.

La dépense sur la mer sera plus forte: J'estime qu'elle ira environ à soixante livres, monnoie de France, par vaisseau.

Sur

Sur la terre on en fera quitte pour moins du quart , pour opérer pendant quelques années.

Si je sçais que l'on fasse de ma découverte le cas que je crois qu'elle mérite , eu égard à l'importance de l'objet , je parlerai plus ouvertement dans la suite.

Ce ne sera ni à un pays , ni à un autre , que je communiquerai mes connoissances sur ce sujet ; mais à tous. Mon expérience est si simple , qu'elle n'est pas d'une espece à pouvoir servir une Nation par préférence à une autre : ou j'en la donnerai pas , ou j'en éclaircirai tout le monde ; la nature des choses l'exige ainsi.

Au surplus , la dissipation des orages ne demande ni place, ni appointemens à quelqu'un pour l'opérer. Si elle est un jour connue , on peut s'en rapporter aux personnes qui ont le plus de peur du tonnerre , qui ne manqueront pas de le dissiper par la facilité & le peu de peine qu'il faut pour faire cette opération , qui demande seulement de la justesse. C'est pourquoi toute personne qui aura l'instrument & les matieres nécessaires , est en état d'opérer sans risque , même pour son amusement , pourvu qu'elle ait le coup d'œil juste.

98 MERCURE DE FRANCE.

Rien n'est plus opposé à la bonne manière d'opérer que l'électricité. L'année 1756 a été une preuve certaine, du moins à Paris, qu'elle n'empêche pas le tonnerre.

Mon opération repousse, écarte. L'électricité attire, la mienne dilate & dissipe ce que l'électricité concentre.

Je ne me charge pas de répondre à toutes les difficultés qu'on pourra me faire. Pour m'en dispenser, je ne me nomme pas. Il y en a d'ailleurs auxquelles je ne pourrois satisfaire sans tout dire; ce qui n'est pas à propos à présent.

Je verrai avec plaisir dans les Ouvrages publics, tels que le Mercure, ce qu'on pensera de mes découvertes; & si je répondois, ce seroit, selon toute apparence, par la même voie,

ETRENNES Militaires tirées du Dictionnaire militaire, corrigées & augmentées, utiles à toutes les personnes qui se destinent à prendre le parti des armes. *A Paris*, chez *Giffey*, rue de la vieille Bouclerie; la *Veuve Bordelet*, rue Saint Jacques; la *Veuve David*, Quai des Augustins; & *Duchefne*, rue Saint Jacques, 1757.

Cet Almanach nous paroît devoir être distingué de la foule, & remplir fidèle-

ment son titre. L'Auteur y a fait plusieurs corrections & augmentations nécessaires, qui lui donnent un nouveau prix cette année. Il a mis à profit les critiques qui lui sont parvenues, & particulièrement les observations qui nous ont été adressées par un Anonyme de province, dans le Mercure de Mai 1756, comme il l'annonce dans la préface qui est à la tête de ces Etrennes. Ce sont peut-être les meilleures qu'un Militaire puisse se donner, & nous lui conseillons de les acheter : elles renferment en abrégé toute l'érudition de son état, & peuvent par-là même être agréables & même utiles à tous les gens du monde. Le grand nombre est charmé d'être préférentiellement instruit de tout ce qui regarde la guerre; aujourd'hui surtout, qu'elle est devenue le sujet le plus intéressant de toutes les conversations.

LES INSTITUTES de l'Empereur Justinien, avec un Commentaire & des Notes choisies pour faciliter l'intelligence du Texte; par M. P. Tancrede, Comte d'Hauteville, Docteur-Régent dans les Facultés des Droits & de Théologie, &c.

L'on propose par souscription ce Livre dont l'utilité n'a besoin d'aucune recommandation : c'est une chose

E ij

assez connue de tous les Sçavans que la science des Institutes Impériales est absolument nécessaire à tous ceux qui prétendent parvenir à une vraie & juste interprétation des Loix ; je ne m'arrêterai donc pas à faire l'éloge de ce Livre ; il suffira de sçavoir :

1. Qu'il se trouvera dans le premier volume deux Analyses, dont l'une sera sur les Institutes, & l'autre sur les Pandectes, par le secours desquelles, pour me servir des expressions de Justinien, l'on pourra *d'une manière aussi simple que facile, sans beaucoup de travail & en peu de temps*, se graver dans la mémoire toutes les différentes matières dispersées, tant dans les Titres des Institutes, que dans ceux du Digeste.

2. Outre des Annotations choisies des meilleurs Jurisconsultes, auxquelles l'Auteur a joint ses propres remarques, l'on trouvera encore un Commentaire tout nouveau tant en Latin qu'en François, contenant quelques explications des Loix, différentes des interprétations ordinaires.

Il faut ajouter à cela que la traduction du Texte est beaucoup plus fidelle que celles qui ont paru ci-devant, & que l'Auteur, sans s'écarter du génie de la Langue Française, a presque traduit le

Texte mot pour mot : il en est de même du Commentaire , des Notes & des deux Analyses.

Conditions. 1. Cet Ouvrage contiendra 10 volumes in 8°. du plus grand format , & chacun sera au moins de 22 feuilles. 2. Le prix de la souscription est fixé à f. 15-15 st. d'Hollande. 3. Chaque Souscripteur payera en souscrivant moitié de ladite somme , & le reste en recevant le 5^e volume. 4. Dès que les souscriptions seront remplies , l'Ouvrage sera mis sous presse , en sorte que chaque Souscripteur pourra recevoir le premier volume le 1 Avril 1757 , le second le 15 Mai suivant , & ainsi à continuer un volume toutes les six semaines. 5. Les souscriptions sont ouvertes dès-à-présent jusqu'au premier Février 1757, lequel temps expiré , chaque exemplaire sera vendu f. 21. d'Holl.

Ceux qui voudront se procurer cet Ouvrage aux susdites conditions , sont priés de s'adresser à *Paris* , chez *Briasson* , & *Cavelier*.

ŒUVRES de M. de Crébillon , de l'Académie Française , 2 vol. in-4°. édition du Louvre , augmentée du *Triumvirat* ; proposée par souscription. *A Paris* , chez *Grangé* , Imprimeur , rue de la Parchemine-

rie, & Charles Hochereau, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf, au Phénix.

L'accueil favorable que le Public a fait à l'édition *in-4°*. des Œuvres de M. de Crébillon, imprimées au Louvre par ordre de Sa Majesté, fait l'éloge de l'excellence de l'ouvrage & de la beauté de l'édition. Cependant plusieurs personnes se sont plaint de la cherté de ce Livre, quoiqu'il fût aisé de leur en présenter plusieurs autres (qui ne disputeroient pas à celui-ci la supériorité), & qui se vendent douze livres le volume. Mais pour se conformer au desir du Public & à l'intention de l'Auteur qui, en cédant cette édition de ses Œuvres, a exigé qu'elles fussent mises à un prix convenable à tout le monde, on annonce par souscription lesdites Œuvres *in-4°*. imprimées au Louvre, augmentées du *Triumvirat*, au prix de quinze livres en feuilles; aux conditions que les Souscripteurs retireront leurs exemplaires depuis le 20 du présent mois de Décembre que cette édition se distribuera, jusqu'au 20 Avril prochain 1757 inclusive-ment; passé ce temps on les payera vingt-quatre livres en feuilles.

Comme il ne seroit pas juste de priver du *Triumvirat* ceux qui ont les premiers exemplaires des Œuvres de M. de Crébillon, on donnera cette Piece revue &

corrigée par l'Auteur, imprimée dans le même format, à 3 liv. en feuilles.

Les Souscripteurs de l'Histoire Universelle de Puffendorff sont avertis que l'on distribue actuellement, chez les mêmes Libraires, le IV^e. volume, & que le V^e. paroîtra en Mars prochain.

TABLEAUX tirés de l'Iliade, de l'Odissee d'Homere, & de l'Enéide de Virgile, avec des observations générales sur le Costume. A Paris, chez Tilliard, Libraire, Quay des Augustins, à S. Benoît, 1757. 1 vol. in-8^o. grand papier, de 500 pages.

Cet excellent livre est de M. le Comte de Caylus, & nous paroît aussi glorieux pour la Poésie qu'utile pour la Peinture. Homere & Virgile n'ont peut-être jamais été si bien loués. Le nouvel aspect sous lequel leurs Poèmes sont présentés relativement à la Peinture, est le plus grand éloge qu'on en puisse faire, & peut-être le seul moyen qui pouvoit leur procurer une rentrée dans le monde. J'emprunte ici les expressions de l'Auteur, persuadé qu'on ne peut pas mieux dire. La préférence qu'il leur a donné sur nos Poètes modernes, est très-bien justifiée dans son Avertissement, par la raison que ces derniers offrent plus d'images que de tableaux,

c'est-à-dire , plus de descriptions que d'actions intéressantes. Le tableau, dit M. le C. de C... dans une note que nous allons transcrire , est la représentation du moment d'une action... L'image au contraire n'a souvent point assez de corps pour être peinte dans les différens momens qu'elle présente , & n'est essentiellement qu'une description. Ce mot est souvent employé sans beaucoup de précision , de même que celui de tableau. Ainsi le tableau ne peint qu'un instant , & l'image plusieurs instans successifs. Le tableau , s'il m'est permis de le dire , tient au génie , & l'image tient à l'esprit. Ce dernier trait nous paroît définir les Anciens & les Modernes. Le génie étoit l'appanage des premiers , & l'esprit est notre partage : je doute que nous soyons les mieux avantagés.

Ces recherches avec les observations sur le Costume qui les précèdent , sont précieuses pour nos jeunes Peintres ; elles leur ouvrent de nouveaux trésors , qu'ils peuvent acquérir sans beaucoup de travail , & deviennent pour eux une poésie propre à former leur goût , à mieux diriger leur talent , à élever leur génie , & à étendre le cercle de leur art , trop rétréci par l'usage ou par le préjugé. On peut dire à la louange de cet illustre Ecrivain ,

que les Artistes modernes ne lui doivent pas moins que les Poëtes anciens , & qu'il travaille au progrès des uns , en travaillant à la gloire des autres.

Pour mieux faire connoître le prix de ces tableaux & la beauté de leur coloris , nous allons en présenter ici trois au hazard. Le premier sera pris de l'Iliade ; le troisieme de l'Odissée , & le quatrieme de l'Enéide.

Quatrieme Tableau tiré du premier Livre de l'Iliade.

Les paroles d'Homere donnent une idée suffisante de ce quatrieme tableau , après avoir dit qu'Apollon , touché de la priere de Chryseis , lance ses fleches sur le camp des Grecs , pour les punir du refus qu'ils lui ont fait de lui rendre sa fille ; il ajoute , *on ne voyoit partout que des monceaux de morts sur des buchers qui brûloient sans cesse.* Cette scene est horrible , mais elle est abondante pour la Peinture. Le spectateur frappé de la punition est plus aisément affecté de la cruelle situation de ceux qui ont survécu. Il n'est pas douteux qu'on ne brûlât les corps du temps d'Homere , & que cet usage n'eût été interrompu dans la suite ; mais il se pourroit qu'Homere , qui ne négligeoit rien de ce

que l'on sçavoit de son temps , ait regardé la purification du feu , comme elle est en effet , c'est à-dire , comme la meilleure & la plus assurée contre la peste.

Un des inconvéniens de ce sujet , est la difficulté de placer Apollon dans une attitude qui le fasse paroître assez grand pour un événement qui se passe dans un aussi grand espace , & dont il est la figure dominante. C'est en vain pour la Peinture qu'Homere l'a fait descendre avec beaucoup d'action du sommet de l'Olympe , & qu'il le place sur un lieu élevé. Je crois que l'Artiste pourroit le représenter assis sur un nuage , & dans l'action d'exercer sa vengeance. Cette position surnaturelle répare le défaut de proportion , & suffit non seulement pour élever l'esprit du spectateur jusqu'à la divinité , mais pour autoriser des actions encore plus grandes : si tant est que ce soit une licence , je la crois pardonnable.

Premier Tableau tiré du second Livre de l'Odissee.

Télémaque , ce beau jeune homme paré d'un baudrier , ou porte-épée , d'où pend une épée magnifique , ses jambes ornées de riches brodequins , tenant une longue pique , & suivi de deux chiens ,

placé sur le trône de son pere, les vieillards, par respect, éloignés de lui. Ce Prince parle au peuple assemblé; par conséquent la scene se passe dans une place publique. On voit deux aigles planer dans les airs, & tous les yeux en paroissent occupés.

Je remarque à l'occasion de ce tableau, & de quelques autres que fournissent ces premiers livres, qu'il est plus facile de réunir plusieurs instans dans l'Odyssée que dans l'Iliade; ainsi le jugement que l'on a porté par d'autres raisons sur ces deux Poëmes, se trouveroit confirmé par rapport à la Peinture, c'est-à-dire, que l'action de l'un est plus serrée que celle de l'autre.

Second Tableau tiré du premier Livre de l'Enéide.

Eole est assis dans une caverne spacieuse qui renferme les vents enchaînés; ils font des efforts pour briser leurs chaînes. Le génie de l'Artiste peut donner l'essor à son imagination sur l'attitude & le nombre de ces divinités de l'air. On ne peut nier que cette idée empruntée d'Homere, ne soit beaucoup mieux rendue par Virgile, de quelque côté qu'on la veuille

regarder , & qu'elle ne soit des plus favorables à la Peinture.

Quelque parfaite cependant que soit une copie , elle ne doit jamais avoir (comme M. le Comte de Caylus le pense lui-même) la prééminence sur l'original qui lui a servi de modele. Nous n'ajouterons qu'un mot à ce précis. Il seroit à souhaiter que l'exemple de M. le Comte de Caylus fût imité de ses pareils , & qu'il les engageât à enrichir eux-mêmes les Arts qu'ils protegent , & à joindre , comme lui , au zele du Citoyen , le talent de l'Ecrivain. Eh ! qui peut mieux écrire qu'eux , quand ils sont nés avec de l'esprit & qu'ils veulent s'en donner la peine ! L'usage du grand monde aidé d'une éducation plus soignée , leur donne un grand avantage sur les Auteurs de profession. Ils y gagneroient d'autant plus , que le mérite de l'esprit ajouteroit alors à l'éclat de la naissance. L'homme instruit obtient un degré de considération , où l'homme de qualité ne parvient jamais sans ce titre qui le distingue.

LES ELEMENS de la langue Allemande , contenant en abrégé tout ce qui est nécessaire pour parvenir en peu de temps à la connoissance de cet Idiome , enrichis

de dialogues sur différens sujets, de proverbes & d'historiettes, avec un ample recueil des termes les plus usités dans le cours de la vie ; composés ci-devant pour l'usage de Mrs. les Officiers du Régiment d'Infanterie du Roi, par le Sieur de la Pierre, leur Professeur en langue Allemande & Italienne ; seconde édition, retouchée de main de connoisseur. Cet ouvrage imprimé à *Strasbourg*, chez *Jean-Daniel Dulsecker*, se vend à *Paris*, chez *Debure*, l'aîné, Libraire, Quay des Augustins. 1756. Prix 3 liv. relié.

REFLEXIONS Philosophiques & Littéraires sur le Poëme de la Religion naturelle. A *Paris*, chez *Herissant*, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire. 1756.

Ces Réflexions, qui contiennent 269 pages, nous ont paru bien écrites, mais un peu trop poétiquement. Nous croyons qu'un peu moins de déclamation dans l'ouvrage, de précision dans les choses, & de simplicité dans le style eût été plus convenable au genre. Nous nous taisons sur la partie Théologique qui n'est pas de notre ressort, & nous ne dirons qu'un mot de la partie Littéraire. L'analyse des Vers qu'elle renferme nous semble faite par un homme qui s'y connoît & qui en

ſçait faire. Chaque Vers y eſt décompoſé avec une rigueur qui ne fait grace à rien , mais auſſi avec une impartialité qui rend juſtice à tout ; les beautés y ſont ſaiſies avec la même exactitude que les défauts. La balance eſt preſque toujours égale. Si nous oſions riſquer notre ſentiment , nous dirions que ces Réflexions venues huit mois plutôt , & réduites au moins à la moitié , auroient formé une brochure qu'on auroit pu lire avec plaifir & même avec profit.

LA COLOMBIADE , où la Foi portée au nouveau monde , Poëme par Madame du Bocage. *A Paris* , chez *Deſaint & Saillant* , rue S. Jean de Beauvais , & *Durand* , rue du Foin , vis-à-vis les Mathurins. 1756.

Le portrait de l'Auteur eſt à la tête de l'ouvrage , avec ces mots qui renferment une double louange également méritée ; *Formâ Venus , arte Minerva*. Il eſt gravé par Tardieu fils , d'après Mlle. Loir.

Madame du Bocage , par ce nouveau Poëme , illuſtre ſon ſexe autant qu'elle honore ſa patrie. Le Paradis perdu ſi heureuſement imité , lui avoit donné un rang diſtingué dans l'empire des Lettres ; la Colombiade qu'elle vient de créer l'eleve aujourd'hui à un nouveau degré de gloire , & la rend la digne émule des plus

grands Poëtes. C'est ce que nous avons tâché d'exprimer par ces Vers que nous insérons ici , comme un juste mais foible hommage , que nous nous empessons de lui rendre.

Qui tira le vieux Univers
Des ombres d'une nuit profonde ,
Pouvoit seule peindre en ses vers
La conquête du nouveau Monde.

Illustre du Bocage , après de si grands traits ,
Milton à peine obtient sur toi la préférence.

Calliope a marqué ta place désormais ,
Entre (1) l'Homere Portugais
Et le Virgile de la France.

L'Analyse que nous donnerons le mois prochain de son Poëme , & surtout les beautés que nous aurons soin d'en extraire , prouveront la vérité de cet éloge.

Nous recevons dans ce moment des Vers de M. Tanevot sur le même sujet. S'ils nous étoient parvenus plutôt , nous les aurions placés les premiers.

(1) Le Camoens.

A Madame du Bocage , le jour même qu'elle envoya à l'Auteur la Colombiade.

Je l'attendois , Muse divine ,
Ce Poëme brillant qui doit vous illustrer :

112 MERCURE DE FRANCE.

Je vole de ce pas sur la double colline ,
Pour mieux l'entendre célébrer.
Là couché sur un lit qu'a parfumé la rose,
Et fixé sur vos vers, je vais les savourer ;
Car vous lire & vous admirer.,
Du Bocage, c'est même chose.



A mon retour de l'Hélicon ,
Je vous dirai sur votre Ouvrage ,
Quel est le glorieux suffrage ,
Et des Muses & d'Apollon :
Je ne quitterai point leur trône ,
Sans rapporter une des fleurs
Dont la main des sçavantes Sœurs
Aura tissé votre couronne.

TANÉVOT.

LA GUERRE des Parasites de Sarrasin,
par M. M***. *A Paris, chez d'Houry,*
rue de la vieille Bouclerie.

C'est la traduction d'une Satyre en prose Latine, mêlée de vers contre le Parasite Montmaur. Elle nous a paru bien faite, mais par malheur le sujet n'en est plus intéressant. Le Traducteur qui a prévu cette objection, y a répondu lui-même à la fin de sa Préface. Nous allons rapporter ses termes. « On dira peut-être que » la Piece que je cherche à rajeunir est

» furannée , qu'elle n'a rien de piquant
 » pour le présent. J'avoue qu'elle flattera
 » moins aujourd'hui la malignité du cœur
 » humain que dans sa nouveauté ; mais
 » cela n'empêche pas, qu'ainsi que bien
 » d'autres Satyres dont on ne connoît
 » plus les originaux , elle ne puisse encore
 » être lue avec quelque plaisir. Elle sera
 » même toujours de saison , parce qu'il
 » y aura toujours des Parasites. »

Nous repliquerons à ce dernier trait que pour la gloire des gens de Lettres , ce caractère n'existe plus parmi eux ; ils sont faits aujourd'hui pour honorer les Tables les plus distinguées , & non pas pour les *piquer*.

LE Sieur de la Tour , de la Ville de Montpellier , travaille au Nobiliaire du Languedoc , depuis plusieurs années. Il a rassemblé deux mille quatre cens Ecussons des Armes des Gentilshommes de la Province ; mais comme ce Nobiliaire n'est pas encore complet , qu'il y manque beaucoup d'Armoiries , que d'ailleurs il est à propos de les vérifier , il prie Messieurs les Gentilshommes de cette Province d'envoyer leurs noms de famille , avec les noms de leurs terres , leurs armes & la copie de leur Arrêt de Noblesse , pour les inférer dans cet ouvrage.

Ces Messieurs sont aussi priés d'affranchir le port des Lettres adressées audit Sieur de la Tour.

Il demeure à Paris, rue des Canettes, Fauxbourg Saint Germain, chez un Tapisserier.

ALMANACH Historique & Géographique de la Picardie, 1757; contenant l'état Ecclésiastique, Militaire, Civil & Littéraire de cette Province, la description des principales Villes, les Foires & Francs-Marchés, les événemens remarquables, l'appréciation des grains, l'aunage, les mesures, &c. augmenté considérablement; dédié à M. le Duc de Chaulnes. Prix 24 sols broché. *A Amiens*, chez la Veuve Godart.

LETTRE à l'Auteur du Mercure, sur la Traduction du Voyage à la Baie d'Hudson, par Ellis.

CE n'est pas d'aujourd'hui que je sçais, Monsieur, qu'on doit se défier du ton d'assurance, avec lequel Mrs. les Traducteurs protestent au public qu'ils ont rendu leur Auteur avec la plus grande exactitude. Peu s'en est fallu néanmoins que je

n'aie été la dupe de M. *Sellins*, Auteur de la traduction du *Voyage à la Baie d'Hudson*, par *Ellis*. Je m'imaginois en effet qu'on ne pouvoit entreprendre de traduire un ouvrage dont l'objet est si important, les recherches si curieuses & les expériences si intéressantes, sans posséder à fonds la langue originale. Mais je fus bientôt défabusé. En conférant la traduction à l'original, je vis avec la dernière surprise, que malgré toutes ses belles protestations, M. S** avoit oublié la partie la plus essentielle de son livre, j'entends l'*Errata*. Je m'en charge donc pour lui, & je suis persuadé que l'extrait que je vais vous en communiquer, vous le fera regarder comme un supplément nécessaire.

Je ne sçaurois comprendre par quelle raison le Traducteur a rendu partout le mot Anglois *mile* par celui de *lieue*. Il auroit dû sçavoir que la lieue marine d'Angleterre est de 20 au degré, & qu'elle se divise en trois milles. Quand il l'auroit ignoré, un passage de son Auteur, où cette différence est très-sensible, auroit dû l'en faire appercevoir. M. *Ellis*, à l'occasion d'une ouverture ou rivière découverte au Nord-Ouest du Cap *Dobbs*, dans le *Welcome*, dit : « que l'embouchure de » cette rivière a 6 ou 8 milles de large pen-

» dant 4 ou 5 milles, & que 4 lieues plus
 » haut sa largeur est de 4 à 5 lieues. (1)
 » (The entrance of this river six or eight
 » miles, wide for four or five miles. Four
 » leagues higher, it was four to five lea-
 » gues wide. » Vous voyez, Monsieur,
 que l'Auteur Anglois se sert du mot *lea-*
gue pour *lieue*, & de celui de *mile* pour
mille. Consultons à présent le Traducteur:
 « (2) L'embouchure de cette riviere a 6 ou
 » 8 lieues de large pendant 4 à 5 lieues, après
 » quoi elle se *rétrécit* à quatre ou cinq. »
 Que de bévues en une seule phrase ! Le
 Traducteur donne libéralement 6 à 8 lieues
 de largeur, à l'embouchure de cette rivie-
 re, tandis que l'Auteur Anglois ne lui
 donne que 6 à 8 milles ; & en second lieu,
 il diminue sa largeur précisément lorsque
 M. Ellis l'augmente. Il faut pourtant ren-
 dre justice à M. S**, il traduit consé-
 quemment : il ne pouvoit se dispenser de
rétrécir cette riviere, puisqu'il l'avoit faite
 trop large des deux tiers, en substituant
 le mot de *lieue* à celui de *mille*.

(3) Pag. 129, l. 11, au lieu de, ayant

(1) Page 86, l. 27, de l'Orig. édit. de Lon-
 dres, 1748. in-8°.

(2) Page 121, l. 12, premiere partie de la Tra-
 duction.

(3) Premiere partie de la Traduction.

été entraînés par le reflux à raison de 5 *lieues* par heure, lisez, à raison de 5 *milles*. (1)

Pag. 134, l. 10, la sonde porta à trois heures 35 brasses à une *lieue* de la côte, lisez., à un *mille* de la côte. (2)

(3) En parlant du détroit de Wager, voici comme M. S** s'exprime : « Le courant de la marée est dans l'endroit le plus étroit comme celui des eaux d'une écluse, & l'on peut dire avec vérité que celui des hautes marées parcourt 8 ou 9 *lieues* dans une heure. « Il auroit parlé avec vérité s'il eût dit 8 à 9 *milles* par heure, comme porte l'original. (4)

Pag. 102, l. 10, 2^e. partie, & quoique nous fussions à 150 *lieues* de l'embouchure du canal, lisez, à 150 *milles*. (5)

Pag. 212, l. 17, 2^e. partie, le Traducteur met que la cataracte de la riviere de Wager est plus avancée à l'Ouest de 90 *lieues*, il faut lire, 90 *milles*. (6)

Je ne finirois pas si je voulois rapporter toutes les fautes que le Traducteur a com-

(1) Page 92, l. 7 de l'Orig.

(2) Page 95, l. 18 de l'Orig.

(3) Page 194, l. 2, seconde partie.

(4) Page 249, lig. dernière.

(5) Page 255, l. 15 de l'Orig.

(6) Page 263, l. 6 de l'Orig.

mises à cet égard. Depuis la 28e. page de la 1re. partie jusqu'à la fin de son Livre, il n'y a presque point de page où il n'ait substitué le mot de *lieue* à celui de *mille*. Il regarde apparemment une erreur des deux tiers en sus comme une bagatelle en fait d'observations ou de distances. Les Géographes & les Observateurs n'ont qu'à s'en rapporter à lui sur la distance des lieues, la justesse des observations, le cours des rivières & la rapidité des marées, jugez, Monsieur, combien leurs opérations seront sûres.

Mais il est temps de vous faire connoître dans quel degré de perfection M. S** posséde la langue Angloise. On lit pag. 38, l. 21 de la 1re. partie : « Ils » trouverent un ruisseau ou deux d'eau » douce, ils en burent *beaucoup*, & l'eau » étoit chaude. » Vous ne vous seriez pas douté, Monsieur, qu'il y eût tant de plaisir à se remplir *d'eau chaude*, & vous croyez peut-être que c'est un ragoût Anglois ? Point du tout : interrogez M. Ellis, il vous dira « qu'ayant trouvé un ruisseau ou deux d'eau douce, ils en burent » avec plaisir, parce qu'il *faisoit fort chaud*. » And met with a stream or two of fresh » water, of which they drank heartily, » the weather being hot. » Cette plaisante

méprise vient de ce que le Traducteur a pris le mot de *weather* qui signifie *le tems*, pour celui de *water*, qui veut dire *eau*. Mais, me dira-t'on, une pareille bévue n'est pas concevable, il faut absolument que ce soit une faute d'impression : je le voudrois pour le Traducteur ; avançons, peut-être la suite nous le fera-t'elle voir.

En ouvrant la seconde partie, je lis à la page 13, l. 11, & l'*eau* étant presque toujours froide : mais en même temps je vois que l'Auteur Anglois parle du *tems*, & dit *le tems* étant presque toujours extrêmement froid. C'est pour la seconde fois que les mots de *weather* & *water* se trouvent pris l'un pour l'autre : voilà le procès instruit, c'est au Lecteur à prononcer entre l'Imprimeur & le Traducteur.

Le défaut d'attention a fait tomber le dernier dans un contresens qui n'est pas plus pardonnable. Il dit pag. 115, l. dernière de la 1re. partie : « Il paroît par » plusieurs endroits de l'ouvrage du Sieur » Arthus Dobbs, que ce particulier *s'appli-* » *qua* le premier *aux vrais intérêts* de la » Compagnie de la Baie d'Hudson. » Mais il me paroît à moi que si le Traducteur a lu l'ouvrage du Sieur Dobbs, il l'a bien mal lu ou bien mal entendu. Je l'ai eu assez longtems entre les mains

pour être en état de vous certifier que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a jamais eu d'antagoniste plus redoutable que M. Dobbs ; & que bien loin d'être entré dans ses intérêts , ce particulier les a toujours combattus avec la plus grande chaleur , & qu'il n'a en partie composé son ouvrage que pour faire ouvrir les yeux à la Nation sur le préjudice que lui porte le privilege exclusif de cette Compagnie , relativement au commerce de la Baie. M. S** ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Il auroit évité cette faute s'il avoit sçu la valeur du verbe Anglois *to apply one self to one* , qui signifie *s'adresser à quelqu'un* , & non pas *s'appliquer à quelque chose* , comme il l'a cru. Pour rendre donc ce passage tel qu'il doit être , il faut lire : « M. Dobbs » qui avoit fort à cœur la découverte du » passage Nord-Ouest , (1) *s'adressa* d'a- » bord à la Compagnie de la Baie d'Hud- » son ; & il paroît que ce fut sur ses pres- » santes sollicitations qu'elle se détermina » à envoyer deux bâtimens à la décou- » verte du passage. »

Pag. 46 , l. 22, 2^e. partie « nous reçû- » mes une lettre du Gouverneur par laquel- » le il nous invitoit de nous approcher un

(1) Page 83 , l. 4 de l'Orig.

» peu plus de la factorie , sans cependant
 » nous envoyer pour cet effet quelque or-
 » dre du Gouvernement ou de la Com-
 » pagnie » &c. En vérité l'inattention du
 Traducteur lui joue de bien mauvais tours :
 elle le jette ici dans la contradiction la
 plus singulière. Comment peut-il accor-
 der cette invitation du Gouverneur avec
 ce qu'il ajoute plus bas : (1) « Le Gouver-
 » neur persista toujours à nous dissuader
 » d'hiverner auprès de lui. » Puisque le
 Gouverneur persistoit à ne pas vouloir
 qu'ils hivernassent auprès de lui , il étoit
 donc bien éloigné de les inviter à s'ap-
 procher du comptoir , comme le Traduc-
 teur le lui fait dire. Il me semble que ce
 raisonnement est bien simple ; & en effet ,
 M. S** n'est tombé dans cette contradic-
 tion que parce qu'il n'a pas pris garde à la
 particule négative *not* qui se trouve dans le
 passage Anglois que voici : (2) « There we
 » received a letter from the Governor, de-
 » siring us *not* to come any nearer the fac-
 » tory , without sending à proper autho-
 » rity from the Gouvernement , or Hud-
 » son's Bay Company , for so doing ; or
 » he would use his utmost strength and
 » endeavours to prevent us. Nous reçû-

(1) Page 48 , l. 5 , de la Trad. seconde partie.

(2) Page 150 , l. 14 & suiv. de l'Orig.

„mes dans cet endroit une lettre du Gouverneur par laquelle il nous prioit de „ne pas nous approcher davantage du „comptoir, sans produire un ordre du „Gouvernement, ou de la Compagnie qui „nous y autorisât, à faute de quoi il „emploieroit toutes les forces pour nous „en empêcher. » Au moyen de la restitution de ce *not*, le vrai sens se trouve rétabli, & le Gouverneur de la Compagnie d'accord avec lui-même.

Page 331, l. 3^e de l'Orig. M. Ellis, en réfléchissant sur la difficulté de la découverte du passage Nord-Ouest, à laquelle il croit avec raison qu'on ne pourra parvenir qu'en faisant de fréquentes expériences dans la Baie d'Hudson, ajoute :

« Or il faut convenir que c'est une méthode pénible, ennuyeuse & peu satisfaisante ; la patience seule en viendra quelque jour à bout, sans le secours des talents & des connoissances. But this will be both a painful, tedious, and unsatisfactory method in which patience alone, without any mixture of parts, would sometime or other do the business. »

Remarquez avec quelle élégante clarté le Traducteur rend cet endroit, (1) « Or il faut convenir, que cette méthode de la

(1) Page 309, L. 14, seconde part. de la Trad.

„ chercher (l'issue) est extrêmement pé-
 „ nible, & où il n'y a qu'une patience
 „ infatigable & un zèle dépourvu de toute
 „ partialité qui puissent nous faire réussir
 „ tôt ou tard, sans que personne puisse
 „ dire quand. „ Ce zèle dépourvu de
 toute *partialité* vous paroît peut-être assez
 mal placé ici? Je ne vois pas beaucoup
 mieux que vous ce qu'il y fait, mais je
 me doute de ce qui l'a amené. M. S**
 qui ne sçavoit ce que vouloit dire le mot
partis, & qui n'entendoit rien à cette
 phrase, aura deviné qu'il vouloit dire
partialité, & le mot étant à moitié fait,
 il l'aura écrit tout de suite sans se donner
 la peine de chercher plus loin. Vous voyez,
 Monsieur, que notre Traducteur ne se
 dément point, & qu'il finit comme il a
 commencé.

Malgré les fautes nombreuses & consi-
 dérables dont cet ouvrage est rempli,
 il y a deux ans que je balance à vous
 communiquer cette critique. J'aime si
 peu à m'ériger en Censeur, que j'ai eu
 toutes les peines du monde à vaincre ma
 répugnance. Mais enfin j'ai senti que l'in-
 térêt des Sciences & l'honneur de la Pa-
 trie exigeoient de moi ce sacrifice. Nos
 jaloux voisins ne sont déjà que trop en-
 clins à nous déprimer; faut-il leur four-

nir encore des armes contre nous ? Ne se croient-ils pas fondés d'après cette traduction à nous reprocher cet esprit superficiel qui croit tout approfondir, & ne fait qu'effleurer, qui veut tout sçavoir, & ne sçait rien ou le sçait mal. Je vous prie donc, Monsieur, d'insérer ma lettre dans votre Journal pour la gloire de la Nation, & pour apprendre à tous ceux qui ont la fureur de traduire, que la première qualité requise dans un Traducteur est d'être également versé, & dans la langue de l'Auteur original, & dans celle où l'on veut le faire passer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

I * *

Paris, ce 10 Novembre 1756.

ESSAI sur l'Histoire générale & sur les Mœurs & l'Esprit des Nations, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours, 7 volumes. *A Geneve, chez les freres Cramer, 1756, & se trouve à Paris, chez Jombert, rue Dauphine.*

Cet ouvrage n'a besoin que d'être annoncé : la simple indication d'un Ouvrage de M. de Voltaire est la meilleure façon de le louer, & le compte le plus avantageux que nous en puissions rendre, est d'insérer ici l'avant-propos qui

en contient le plan. Un morceau de cet Ecrivain célèbre ne peut paroître en trop d'endroits : quelque part qu'on le retrouve, il y fera toujours plaisir au grand nombre, parmi lesquels il s'en rencontrera plusieurs qui ne l'ont pas encore vu ; avantage pour notre recueil, que lui offrent peu d'écrits, & dont nous profitons avec d'autant plus d'empressement, que les occasions sont rares. Pour rendre plus complet notre précis, & pour mieux mettre nos Lecteurs au fait, nous allons joindre à cet avant-propos l'Avis des Imprimeurs qui le précède. MM. Cramer méritent cette distinction. L'amitié dont M. de Voltaire les honore, est une forte recommandation auprès de nous, & nous croyons qu'elle doit leur attirer la bienveillance du public, dont ils se rendent d'ailleurs si dignes par les belles éditions qu'ils nous donnent.

Avis des Editeurs.

· Nous présentons enfin au Public cette *Histoire philosophique du monde*, qui contient environ dix siècles, & qui souvent remonte à des temps antérieurs. On n'en avoit vu jusqu'à présent que quelques fragmens informes & décharnés, aussi mal en ordre que mal imprimés.

· L'Auteur nous a donné son manuscrit

F iij

126 MERCURE DE FRANCE.

commencé en 1740 , & fini en 1749. Il se termine à la mort de Louis XIII. Nous y avons ajouté le siècle de Louis XIV, que l'Auteur a augmenté de plus d'un tiers à notre priere , & dont il a poussé la partie historique jusqu'au commencement de l'année 1756. Cet Ouvrage rentre dans le plan général de l'*Histoire des usages & des mœurs des Nations depuis Charlemagne*. Nous ne pouvons trop regretter la perte des manuscrits qui contenoient la plus grande partie de l'histoire des Arts dans l'Orient. Nous tenons de l'Auteur que cette partie avoit été fournie par un Grec de Smyrne , nommé M. *Dadiki* , Interprete du Roi d'Angleterre George I. Ces matériaux furent perdus après la mort d'une personne illustre , pour laquelle l'Auteur avoit composé cette Histoire d'un goût nouveau.

Il ne l'avoit jamais destinée à être publique : nous pouvons nous flatter qu'il ne l'a donnée qu'à notre priere & à l'empressement de ses amis , qui ont , comme nous , été frappés de l'impartialité , de la candeur , & de l'esprit également philosophique & bienfaisant qui forme le caractère de l'ouvrage.

Le siècle passé vit avec étonnement un Orateur fameux appliquer son art à l'his-

toire. Il étoit temps qu'elle fût traitée par un Philosophe, & embellie par un Peintre. Nous regardons cet ouvrage comme un monument d'un siècle éclairé.

Il est flatteur pour nous d'avoir été choisis pour le consacrer, & c'est un bonheur bien plus sensible de devoir ce choix à l'amitié généreuse de l'Auteur.

Le prix de ces 7 volumes est de 21 liv. en feuilles, pour ceux qui ont déjà les dix premiers volumes in-8°. de la *Collection complète des Œuvres de M. de Voltaire*; les autres personnes les payeront 24 livres.

On vendra séparément en faveur des personnes qui le desireront, les dix premiers volumes par ordre de matière; c'est à-dire, le volume de la Henriade, les quatre volumes de mélanges, le volume qui contient la vie de Charles XII., & les quatre du Théâtre, à raison de 3 livres 10 sous le volume en feuilles.

Avant-Propos de M. de Voltaire.

Vous voulez enfin surmonter le dégoût que vous cause l'histoire moderne depuis la décadence de l'Empire Romain, & prendre une idée générale des Nations qui habitent & qui désolent la terre. Vous ne cherchez dans cette immensité que ce qui mérite d'être connu de vous; l'esprit, les

mœurs, les usages des Nations principales appuyés des faits qu'il n'est pas permis d'ignorer. Le but de ce travail n'est pas de sçavoir en quelle année un Prince indigne d'être connu, succéda à un Prince barbare chez une nation grossière. Si on pouvoit avoir le malheur de mettre dans sa tête la suite chronologique de toutes les Dynasties, on ne sçauroit que des mots. Autant qu'il faut connoître les grandes actions des Souverains qui ont rendu leurs peuples meilleurs & plus heureux, autant on peut ignorer le vulgaire des Rois qui ne pourroit que charger la mémoire. De quoi vous serviroient les détails de tant de petits intérêts qui ne subsistent plus aujourd'hui, de tant de familles éteintes qui se sont disputé des provinces englouties ensuite dans de grands Royaumes ? Presque chaque Ville a aujourd'hui son histoire vraie ou fausse, plus ample, plus détaillée que celle d'Alexandre. Les seules Annales d'un ordre monastique contiennent plus de volumes que celles de l'Empire Romain.

Dans tous ces recueils immenses qu'on ne peut embrasser, il faut se borner & choisir. C'est un vaste magasin, où vous prendrez ce qui est à votre usage.

L'illustre *Bossuet* qui, dans son discours sur une partie de l'histoire universelle en a saisi le véritable esprit, s'est arrêté à *Char-*

lymagne. C'est en commençant à cette époque que votre dessein est de vous faire un tableau du monde ; mais il faudra souvent remonter à des temps antérieurs. Ce grand écrivain, en disant un mot des Arabes qui fonderent un si puissant Empire & une Religion si florissante, n'en parle que comme d'un déluge de Barbares. Il s'étend sur les Egyptiens ; mais il supprime les Indiens & les Chinois, aussi anciens pour le moins que les peuples de l'Égypte, & non moins considérables.

Nourris des productions de leur terre, vêtus de leurs étoffes, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, instruits même par leurs anciennes fables morales, pourquoi négligerions-nous de connoître l'esprit de ces Nations chez qui les commerçans de notre Europe ont voyagé dès qu'ils ont pu trouver un chemin jusqu'à elles ?

En vous instruisant en Philosophe de ce qui concerne ce globe, vous portez d'abord votre vue sur l'Orient, berceau de tous les Arts, & qui a tout donné à l'Occident.

Les climats orientaux voisins du midi, tiennent tout de la nature, & nous, dans notre Occident septentrional, nous devons tout au temps, au commerce, à une industrie tardive. Des forêts, des pierres,

130 MERCURE DE FRANCE.

des fruits sauvages ; voilà tout ce qu'a produit naturellement l'ancien pays des Celtes, des Allobroges, des Pictes, des Germains, des Sarmates & des Scythes. On dit que l'Isle de Sicile produit d'elle-même un peu d'avoine ; mais le froment, le ris, les fruits délicieux croissoient vers l'Euphrate, à la Chine & dans l'Inde. Les pays fertiles furent les premiers peuplés, les premiers policés. Tout le Levant, depuis la Grece jusqu'aux extrémités de notre hémisphère, fut long-temps célèbre, avant même que nous en scussions assez pour connoître que nous étions barbares. Quand on veut scavoir quelque chose des Celtes nos Ancêtres, il faut avoir recours aux Grecs & aux Romains, nations encore très-postérieures aux Asiatiques.

Si, par exemple, des Gaulois voisins des Alpes, joints aux habitans de ces montagnes, s'étant établis sur les bords de l'Eridan, vinrent jusqu'à Rome 361 ans après sa fondation, s'ils assiégèrent le Capitole, ce sont les Romains qui nous l'ont appris. Si d'autres Gaulois, environ cent ans après, entrèrent dans la Thessalie, dans la Macédoine, & passerent sur le rivage du Pont Euxin, ce sont les Grecs qui nous le disent, sans nous dire quels étoient ces Gaulois, ni quel chemin ils prirent. Il ne

reste chez nous aucun monument de ces émigrations qui ressemblent à celles des Tartares. Elles prouvent seulement que la nation étoit très-nombreuse, mais non civilisée. La colonie de Grecs qui fonda Marseille six cens ans avant notre Ere vulgaire, ne put polir la Gaule. La langue Grecque ne s'étendit pas même au-delà de son territoire.

Gaulois, Allemands, Espagnols, Bretons, Sarmates, nous ne sçavons rien de nous avant dix huit siècles, sinon le peu que nos vainqueurs ont pu nous en apprendre. Nous n'avions pas même de fables; nous n'avions pas osé imaginer une origine. Ces vaines idées que tout cet Occident fut peuplé par *Gomer*, fils de *Japhet*, sont des fables orientales.

Si les anciens Toscans, qui enseignèrent les premiers Romains, sçavoient quelque chose de plus que les autres peuples occidentaux, c'est que les Grecs avoient envoyé chez eux des colonies, ou plutôt c'est parce que de tout temps une des propriétés de cette terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athènes étoit plus propre aux arts que celui de Thebes & de Lacédémone. Mais quels monumens avons-nous de l'ancienne Toscane? Aucun. Nous nous épuisons en

vaines conjectures sur quelques inscriptions inintelligibles, que les injures du temps ont épargnées. Pour les autres Nations de notre Europe, il ne nous reste pas une seule inscription d'elles dans leur ancien langage.

L'Espagne maritime fut découverte par les Phéniciens, ainsi que depuis les Espagnols ont découvert l'Amérique. Les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour à tour de quoi les enrichir dans les trésors que la terre produisoit alors. Les Carthaginois y firent valoir des mines aussi riches que celles du Mexique & du Pérou, que le temps a épuisées, comme il épuîsera celles du Nouveau Monde. *Plin* rapporte que les Romains en tirèrent en neuf ans, huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus descendans de *Gomer* avoient bien mal profité des présens que leur faisoit la terre en tout genre, puisqu'ils furent subjugués par les Carthaginois, par les Romains, par les Vandales, par les Gots, & par les Arabes.

Ce que nous sçavons des Gaulois par Jules César & par les autres Auteurs Romains, nous donne l'idée d'un peuple qui avoit besoin d'être soumis par une Nation

éclairée. Les dialectes du langage Celtique étoient affreuses. L'Empereur Julien, sous qui ce langage se parloit encore, dit qu'il ressembloit au croassement des corbeaux. Les mœurs du temps de César étoient aussi barbares que le langage. Les Druides, imposteurs grossiers, faits pour le peuple qu'ils gouvernoient, immoloient des victimes humaines qu'ils brûloient dans des grandes & hideuses statues d'osier. Les Druidesses plongeoiēt des couteaux dans le cœur des prisonniers, & jugeoiēt de l'avenir à la manière dont le sang couloit. De grandes pierres un peu creusées qu'on a trouvées sur les confins de la Germanie & de la Gaule, sont, dit-on, les Autels où l'on faisoit ces sacrifices. Voilà tous les momumens de l'ancienne Gaule. Les habitans des côtes de la Biscaye & de la Gascogne s'étoient quelquefois nourris de chair humaine. Il faut détourner les yeux de ces temps sauvages qui sont la honte de la nature.

Comptons parmi les folies de l'esprit humain, l'idée qu'on a eu de nos jours de faire descendre les Celtes des Hébreux. Ils sacrifioient des hommes, dit-on, parce que Jephthé avoit immolé sa fille. Les Druides étoient vêtus de blanc comme

les Prêtres des Juifs; ils avoient comme eux un grand Pontife. Leurs Druidesses font des images de la sœur de *Moïse* & de *Débora*. Le pauvre qu'on nourrissoit à Marseille, & qu'on immoloit couronné de fleurs, & chargé de malédictions, avoit pour origine le *bouc émissaire*. On va jusqu'à trouver de la ressemblance entre trois ou quatre mots Celtiques & Hébraïques qu'on prononce également mal; & on en conclut que les Juifs, & les nations des Celtes sont la même famille. C'est ainsi qu'on insulte à la raison dans des Histoires universelles, & qu'on étouffe sous un amas de conjectures forcées, le peu de connoissance que nous pourrions avoir de l'antiquité.

Les Germains avoient à peu près les mêmes mœurs que les Gaulois, sacrifioient comme eux des victimes humaines, décidoient comme eux leurs petits différens particuliers par le duel, & avoient seulement plus de simplicité & moins d'industrie. Leurs familles avoient pour retraite des cabanes, où d'un côté le père, la mère, les sœurs, les frères, les enfans couchoient nus sur la paille, & de l'autre côté étoient leurs animaux domestiques. Ce sont-là pourtant ces mêmes peuples que nous verrons bientôt maîtres de Rome.

Quand *César* passe en Angleterre, il trouve cette Isle plus sauvage encore que la Germanie. Les habitans couvroient à peine leur nudité de quelques peaux de bêtes. Les femmes d'un canton y appartenoient indifféremment à tous les hommes du même canton. Leurs demeures étoient des cabanes de roseaux, & leurs ornemens des figures que les hommes & les femmes s'imprimoient sur la peau en y faisant des piquures, en y versant le suc des herbes, ainsi que le pratiquent encore les sauvages de l'Amérique.

Que la nature humaine ait été plongée pendant une longue suite de siècles dans cet état si approchant de celui des brutes, & inférieur à plusieurs égards, c'est ce qui n'est que trop vrai. La raison en est, qu'il n'est pas dans la nature de l'homme de désirer ce qu'on ne connoît point. Il a fallu partout non seulement un espace de temps prodigieux, mais des circonstances heureuses pour que l'homme s'élevât au dessus de la vie animale.

Vous avez donc grande raison de vouloir passer tout d'un coup aux Nations qui ont été civilisées les premières. Il se peut que longtems avant les Empires de la Chine & des Indes, il y ait eu des Nations instruites, polies, puissantes, que

des déluges de Barbares auront ensuite replongées dans le premier état d'ignorance & de grossièreté, qu'on appelle l'état de pure nature.

La seule prise de Constantinople a suffi pour anéantir l'esprit de l'ancienne Grèce. Le génie des Romains fut détruit par les Goths. Les côtes de l'Afrique autrefois si florissantes, ne sont presque plus que des repaires de brigands. Des changemens encore plus grands ont dû arriver dans des climats moins heureux. Les causes physiques ont dû se joindre aux causes morales; car si l'Océan n'a pu changer entièrement son lit, du moins il est constant qu'il a couvert tour à tour, & abandonné de vastes terrains. La nature a dû être exposée à un grand nombre de fléaux & de vicissitudes. Les révolutions ont dû être fréquentes; mais nous ne les connoissons point; le genre humain est nouveau pour nous.

D'ailleurs vous commencez vos recherches au temps où le chaos de notre Europe commence à prendre une forme après la chute de l'Empire Romain. Parcourons donc ensemble ce globe. Voyons dans quel état il étoit alors, en l'étudiant de la même manière qu'il paroît avoir été civilisé, c'est à-dire, depuis les pays Orien-

aux jusqu'aux nôtres; & portons notre première attention sur un peuple qui avoit une histoire suivie dans une langue déjà fixée, lorsque nous n'avions pas encore l'usage de l'écriture.

DISSERTATIONS sur les derniers tremblemens de terre; Brochure in-12 de 48 pages; se trouve à Paris, chez Ravenel, rue du Hurepoix, & Duchesne, rue Saint Jacques.

SÉANCE PUBLIQUE

De la Société Littéraire de Clermont en Auvergne, tenue le 25 Août dernier, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

MONSIEUR GUERRIER lut une Dissertation sur l'origine des appanages des Enfans de France, relativement au fameux Arrêt de Parlement de l'année 1283, qui adjugea au Roi Philippe les Comtés d'Auvergne, & de Poitou.

M. le Président Hénault, avoit oublié dans son Abrégé Chronologique de faire mention de l'Auvergne en parlant de cet Arrêt. M. Guerrier a rétabli cette omission, & à ce sujet a rappelé les principaux faits qui concernent l'origine des appanages.

M. de Féligonde fit ensuite la lecture de quelques Réflexions sur le préjugé. Il divisa les préjugés en généraux & particuliers. L'Auteur trouve la source des préjugés généraux dans la route que suivent la plupart des hommes pour découvrir la vérité. La raison nous doit servir de guide, son flambeau seul nous rendra plus éclairé que les opérations les plus difficiles. . . . Les préjugés particuliers sont fondés sur les caractères; cette sorte de préjugé influe sur les mœurs, il est le maître des actions des hommes, il s'empare des avenues par où la vérité pourroit s'introduire dans les cœurs qui lui sont soumis. . . . Ses attributs sont la légèreté, la variété dans les usages dont il est l'auteur, la fausseté & l'inconséquence dans ses principes, & une aveugle opiniâtreté à se soutenir malgré les efforts de la raison. . . Quel succès peut-on attendre d'une école où le préjugé domine! Le caprice y fait naître les opinions, l'autorité les soutient, la crainte & l'ignorance les font embrasser; enfin la timidité étouffe les semences d'une contradiction, qui seule peut faire éclore la vérité. . . Que ce vice soit détruit, les hommes jouiront de toutes les douceurs de la société, les Arts reprendront vigueur, les Sciences fleuriront.

ront, l'amour-propre, perdra ses droits, l'imagination donnera des rênes à la légèreté, & l'esprit deviendra tributaire de la raison.

M. l'Abbé Garmage lut un Mémoire sur les découvertes qu'il a faites dans une fouille sur la Montagne de Gergovia, qu'il a entrepris sous les auspices de la Société, & aux frais de M. le Comte de la Tour d'Auvergne. Il donna la description de quelques fondemens que ses ouvriers ont découvert; il passa en revue les matieres de toute espece qui sont entrées dans la construction de l'édifice dont il a trouvé les restes. Quelques ustenciles de fer, de cuivre, des fragmens de poterie de diverse nature, & quelques médailles remplirent l'objet de sa dissertation. Il suspendit son jugement sur la question qui l'avoit engagé à entreprendre la fouille de cette célèbre Montagne; il attend de la suite de ses travaux quelques preuves plus authentiques, pour constater que la Montagne de Gergovia a été l'ancienne Gergovie, dont il est fait mention dans les Commentaires de César.

La Séance fut terminée par un Mémoire de M. Ozy, sur un cadavre embaumé, trouvé aux environs du Bourg des Martres d'Arriere, près du pont du Châ-

teau en Auvergne, sur la fin du mois de Février 1756.

Cette Momie fut trouvée dans un cercueil de plomb de quatre pieds & demi de longueur, sur treize pouces de largeur, & à peu près autant de hauteur : le cercueil de plomb étoit enchâssé dans un autre de pierre blanche, dont le couvercle est un dos d'âne, ayant une surface aplatie par dessus. Ce qui a attiré particulièrement l'attention de M. Ozy, ce sont la qualité du baume, la maniere dont il paroît que l'embaumement a été pratiqué, les qualités du linge & des bandelettes dont le corps étoit emmailotté. Il remarque avec étonnement que les os des bras, des jambes & cuisses de ce cadavre ont acquis de l'élasticité.

On n'a pu rien trouver ni dans le cercueil, ni au dehors, qui pût indiquer la qualité de l'enfant qui a été embaumé avec tant de soin, & le temps auquel il a pû l'être. Cette Momie a été transférée au Cabinet du Jardin Royal.



ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

PHYSIQUE.

LETTRE de M. Savérien, à un de ses Amis, contenant des nouvelles vues sur la cause de la Pesanteur des corps.

Je vous remercie, Monsieur, de l'avis que vous me donnez de ne pas me prescrire de publier les nouvelles vues que j'ai sur la cause de la pesanteur dont vous avez oui parler. Le conseil est sage, & je n'aurai pas grande peine à le suivre; car je deviens tous les jours plus difficile pour mes ouvrages; le sujet de celui-ci est d'ailleurs si délicat, que je suis encore plus que vous en défiance contre moi-même. Vous observez, Monsieur, fort judicieusement, que les Mathématiciens qui ont recherché cette cause de la pesanteur, n'ont prouvé par l'inutilité de leurs efforts que l'extrême difficulté

de cette matiere. C'est une pensée de M. *de Fontenelle* (1), que je vous sçais gré de m'avoir rappelée. Je conviens avec vous que cette recherche paroît aujourd'hui plus dangereuse qu'utile, puisqu'on est presque assuré de perdre son temps, qui est la perte la plus considérable que nous puissions faire. Je vous accorderai encore que la démonstration la plus rigoureuse devient une simple preuve, lorsqu'il s'agit d'une matiere à laquelle l'élite des Sçavans a renoncé. Et je vous avouerai aussi que l'évidence même s'obscurcit à mes yeux, lorsque je retrace à ma mémoire les noms des *Descartes*, des *Newton*, des *Huyghens*, des *Bernoulli*, des *Varignon*, & de tant de grands hommes qui n'ont donné là-dessus que des systèmes ingénieux. Il semble après cela, comme vous dites fort bien, que la cause de la pesanteur est une connoissance entièrement désespérée, si on pouvoit désespérer de rien dans l'étude de la nature, où une simple observation produit quelquefois les découvertes les plus surprenantes. En effet, Monsieur, il est très-ordinaire de voir, que la dernière

(1) Voyez l'Eloge de M. *Varignon*, imprimé parmi ceux des Académiciens publiés par cet Auteur.

chose à laquelle on pense pour expliquer un phénomène est précisément celle qui devoit frapper d'abord. La grande simplicité d'un objet est même souvent un obstacle à sa connoissance. On croit devoir faire usage de son imagination, lorsqu'on ne devoit se servir que de son jugement; je veux dire, s'assurer bien d'un fait, & en examiner sans contension toutes les circonstances.

C'est cette précipitation si préjudiciable aux progrès des Sciences, qui a nuï, ce me semble, aux travaux de ceux qui ont voulu tenter la cause de la pesanteur. On a cherché cette cause non dans le corps où elle doit être, mais dans les fluides qui l'entourent, où elle n'est pas. Les plus fameux systèmes qu'on a faits à ce sujet, ceux de *Descartes*, de *Newton*, de *Varignon*, de *Bulfinger*, de *Villemot*, de *Berneulli*, &c. ne sont fondés que sur l'inégalité des couches de l'atmosphère, ou de ses différentes pressions sur les corps (1); & je ne connois qu'un Auteur qui s'en est pris au corps même: c'est *M. Cavalader Colden*, Anglois. Il prétend que « la cause de la

(1) Voyez l'exposition de ces systèmes dans le *Dictionnaire universel de Mathématique & de Physique*, tom. II, art. PÉSANTEUR.

» pesanteur réside dans le corps , & qu'il
 » y a une chose douée d'une certaine force
 » ou puissance , en vertu de laquelle elle
 » résiste au changement de son état pré-
 » sent , soit de mouvement , soit de re-
 » pos. » Mais quelle est cette chose ? M.
Colden répond : « C'est un agent , une
 » substance active , un être doué d'une cer-
 » taine puissance ou force , laquelle force
 » il exerce d'une manière qui lui est pro-
 » pre & différente de tous les agens na-
 » turels. (1) Cela n'est ni bien clair , ni
 bien satisfaisant. On l'a déjà dit à l'Au-
 teur , & lui même convient , qu'on lui
 a demandé l'explication du *modus* ou ma-
 nière d'agir de la puissance résistante ,
 question à laquelle il n'a pu répondre.
 Ainsi , suivant M. *Calvalader Colden* ; la
 pesanteur est dans le corps une qualité
 occulte que nous ne connoissons , ni ne
 pouvons connoître ; ce qui ne nous inf-
 truit pas mieux sur la cause de la pe-
 santeur que les autres systèmes.

(1) *Explication des premières causes de l'action dans la matière , & de la cause de la gravitation , Pt. p. 11 & 15.*

On trouve dans les *Essais and Observations* , de la Société d'Edimbourg , ann. 1754 , des idées de MM. *Henri Home & John-Stewart* ; semblables à celle-ci , mais développées avec beaucoup de sagacité & de lumière.

1. On vous a dit, Monsieur, que mon idée sur cette cause ne ressembloit nullement à toutes celles que je viens de vous exposer, cela est vrai; & vous ne concevez point comment la pesanteur peut consister dans le mouvement, ainsi que je le crois. Je vais tâcher de vous expliquer ma pensée, & de vous mettre à portée de l'apprécier. Voici donc en quoi consiste, selon moi, la cause de la pesanteur.

2. Les corps n'ont point de gravité par eux-mêmes : cette force leur est absolument étrangère, je veux dire, qu'elle ne leur est point inhérente : elle ne provient cette gravité, que de l'action des êtres animés sur eux.

Pour se former de cela une idée aussi claire que le sujet peut le comporter, il faut faire attention que nous ne connoissons les corps que dans l'état de mouvement, & le mouvement leur a été communiqué par une puissance ou un être animé; car tous les corps que nous voyons sont des parties de la terre, qui en ont été détachées : ils ont donc été mus. Or cet état de mouvement doit être différent de celui de repos, cela est incontestable. Distinguons donc ceci avec soin.

1°. Les corps n'ont pu être détachés de la terre, sans avoir été mus.

2°. Ils n'ont pu être mus sans que le mouvement ou l'activité de la puissance qui les a détachés, n'ait été répandue dans toutes leurs parties.

3°. Dans l'instant que les corps ont été détachés de la terre, leurs parties étoient actives, ou avoient une force pour se mouvoir.

Voilà, Monsieur, trois propositions aussi évidentes que les premiers axiomes de la Géométrie.

Cela posé, je dis : Ou cette activité des parties des corps existe, ou elle a été détruite. Si elle existe, tous les corps qui sont sur la surface de la terre ont une activité. Si elle est détruite, elle ne peut l'avoir été que par une force contraire; car une force ne peut être contrebalancée, ou, si l'on veut, s'éteindre, que par une autre force qui agisse dans un sens opposé à celui de son activité. Ainsi, afin que l'activité ou mouvement des parties du corps ait été détruit, il faut supposer, que cette activité a une tendance vers un point, afin d'opposer à cette tendance une autre force, qui agisse suivant une direction qui lui soit contraire, & ce point ne peut être placé

que dans le centre de la terre; car les corps en feroient sortis, s'ils avoient été dirigés hors de ce globe.

Mais en admettant cette supposition, l'activité répandue dans toutes les parties du corps, est la cause de leur pesanteur, puisqu'elle produit une tendance. Si on la rejette, il faut convenir que cette activité que les corps ont acquis lorsqu'ils ont été détachés de la terre, est indestructible. Et au cas que l'on soutienne que les corps perdent leur tendance, en reposant sur la terre, qui est un obstacle à cette tendance, on sera obligé de conclure qu'un obstacle insurmontable détruit la force d'un corps en mouvement; ce qui est très-faux, étant démontré, que si une puissance presse un obstacle qui ne soit pas mis en mouvement par cette pression, la vitesse de la puissance ne change pas, & la force qu'elle a n'éprouve aucune diminution. (1)

Je vous avoue, Monsieur, que ce raisonnement m'a toujours paru invincible, & que les personnes à qui je l'ai communiqué, en ont été aussi très-embarrassées. S'il n'est pas absolument démontré que le mouvement des parties d'un corps

(1) *Elémens de Physique de s'Gravesande*, t. 1, p. 257, de la traduction Française, in-4^o.

déplacé est la cause de sa pesanteur, du moins l'est-il que ce mouvement doit produire un effet. Il s'agit maintenant de connoître cet effet. Pour parvenir à cette connoissance, je vais faire trois choses. 1°. Donner une notion exacte & précise du mouvement 2°. Suivre l'action de la puissance lorsqu'elle meut le corps. 3°. Observer soigneusement en quel état est le corps après cette action. J'ose vous prier de redoubler ici d'attention, & de me suivre pas à pas dans tous mes détails.

3. On définit le *mouvement*, le transport d'un être quelconque d'un lieu à un autre lieu. Les êtres actifs ou animés ont la faculté de se mouvoir d'eux mêmes, ou de changer de lieu. Les corps ou êtres passifs, ne peuvent être en mouvement que par l'action d'une puissance; de sorte que le mouvement n'est point en eux une action, mais l'effet d'une action qui l'imprime.

Pour mettre un corps en mouvement, il faut faire deux opérations: Premièrement imprimer un mouvement dans toutes les parties du corps, & en second lieu, communiquer un mouvement à la masse totale, c'est-à-dire, lui faire changer de place. Le premier mouvement, celui des parties, n'est point un mouve-

ment proprement dit , puisque ces parties ne changent point de lieu. C'est une force répandue en elles, une activité qu'a reçu le corps, lorsqu'il a été détaché de la terre. Cette activité est double dans un corps double d'un autre, triple dans un corps triple, &c. Telle est à peu près la définition que donne *Newton* de ce mouvement. *Motus totius, dit-il, est summa motuum in partibus singulis; ideoque in corpore duplo majore equali cum velocitate duplex est, & dupla cum velocitate quadruplus.* (1)

Et ce grand homme appelle *force*, cette somme de mouvemens, nom qu'a adopté *M. Desaguliers*, persuadé qu'on ne pouvoit pas lui en donner d'autre. (2)

Vous voyez par-là, Monsieur, qu'il y a deux choses à distinguer dans un corps qui se meut, l'activité des parties, ou le mouvement total du corps, & le mouvement particulier du corps ou son changement de lieu. Le premier est produit par la puissance sans mouvement ou par un effort continu, & le second par la puissance en mouvement. Plus ce mouvement de la puissance est considérable,

(1) *Philosophia naturalis principia Mathematica*, lib. 1, Def. 2: Vid. & Def. 8.

(2) *Cours de Physique expérimentale*, t. 1.

plus le corps en acquiert, c'est-à-dire, plus grand est son transport, mais l'activité des parties n'augmente pas.

Faites donc bien attention à ces deux mouvemens, à l'activité des parties, qui provient de l'action continue de la puissance, & au mouvement du corps, qui est produit par le mouvement même de la puissance. Ainsi rien de plus naturel & de plus conséquent. L'activité de la puissance donne au corps l'activité qu'elle a, un ébranlement; & son mouvement lui donne un mouvement. L'activité des parties du corps est désormais une force intrinsèque, que la puissance leur a communiquée, & qui par essence n'a point de direction; parce que le mouvement ou l'activité de ses parties étant contraires, leurs actions sont opposées & réciproques, & se contrebalancent exactement, d'où naît un parfait équilibre entr'elles; & le mouvement proprement dit au contraire est une force qui a une direction.

Ces choses bien distinguées, mettons le corps en mouvement, c'est-à-dire, transportons-le, & suivons naturellement & sans contention ce qui doit arriver.

Par lui-même le corps ne peut se mouvoir dans aucun sens; je veux dire, que

l'activité de ses parties n'a aucune direction. Cette activité doit donc former une résistance à une puissance, qui agissant sur le corps, détruit l'équilibre qui la compose en lui donnant une direction. Dans cette action de la puissance, l'activité des parties du corps doit par conséquent se déployer, & opposer une force à son effort. Concluons de-là que la puissance éprouvera une résistance de la part du corps, lorsqu'elle se mettra en mouvement, en l'emportant avec elle.

Que la puissance abandonne le corps, ou qu'elle le jette suivant une direction quelconque, soit horizontale ou oblique, cette activité des parties du corps se déploiera toujours, puisqu'elle n'a par elle-même aucune direction, & qu'on a rompu l'équilibre qui suspendoit son action : elle détruira donc le mouvement imprimé au corps. Et comme une action libre doit être la plus grande qu'il est possible, le mouvement du corps doit être diminué par l'activité de ses parties le plus qu'il est possible. Celle-là est toujours un *maximum*, pour parler le langage des Géometres, & celui-ci un *minimum*. Donc de toutes les directions possibles le corps doit suivre celle qui est

G iv

plus contraire au mouvement imprimé. Or la direction verticale est celle qui est la plus opposée aux directions horizontale ou oblique : donc le corps doit se mouvoir selon cette direction, & par conséquent tomber.

Cette activité des parties aura encore lieu, lorsque le corps sera appuyé sur un obstacle; car cet obstacle ne peut rétablir l'équilibre des forces ou mouvemens des parties du corps : en effet il suspend l'activité des parties qui portent sur lui, & il interrompt par-là l'opposition de ces forces pour maintenir l'équilibre : donc cette activité se déploiera sur le point de contact du corps avec l'obstacle : le corps pressera donc cet obstacle : il pesera sur lui, c'est toujours l'équilibre détruit; & qui dit défaut d'équilibre, dit mouvement. Ceci va être plus développé, & mieux éclairci.

5. Mais vous me demanderez peut-être là-dessus, Monsieur, comment les activités diverses des parties du corps se contrebalancent ainsi pour établir un équilibre, & j'aurai l'honneur de vous répondre par le fait même : 1°. il est impossible qu'on puisse mouvoir un corps sans qu'on n'ait mis auparavant toutes les parties en

mouvement, & M. Desaguliers demonstre (1) aux yeux de quelle maniere s'opere cette propagation du mouvement dans les parties du corps. Or dans l'instant que toutes les parties du corps sont en mouvement, le corps seroit lui-même en mouvement suivant une direction quelconque, si la puissance cessoit dès le même instant d'agir sur lui; ce qui est contraire à l'expérience, qui apprend que la puissance ne met les parties du corps en mouvement, que par un effort continu, & qu'elle ne met le corps en mouvement que pour le mouvement même, comme je l'ai déjà dit. Donc l'activité qu'acquie-
rent les parties par l'action de la puissance n'a point de direction, & cela ne peut arriver qu'à moins que les divers mouvemens ou forces des parties ne soient opposées.

2°. Quand une puissance veut mou-
voir un corps, elle agit suivant une direction, & son mouvement se transmet dans les parties du corps, selon que ces parties sont situées à l'égard de cette direction; de sorte que le mouvement de ces parties est d'autant moindre, qu'elles sont plus éloignées du point où la

(1) *Cours de Physique expérimentale*, t. 1.

puissance agit actuellement. En voici la preuve en peu de mots :

Si le corps AB , $A - B$, dans l'instant qu'il se meut, étoit subitement partagé en deux parties A & B , il est évident que le point que la puissance auroit saisi, que je suppose être le point B , auroit une action égale à la somme de toutes les actions infiniment petites & successives que la puissance a employées pour mettre le corps AB en mouvement, & que l'action du point A seroit égale à celle de la puissance dans le dernier instant, divisée par la somme des actions qu'elle a eu pendant tout le temps qu'elle a agi sur le corps (1). Or la somme des actions de la puissance sur le point A est d'autant moindre que la somme des actions de la même puissance sur le point B , qu'il y a plus de parties entre ces deux points, ou dans le rapport du dernier instant de l'action à la somme de tous les instans de l'action totale : donc le point B a une plus grande quantité de mouvement que le point A , donc le mouvement est distribué inégalement dans le corps, suivant une progression arithmétique décroissante.

(1) Ceci est démontré dans les *Elémens de Physique de s'Gravesande*, t. 1.

Rendons ceci sensible par un exemple. Supposons qu'une puissance consume 60 degrés d'actions, représentées par 60 instans, pour soulever un corps quelconque. Le corps a perdu terre, ou a été soulevé dans l'instant qu'a été mue la dernière partie du corps, qui est la plus éloignée du point où la puissance agit. Cette puissance a donc agit 59 fois plus sur le point B que sur le point A : donc le point B a une force ou quantité de mouvement 59 fois plus grande que le point A ; ainsi des autres parties intermédiaires entre ces deux points en progression décroissante d'une unité.

Delà il suit naturellement que l'activité d'une partie est suspendue par celle de la partie qui lui est contigue, & qui en a moins de l'une à l'autre, jusqu'à la dernière dont l'activité est presque nulle ou infiniment petite : donc toutes les activités se contrebalancent exactement & sont dans un parfait équilibre. C'est ce que je voulois démontrer.

6. Maintenant si l'on vient agir encore sur le corps, cette suspension n'a plus lieu, & dès lors l'activité des parties non saisies se développe. Les parties qui n'avoient que 1, 2, 3, 4, &c. instans d'actions, pour me servir de l'exemple

156 MERCURE DE FRANCE.

précédent, ces parties, dis-je, étant mues par la puissance, acquierent une nouvelle activité; & dès lors elles ne peuvent suspendre l'activité de celles qui en ont davantage, comme 10, 12, 50, & 60 instans. L'activité de celles-ci se manifestera dans ce moment, & s'exercera contre le mouvement du corps, s'il est dans un mouvement libre, ou contre la puissance, s'il est transporté par elle. En un mot on ne scauroit enlever un corps sans communiquer une activité aux parties qu'on touche, & dès lors ce surcroît d'activité empêche qu'elles ne suspendent l'activité des autres parties, & rompent par conséquent l'équilibre qui étoit entre ces différentes activités; & de ce défaut d'équilibre naît nécessairement une action. Quand nous mettons en mouvement un corps déjà mu, nous éprouvons l'action déployée de ses forces, & lorsque nous le détachons d'un corps en repos, dont il faisoit partie, c'est-à-dire, que nous le mettons en mouvement pour la première fois, nous sommes obligés de mettre toutes ses parties en mouvement; ce qui consume celui que nous avons nous-même. On éprouve dans ces deux cas une résistance, qui est ce qu'on appelle *force d'inertie*.

Tout ceci se réduit , comme vous voyez , Monsieur , à trois principes bien évidens , d'où dépend la cause de la pesanteur.

Premier principe. Une puissance ne peut déplacer un corps , (ou le détacher de la terre , lorsqu'elle a agi sur lui pour la première fois) sans communiquer une activité à chacune de ses parties , de façon que le corps a d'autant plus d'activité qu'il a plus de parties.

Second principe. L'activité qu'acquiert le corps par l'action continue de la puissance , est suspendue par l'équilibre qu'il y a entre les activités particulières de chaque partie.

Troisième principe. Une puissance ne peut agir sur des forces qui se contrebalancent exactement , sans rompre l'équilibre où elles sont , & un équilibre entre des forces contraires ne peut être détruit sans que ces forces se manifestent. Et c'est précisément le développement de ces forces ou activités , qui est la cause de la pesanteur.

Prononcez maintenant , & voyez si ce n'est ici qu'une illusion. Quant à moi , je croirois avoir répandu quelque jour sur la cause de la pesanteur , si la juste défiance que je dois avoir de mes faibles lumières , me permettoit de porter

un jugement sur mes propres idées. Ma fonction actuelle est de faire voir que cette cause que j'assigne pour celle de la pesanteur, répond parfaitement aux phénomènes de cette propriété de corps.

1°. L'activité acquise d'un corps est proportionnelle à la quantité de matière des corps. 2°. Dans le mouvement ou le transport & le repos du corps sur un obstacle, cette activité se déploie également dans chaque instant indivisible; ce qui doit produire une accélération dans la chute des corps, un retardement dans leur élévation, & une pression contre les obstacles animés & passifs.

7. Reste encore une question à résoudre, que je n'ai garde d'oublier: c'est de sçavoir si une puissance ne pourroit mouvoir un corps sans mettre en jeu l'action de ses parties, en rompant l'équilibre. Non, Monsieur, parce qu'il faudroit pour cela répandre un mouvement égal dans toutes les parties du corps, afin que leur activité fût également suspendue: mais alors ce corps s'attacheroit à la puissance qui l'auroit mis en mouvement, puisqu'il auroit le même mouvement qu'elle. Le même effet arriveroit si un corps reposoit tellement sur un obstacle, que l'activité de toutes ses parties fût suspendue.

Ceci revient à la pensée de *Descartes* sur la cohésion des corps. Car ce lien qui unit les parties des corps, n'est pas selon ce grand homme une qualité différente du repos. « Parce qu'il n'y a, » dit-il, aucune qualité plus contraire au » mouvement qui pourroit séparer ses parties, que le repos qui est en elles. » (1) Unir deux corps, c'est donc mettre réciproquement leurs parties en repos.

Delà se déduit l'explication de la cohésion & de la coagulation des corps. Plus le contact de deux corps est intime, moins ils ont d'activité, mieux ils sont unis. Ainsi la cohésion sera plus grande dans les petits corps que dans les grands, parce que le contact d'un petit corps suspend presque toute l'activité de ses parties, & dès lors ces parties sont presque en repos, ou, ce qui revient au même, n'ont point de pesanteur.

En suivant cette conséquence, on éclairciroit bien des mystères de la Science des corps : mais ce détail pourroit vous distraire, Monsieur, de l'objet que je me suis proposé dans cette Lettre ; & il est important d'y fixer toute votre attention. Ce sera le sujet d'une seconde Lettre, si

(1) *Principes de la Philosophie de Descartes*, art. 55.

j'apprends que mes nouvelles vues sur la cause de la pesanteur, ont mérité votre suffrage & surtout celui de mes adversaires. Je finis par vous prier de lire tout ceci plutôt trois fois qu'une; parce que le sujet est un peu abstrait & difficile à saisir. Il ne s'agit point ici de mesurer & de calculer, mais de méditer & de réfléchir; car la science des causes ne doit être éclairée, ou éclaircie, que par des principes métaphysiques: sans eux on pourra bien avoir l'histoire des faits, mais on ne reconnoîtra point les loix de la nature, qui résident hors des effets & des phénomènes, & par conséquent on n'aura point de philosophie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

SAVERIEN.

A Paris, ce 10 Décembre 1756.

P. S. Je prévient une objection contre ma théorie de la pesanteur, c'est que si cette théorie est vraie, les corps ne s'attirent pas, & que deviendra alors le système de *Newton*? Ce qu'il deviendra? Il acquerra un degré de plus de certitude, & c'est ce que je m'engage de vous faire voir dans la suite.

G É O G R A P H I E.

*LETTRE à M. le Président de Bresé ,
sur la découverte d'une Terre inconnue ,
récemment apperçue par le vaisseau Espa-
gnol le Léon , sous le 54^e degré 48 mi-
nutes de latitude méridionale.*

Vous vous intéressez, Monsieur, au progrès général des Sciences, & votre goût embrasse tout ce qui est utile & grand. Vous donnez surtout une attention particulière aux événemens qui vous semblent propres à étendre nos connoissances sur la surface du globe que nous habitons. Avec quelle satisfaction n'aurez-vous donc pas appris la découverte d'une nouvelle terre, qui vient d'être *pour la première fois apperçue par les Espagnols!* Eh! quel est l'homme qui ne ressentiroit pas en secret quelque plaisir de voir accroître sous ses yeux l'héritage du genre humain!

Que n'a-t'il été donné à Alexandre le Grand, de différer de naître jusqu'à nos jours! Certes, il ne se seroit plus trouvé trop resserré dans les limites de l'univers!

Infelix angusto in limite mundi. L'ancien monde connu de son temps, aujourd'hui agrandi presque des deux tiers, un second aussi vaste que le premier, que Colomb a tiré de son néant par rapport à nous, un troisième qui s'annonce de jour en jour dans les terres Australes, n'eussent-ils point suffi à son ambition ?

.. Mais venons à notre découverte : voici ce que nous en apprenons. Le Léon, vaisseau Espagnol parti de Callao, Port du Pérou, s'en revenoit d'Amérique en Europe : à 54 degrés 48 minutes de latitude méridionale, il a découvert une terre inconnue, il l'a côtoyée environ 25 ou 30 lieues; elle lui a paru d'une hauteur si prodigieuse qu'elle peut être apperçue de 60 lieues en mer par un beau temps : c'est-là tout ce que les Espagnols ont jugé à propos de nous en dire; ils gardent le secret sur le reste.

N'auroient-ils pas dû par exemple, nous apprendre si c'est après avoir dépassé la terre Magellanique, ou bien auparavant, qu'ils ont rencontré cette nouvelle Région ? L'extrémité de la terre Magellanique, y compris la *terre de feu* & celle *des Etats*, s'étend jusqu'à la hauteur de 55 degrés. Cette latitude est presque la même sous laquelle ils ont rencontré,

disent-ils, un pays *inconnu*, par conséquent *différent de la terre Magellanique*. Il doit donc être nécessairement situé à l'Est ou à l'Ouest des détroits de le Maire & Magellan, premier point sur lequel les Espagnols devoient naturellement s'expliquer : mais on peut y suppléer à leur défaut, comme vous l'allez voir ci-après.

Autre circonstance à laquelle ils devoient faire attention. Il falloit nous dire si cette terre, quand ils l'ont rencontrée, leur restoit à l'Est ou à l'Ouest ? Voulez-vous que je m'exprime plus familièrement ? Il falloit nous observer s'ils ont passé entre cette terre & l'Amérique, ou bien s'ils avoient pour lors l'une & l'autre sur leur gauche ? Vous sçavez, Monsieur, que les Espagnols ont été autrefois de grands *Découvreurs* : mais les choses ont bien changé depuis qu'ils ont laissé faire leur commerce par un peuple étranger. Il y a longtemps qu'ils s'étoient restrints à *caboter* le long de la mer Pacifique, depuis le Chili jusqu'à la Californie. Vous jugez bien que leurs connoissances en fait de Marine ont dû en devenir plus bornées, & la découverte qu'ils viennent de faire, à ce qu'ils pensent, en est peut-être une preuve.

Les Navigateurs qui passent pour avoir

le mieux examiné le Midi de l'Amérique, tels que Wood, l'Amiral Anson, Frezier & autres, placent entre le 50 & 52° degrés de latitude Méridionale, une grande Isle écartée du continent de l'Amérique, à l'Est du détroit de Magellan. Elle n'a point été jusqu'ici marquée sur les Cartes générales, parce que les connoissances qu'on en a, n'ont pas encore acquis un certain degré d'authenticité. Elle a, comme vous le verrez bientôt 200 lieues de tour, & 40 de longueur. C'est sans doute celle que le vaisseau le Léon a rencontré dans sa route. Mais comment les Espagnols ont-ils pu qualifier de découverte la rencontre fortuite d'un pays reconnu pour la première fois il y a plus de 150 ans, d'un pays retrouvé depuis par une foule de Navigateurs célèbres, par Hawkins en 1594, par les vaisseaux le S. Louis & le Maurepas en 1706, par Wood Rogers en 1708, par le S. Jean-Baptiste en 1711, par les trois vaisseaux Hollandois envoyés aux terres Australes en 1721, d'un pays enfin, marqué sur les Cartes de l'Amiral Anson, sur celles de Frezier, & connu par tous les Marins qui passent dans ces parages?

N'en foyez pas surpris, Monsieur; ce n'est que depuis 1706 que l'exemple des

François a enhardi les Espagnols jusqu'à risquer de doubler le Cap Horn, ou la pointe Méridionale de l'Amérique : encore le font-ils rarement aujourd'hui. Un Auteur illustre de leur Nation, encore vivant (1), nous garantit le fait. Tout doit donc leur paroître nouveau dans ces contrées-là. Ajoutez que les relations Angloises & Hollandoises qui décrivent ce pays avec quelque'étendue, sont des livres composés par des Protestans. On ne les ouvre guere en Espagne.

D'un autre côté les François qui ont fait mention de ce même pays, n'ont point écrit en Espagnol ; or l'étude des langues vivantes n'a point encore pris faveur en Espagne. Concluez de tout ceci, Monsieur, qu'il est possible qu'un vaisseau Espagnol rencontre une terre inconnue, qui ne soit point inconnue aux peuples voisins.

A la vérité les Espagnols prétendent avoir trouvé la leur sous le 54^e degré 48 minutes, & celle dont nous parlons ne s'avance pas au-delà du 52^e ; mais cette

(1) Voyage hist. de l'Amériq. Merid. en 1735 jusqu'à 1746, traduit de l'Espagnol de D. Ant. d'Ulloa, t. 2, in-4^o, p. 89. Le Voyage de Clipperton au tour du monde, en 1720, décrit par Betchagh, dit la même chose, p. 312.

différence de quelques degrés ne doit pas vous causer la moindre inquiétude. Elle ne peut venir cette différence, que de l'irrégularité des courans qui, au jugement des plus grands hommes de mer, rendent l'estime des Pilotes très-incertaine, vers le Pole Austral.

En voulez-vous la preuve ? Ouvrez le voyage de l'Amiral Anson, *in-12*, tom. 1, pag. 258, vous verrez qu'il observe relativement à cet endroit, la violence des courans & *la prodigieuse dérive qu'ils causent*. Mais voulez-vous un exemple frappant de cette vérité ? Ouvrez le voyage historique des deux Mathématiciens Espagnols, envoyés au Pérou pour déterminer la figure de la terre, le même que je viens déjà de citer, *in-4°*. t. 2, p. 88, vous verrez qu'Antoine d'Ulloa trouva, en arrivant à l'Isle de Ferdinand de Noronha, que son calcul différoit de la véritable longitude de cette Isle de 12 degrés ou 240 lieues. C'est ce qui lui fait dire : « Il faut nécessairement que les eaux » par leur cours insensible, joint à l'im- » pulsion du vent qui souffloit de ce côté- » là, nous aient fait dériver de ce même » nombre de degrés. » Il en arriva autant au vaisseau de Frezier dans son voyage à la mer du Sud (4°, p. 38) : tous les au-

tres Marins tiennent là-dessus le même langage.

Nous pouvons donc , même sans vouloir suspecter la capacité des Pilotes Espagnols , présumer que leur estime n'a pas été juste. D'aussi grands hommes qu'eux se sont mécomptés précisément en pareil cas , sous les mêmes parallèles , & cela sans qu'il y eût de leur faute , sans qu'ils pussent même y remédier. L'unique moyen de rectifier en partie ces erreurs , eût été de prendre hauteur au soleil ; mais la longueur des nuits & l'obscurité des jours dans ces climats y sont un obstacle éternel.

Delà vient que ces mêmes terres dont il est question ici , ont été trouvées par plusieurs Navigateurs , à des latitudes souvent différentes par leur estime. Wood Rogers qui paroît avoir apperçu ce pays dès le 48^e degré 50 minutes (voyage de Rogers , t. 1 , p. 163 ,) convient ensuite que le milieu en doit être placé sous le 51 degré. L'Amiral Anson le suit en cela. Différens Armateurs François , suivant le témoignage de Frezier , le placent aussi au 51^e degré , les trois vaisseaux Hollandois au 52^e ; mais Hawkins qui l'a reconnu le premier , le met au 50^e ; & voici que nos Espagnols les rencontrent au 54^e 48 minutes.

A travers ces petites contrariétés j'aperçois, ce me semble, un point fixe qu'il nous importe de saisir ; c'est que les Navigateurs réputés les plus exacts & d'ailleurs les plus modernes, Rogers, Frazier, Anson, aussi bien que les trois vaisseaux Hollandois s'accordent à placer ces terres entre le 50 & le 52^e degré. Nous les laisserons donc, s'il vous plaît, à cette position jusqu'à plus ample information.

Il est à remarquer que ce pays, qui est certainement une Isle assez grande, puisqu'elle a 200 lieues de circuit, & de long 40 lieues, selon Rogers, ou 60, selon l'estime *conjecturale* de Hawkins, est encore environné de plusieurs autres plus petites. Celles de Sebald de Weert, d'Anican & de Beauchêne, n'en sont éloignées que de quelques lieues. C'est ce qui a donné lieu à ceux qui ont découvert ces terres en différens temps, de les appeler tantôt Isles nouvelles, tantôt Isles d'Anican, tantôt Isles de Falkland, (mais improprement, comme vous allez voir). Hawkins les avoit d'abord nommées de son nom Hawkins-Maiden-Land (terre de Vierge de Hawkins). Par ce terme *Maiden*, *Vierge*, Hawkins prétendoit rendre hommage à la plus douteuse des qualités d'Elisabeth alors Reine d'Angleterre. Le
vaisseau

vaisseau le S. Louis nomma ces mêmes terres *Isles de S. Louis* le vaisseau l'Assomption; *Côte de l'Assomption*, les Hollandois, *Belgie Australe*.

Comme ce sont les Anglois qui ont les premiers découverts ces terres, & que le nom d'Isles de Falkland qu'ils lui donnent, a prévalu chez eux, quoique pourtant sans trop de raison, ce me semble, nous nous en tiendrons à cette dernière dénomination, & je ne les appellerai plus qu'Isles & terres de *Falkland*.

Observez ici en passant, Monsieur, que ce pays ne peut être censé faire partie des terres Australes, mais plutôt du continent de l'Amérique. En voici la raison : on appelle terres Australes celles qui sont situées au-delà des parallèles qui terminent l'Amérique au midi. Or nos Isles de *Falkland* sont moins avancées vers le Pole du midi, que la pointe la plus méridionale de l'Amérique. En effet celle-ci s'étend vers le Sud jusqu'au 55^e degré. Mais nos Isles de Falkland ne doivent être placées que sous le 51^e degré, si on s'en rapporte aux plus habiles Marins. Elles appartiennent donc évidemment à l'Amérique; suivant les Hollandois, elles ne sont qu'à 80 lieues du continent, c'est-à-dire, de la côte des Patag-

gons, à peu près vis-à-vis le Port Saint Julien.

Peut-être êtes vous impatient de sçavoir quel est l'état intérieur de ce pays, s'il est vaste, riche, fécond? Pour contenter là-dessus votre curiosité, je ne puis mieux faire que de vous rapporter en abrégé ce que nous en disent les Navigateurs qui y ont touché. Hawkins est un de ceux qui nous en a laissé une description plus détaillée. Il ne le vit pourtant qu'en passant; il ne put y aborder faute de chaloupe. Cependant il remarqua que la côte en étoit saine & sans aucune apparence de danger. Elle offroit à la vue des plaines charmantes & bien peuplées; (1) il y vit des feux en plusieurs endroits. Il y a aussi de grandes rivières; car elles font, dit-il, changer de couleur à la mer, comme nous le remarquâmes en plusieurs lieux: le pays approche beaucoup de la disposition du terrain & de la température de l'air de l'Angleterre.

Hawkins trouva le long de la côte une Isle longue de deux lieues, couverte d'une verdure riante & sans montuosités; il la nomma *Faireiland*, l'Isle belle. Trois lieues

(1) Voyez le Recueil de Purchaff, tome 4, p.

plus loin il vit une belle ouverture, telle que pourroit être l'entrée d'un bras de mer ou d'une grande rivière. C'est celle apparemment qu'on a depuis nommée *entrée de Falkland*, parce qu'elle est proche de *Faireiland*. Le mot *Falkland* est probablement une corruption de celui de *Faireiland*. Les abréviations dont on se sert pour écrire à la main en Anglois, sont très-propres à faire naître un pareil *quiproquo*. Ce qui fortifie cette présomption, c'est qu'on ne peut rapporter la dénomination d'Isles de Falkland, ni celle d'entrée de Falkland, à aucun Navigateur connu, qui ait eu dessein de l'imposer de son chef à ces terres. Elles se trouvent cependant désignées sous ce titre dans la Carte de l'Amiral Anson. Il est à croire qu'il a copié en cela Wood Rogers : celui-ci est le premier qui en parle sous ce nom, sous lequel il les suppose déjà connues. Mais encore une fois ce doit être une faute d'écriture ou d'impression, commise peut-être par ceux qui ont rendu publique la relation de Wood Rogers. C'est ainsi que les Isles de Sebald - de Weert & le Cap Forward, situés dans le même pays, se trouvent métamorphosés en *Isles Sebales & Cap Froward*.

Hawkins eut grand regret de n'avoir

H ij

pu découvrir plus amplement ce pays qui lui paroïssoit excellent. Il en suivit la côte, selon son estime, environ soixante lieues, portant toujours au Nord-Est.

Wood Rogers qui parcourut, comme Hawkins, la côte Nord-Est de ce pays en 1708, dit qu'il s'étend deux degrés ou 40 lieues en long; qu'il est composé de hauteurs qui descendent en pente douce les unes devant les autres; que le terrain en paroît bon, qu'il est couvert de bois, & qu'on y trouve de bons Ports. (1)

Trois vaisseaux Hollandois chercherent cette même terre en 1721, dans le dessein d'y faire un établissement. L'historien qui nous a donné la relation de leur expédition, a fait de lourdes fautes en cet endroit, & il importe de les relever. Voici son texte : (2) « Nous arrivâmes enfin à » la hauteur de 30 degrés de latitude méridionale, où doit être située l'île d'*Ankes-Magde-Land*, ainsi appelée du nom de celui qui la découvrit il y a plus de » 100 ans; on dit que lorsqu'il la découvrit, il y vit du feu allumé, mais qu'il » n'y fit point de descente. »

(1) Voyag. de Wood Rogers autour du monde, t. 1, p. 163.

(2) Histoire de l'expédition de trois Vaisseaux envoyés aux Terres Australes, en 1721, p. 67, t. 1.

Il est évident que cet Auteur a voulu parler ici de la terre découverte par Hawkins : plusieurs circonstances le démontrent. 1°. Hawkins est certainement celui qui a découvert une terre dans ces parages, & cela plus de 100 ans avant le voyage des trois vaisseaux Hollandois. Il est même encore vrai qu'il n'y fit point de descente. 2°. Ce Voyageur est le seul qui dise y avoir vu des feux. 3°. Il est aussi le seul qui ait donné à ce pays un nom tiré de son nom propre, sçavoir ; Hawkins-Maiden-Land, mais non pas Aukes-Magde-Land. L'Auteur Hollandois estropie misérablement ce terme ; première faute importante en fait de Géographie.

Autre erreur encore plus grave : il avance que cette Isle doit être située sous le 30^e degré de latitude.

Puisqu'il parle de la terre découverte par Hawkins, comme je viens de vous le prouver, il devoit dire sous le 50^e : car l'Auteur de l'histoire Navale d'Angleterre, tom. 1, & Frezier, p. 265, attestent que ce fut à cette hauteur que Hawkins la trouva.

- Si pourtant vous vouliez prendre au pied de la lettre ce que Purchass nous dit à ce sujet, il vous sembleroit que Haw-

174 MERCURE DE FRANCE.

kins auroit trouvé la terre inconnue au 48^e degré, & non pas au 50^e degré; vous allez en juger par ses termes. Il fait d'abord dire à Hawkins, p. 183, tom. 4. Nous arrivâmes à 49 degrés 30 minutes. *We came to 49 degrees and 30 minutes. . .* Ensuite il lui fait ajouter : *We descried land wich bare South-west of us. . . and coming neerer and neerer, we could not conjecture what land it should be. . . we were next of any thing in 48 degrees.* C'est-à-dire, « nous découvriâmes une terre à notre Sud-
» Ouest. . . & quoique nous en appro-
» chassions de plus en plus, nous ne pû-
» mes deviner quel pays ce pouvoit être
» (parce qu'il n'étoit marqué sur aucune
» de leurs Cartes) : nous étions à peu de
» chose près sous le 48^e degré. »

Sans doute, Monsieur, vous appercevez dans ce recit quelque chose de confus & même d'inconséquent. Si Hawkins arrive à la hauteur de 49 degrés & demi; s'il trouve une nouvelle terre avant de nous avertir qu'il ait reculé depuis; s'il en approche de plus en plus, ne doit-il pas l'avoir trouvée au-delà du 49^e degré 30 minutes, & vers le 50^e? Aussi est-ce à cette latitude que Frezier & l'histoire Navale d'Angleterre lui attribuent de l'avoir rencontrée. L'Auteur de ce dernier ouvrage

ge, cite pour son garant *Harris*, Auteur d'une collection de Voyages, qui s'exprime apparemment plus correctement sur cet article, en rapportant le Voyage de Hawkins.

Les trois vaisseaux Hollandois, dont je vous ai déjà parlé, trouverent au 52^e degré les *Isles Neuves* ainsi nommées par les François, autrement les Isles de Saint Louis, ou bien encore Côte de l'Assomption. C'étoit la terre même de Hawkins, que l'Auteur leur fait précédemment chercher, mais en vain, vers le 30^e degré. Toute la différence ne consistoit que dans les noms: ce qu'ils avoient cherché ailleurs sous le nom barbare de *Aukes-Magde-Land*, existoit réellement là sous le nom d'*Isles Nouvelles*, selon les François, & d'*Isles de Falkland*, selon les Anglois. Les uns & les autres s'accordent à placer ces terres, aussi bien que Hawkins son *Maiden-Land*, entre le 50 & 52^e degré. Ce n'est donc vraisemblablement qu'une seule & même terre désignée par différens noms.

Les Hollandois s'assurèrent les premiers que tout ce pays est une grande Isle de 200 lieues de circuit, & à 80 lieues du continent de l'Amérique. Le pays leur parut très-fertile & très-beau, entrecoupé

176 MERCURE DE FRANCE.

de montagnes & de vallées chargées de beaux arbres. Je vous ai dit ci-devant qu'il avoit 40 lieues de long.

L'Amiral Hollandois différa de le faire reconnoître plus amplement jusqu'à son retour des terres Australes, où il alloit. Il craignoit de laisser écouler, s'il s'y fût arrêté, la saison propre à passer les détroits : mais son dessein ne put être exécuté dans la suite ; car ses vaisseaux furent contraints de prendre la route des Indes Orientales pour revenir en Europe.

Cette belle Isle, continue leur Historien, resta donc inconnue ; notre Amiral se repentit dans la suite, de ne l'avoir pas du moins fait parcourir en partie pendant quelques jours.

Les François sont ceux qui ont le plus fréquenté & par conséquent le mieux reconnu ces terres. Ils y touchoient souvent, dans le temps que le Contrat de l'Affiento leur ouvroit les ports de la mer du Sud. En 1706 le vaisseau le S. Louis y fit de l'eau dans un étang situé près d'un encrage qui depuis a porté le nom de Port-S. Louis. Le Capitaine Doublet, du Havre, est un de ceux qui les a côtoyées de plus près. Montant le S. Jean-Baptiste en 1711, il voulut passer dans un enfoncement qu'il voyoit vers le milieu ; mais

y ayant apperçu des Isles basses à fleur d'eau, il revira de bord, & fit sans doute fort sagement.

Vous, qui ramenez tout à l'utile, vous n'allez pas manquer, Monsieur, de me demander d'où vient qu'on n'a jusqu'ici tiré aucun avantage d'un pays si communément connu, & qu'on nous peint d'ailleurs si fécond & si beau ?

Je vous répondrai d'abord là-dessus, que l'Amiral Anson recommande *instamment* à sa Nation, (ce sont ses termes, tom. 1, p. 238.) de faire de ces Isles une relâche pour les vaisseaux qu'elle envoie dans la mer du Sud. Vous venez de voir que les Hollandois ont eu le même dessein en 1721.

On ne peut pas douter qu'un établissement qui y seroit fait par quelque Nation Commerçante que ce soit, ne fût pour elle d'une commodité infinie. On rencontre des difficultés incroyables, quand il s'agit de doubler le Cap Horn pour passer dans la mer du Sud. La perte entière de l'Escadre d'un Sarmiento en 1582, les maux inouis qu'y souffrit celle des Hollandois en 1597, les catastrophes que viennent d'y essuyer tout récemment les Escadres de l'Amiral Anson & de Pizarro

H v

178 MERCURE DE FRANCE.

en 1741, en font de tristes & trop sûrs garans.

Il n'est pas concevable, dit l'Amiral Anson, de quelle utilité pourroit être un lieu de rafraîchissement aussi avancé vers le Sud, & aussi près du Cap Horn, supposé qu'il se trouvât propre à cela, après l'examen qui en seroit fait.

Mais, me direz-vous, l'examen n'est-il donc pas déjà tout fait ? Hawkins, Rogers, le vaisseau le S. Louis, & les trois vaisseaux Hollandois n'ont-ils pas trouvé que le pays abondoit en bois, en grandes rivières, en belles prairies & en bons Ports ? Le S. Louis n'y a-t'il pas encre en toute sûreté ? A en juger par la latitude, le climat ne doit-il pas y être tempéré ? Le climat qui répond au 51^e degré est le même que celui d'Abbeville en Picardie & de Mayence sur le Rhin. Celui-ci n'a-t'il pas toujours passé pour l'un des plus bienfaisans & des plus favorisés du ciel ? D'où vient donc encore une fois qu'on en a si peu tiré d'usage jusqu'ici ? C'est que chez nos voisins comme chez nous, il n'y a que le Gouvernement qui puisse ordinairement exécuter & soutenir des entreprises aussi vastes que celle d'un établissement dans un autre hémisphère.

Or il arrive souvent qu'un Etat a de longues guerres à soutenir , des dettes immenses à liquider , des avances indispensables à faire pour d'autres objets. Tel est le cas où se trouvent aujourd'hui les Anglois. Quelques convaincus qu'ils soient des avantages d'un tel projet , ils sont forcés de le remettre à un autre temps. Il est encore aujourd'hui libre aux François de les prévenir.

Nos vaisseaux traversent bien plus souvent la mer du Sud que ceux des Anglois. Un Port vers le détroit de Magellan , nous seroit donc d'une utilité encore plus grande qu'à eux-mêmes. Nos vaisseaux arriveroient-ils trop tard pour doubler le Cap Horn ? Ils y attendroient en sûreté le retour de la saison favorable. S'éleveroit-il quelque-une de ces bourrasques si fréquentes dans cette mer orageuse ? Ils s'y refugioient pour en éviter la furie ou pour y réparer leur désordre.

La Compagnie des Indes ne verroit plus le scorbut ravager les équipages de ses vaisseaux , qui vont à la mer du Sud. Sûrs de trouver un Port au milieu de leur course, ils pourroient y arriver dans toutes les saisons. Les bâtimens s'y radouberoient sans dépense ; & les hommes s'y rafraîchiroient à souhait , en respirant un

air semblable à celui du climat qui les a vu naître

La pêche aussi abondante dans ces contrées qu'aux environs même de Terre-Neuve, suffiroit pour enrichir subitement les nouveaux Colons. Ils en jouiroient paisiblement sans craindre la concurrence d'aucun des peuples Européens. Notre Colonie de Cayenne ressentiroit bientôt d'heureuses influences de ce voisinage. Il s'établirait entre les deux habitations une communication réciproque, qui les vivifieroit toutes deux à la fois ; & les Indes Espagnoles que l'Angleterre dévore en espérance, auroient à leur porte des défenseurs toujours prêts à leur tendre la main.

Vous voyez, Monsieur, que la découverte des Espagnols, toute chimérique qu'elle est dans ce sens, peut cependant avoir son utilité : tout au moins elle servira à faire mieux examiner & à déterminer plus sûrement la juste position de la terre de *Falkland*. D'ailleurs elle ne va pas manquer de réveiller l'attention des Nations qui ont eu des vues sur ce pays. Puisse celui des peuples qui a le plus d'intérêt à s'en assurer la propriété, n'être pas le dernier à s'en appercevoir !

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé HARDY, du Collège Mazarin.

SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Rouen, 1756.

M. le Cat, Secrétaire des Sciences, ouvrit cette Séance par un Extrait raisonné des registres de l'Académie, dans lequel il rendit compte des travaux de l'année.

Le premier de ces extraits est celui d'un Mémoire de M. Bacheley, Prêtre au Prieuré de S. Hymer, intitulé, *Observations Lithologiques sur la formation des cailloux*, où l'Auteur entreprend de prouver que les cailloux sont formés, comme les pierres ordinaires, par les coquillages & autres productions marines que la mer a laissé dans les terres qu'elle couvroit jadis, & qui y ont été enfouies dans du sable vitrifiable. Cet Auteur prétend que les cailloux ne different des autres pierres qu'en ce que le sable vitrifiable domine dans les premiers, tandis que le sable calcinable ou la poussière de coquille domine dans la pierre. Il a accompagné son ouvrage d'une collection très-nombreuse de cailloux qui renferment les productions marines citées, & qui, selon lui, sont des preuves de son opinion. M. le Cat avoit lu dans la Séance

181 MERCURE DE FRANCE.

publique de 1751, un Mémoire d'histoire naturelle, où il attribue les lits des cailloux qu'on trouve entre les bancs des marnes & des carrières de Normandie, à des fucs lapidifiques entraînés par l'eau des pluies, filtrés à travers les lits de ces pierres, & plus ou moins empreints de teintures métalliques, & surtout de teintures ferrugineuses. Il a montré à l'Assemblée un caillou où ce mécanisme se démontre aux yeux mêmes; car la substance s'est prolongée dans l'intérieur de cette pierre qui étoit creuse, par un grand nombre de filets, dont plusieurs sont très-longs, entièrement isolés, & ressemblent parfaitement à ces filets de glace que l'écoulement des gouttes d'eau forme en hyver au bas des toits. M. le Cat a même établi dans cette Dissertation, dans celle sur le mouvement musculaire, qui a été couronnée à Berlin en 1753, & dans quelques autres, que ces fucs lapidifiques dérivent eux-mêmes d'une espèce de glue universelle qu'on découvre sous différentes formes dans les trois regnes, où elle fait l'aliment & le lien essentiel du tissu des corps. Le reste de l'extrait de ce Mémoire est employé à concilier ce système de M. le Cat avec les faits & l'hypothèse de M. Bacheley, dont les grandes & louables recherches sur cette matière,

dit ce Secrétaire, lui ont fourni de vraies découvertes, entr'autres celles d'un nouvel oursin fort beau & fort singulier, contenu dans des cailloux, & dont l'analogue ne se trouve pas dans nos mers.

M. le Cat rapporte ensuite des observations faites au Havre dans le pays de Caux, par M. du Bocage, & aux environs de Caën, sur le tremblement de terre senti dans ces contrées, le premier Novembre 1755, à 10 h. $\frac{1}{2}$ du matin, & sur un autre aperçu à Rouen même, le 18 Février 1756, à 7 h. 37 min. du matin.

Il fait mention de deux Dissertations de M. Pinard, Professeur de Botanique; l'une sur une nouvelle espèce de jalap ou belle de nuit, & l'autre sur une espèce de violette particulière aux environs de Rouen.

Il rappelle la description de six enfans monstrueux, qu'il a lue à l'Académie dans le cours de l'année, dont l'une de M. Venklingenbengh, Médecin de Nimegue, a été communiquée par M. Beyer, Associé de l'Académie. Les cinq autres sont de M. le Cat, ainsi que l'histoire d'un hermaphrodite de 17 ans, qu'il a découvert parmi les malades de son Hôpital. Il étoit habillé en fille, & il en avoit tout l'extérieur « tant » supérieurement qu'inférieurement; mais » est extérieur, dans les organes essentiels

184. MERCURE DE FRANCE.

» aux sexe féminin, couvroit des parties
» qui dépofoient en faveur de l'autre
» sexe, & par les détails de cette obser-
» vation, qui ne peuvent trouver place ici.
» La nature paroiffoit s'être fi fort em-
» brouillée dans le refte de cette construc-
» tion, qu'en voulant faire les deux sexes,
» elle n'avoit proprement fait ni l'un, ni
» l'autre. »

Il parla enfuite d'un mémoire fur la liquidation des mariages avenants, déterminé algébriquement par M. le Clontier, excellent Ingénieur de Dieppe & du Havre, mort dans le courant de cette année; d'un autre de M. Ligoz, Professeur de Mathématique à Rouen, fur quelques propriétés nouvelles des quadrilateres; d'une Differtation de M. Vregeon, fur le phosphore tiré de l'urine; de la Description d'une machine pneumatique perfectionnée dans fon robinet & dans fon piston, par le même; d'une Observation de M. le Danois, fur un abcès fistuleux à la poitrine d'un enfant d'onze ans, qui depuis quatre années fournit environ quatre onces de pus par jout, & qui fait néanmoins tous les exercices ordinaires à ceux de fon âge; de deux Differtations de M. Peyssonelle fur la Lepre africo-américaine, qui

regne dans les colonies de l'Amérique; d'une Préface & de l'Histoire de l'Académie, qui doivent être à la tête du premier des volumes que cette société va donner au Public, par M. le Cat; d'un Mémoire par M. Brouin, sur la nécessité d'établir à Rouen une école d'Hydrographie; d'une Dissertation de M. Lucas, contre les influences attribuées communément à la lune; de plusieurs Odes d'Horace traduites en vers françois par M. Fontaines. M. le Cat a dit ensuite. . . Les Mémoires envoyés pour le prix de Physique, dont le sujet est. . . *La cause du tremblement de terre. . .* étoient au nombre de dix-huit. Plusieurs ont mérité des éloges, & surtout les N^o. 12 & 15, dont le premier a pour devise, *Columna cali contremiscuit*; &c. & le second, *Terra supernè tremit*, &c. Mais en rendant aux Auteurs la justice dûe à leurs talens & à leurs travaux; l'Académie a cru devoir réserver le prix, parce que les uns n'ont pas encore mis assez d'ordre & de clarté dans l'exposition de la cause demandée, assez d'harmonie entre les puissances qui la composent, entre celles-ci & celles qui leur sont analogues, & que les autres, avec beaucoup d'ordre & de style, se sont égarés dans des digressions déplaç

cées, & dans des analogies peu solides. L'Académie présumant que ces défauts viennent principalement du peu de temps que les Auteurs ont eu à composer leurs mémoires, elle annonce le même sujet pour le Prix de 1757, aux conditions exprimées dans le programme de l'année précédente. Ce délai procurera encore aux Auteurs l'avantage de profiter d'un grand nombre d'observations faites depuis la composition des premiers mémoires.

Les diverses écoles que protège l'Académie, & dont ses Membres sont les Professeurs, ont tenu leurs concours ordinaires pour la distribution de leurs Prix.

Ceux de l'école d'Anatomie donnés par M. le Cat, ont été remportés. . . Le premier par M. Goucy de Dieppe. Le second par M. le Cordier de Courson, près Lizieux.

Les Prix de l'école de Botanique donnés par M. Pinard, ont été remportés; le premier, par M. Rouffent de Montreuil en Picardie; le second, par M. Simon de la ville d'Eu; le troisième, par M. Seyer de Verneuil, tous trois élèves en Chirurgie.

M. du Boullay Secrétaire des Belles-Lettres, annonça les Prix de son départ-

tement & ceux de l'école du dessein.

L'Académie avoit proposé pour sujet du Prix d'Histoire : l'origine, la forme & les changemens de l'Echiquier ou Parlement ambulatorie de Normandie. Elle n'a reçu sur ce sujet aucun mémoire : ainsi elle a remis ce Prix à l'année prochaine.

Le sujet sera les premières Navigations des Normands, leurs découvertes & leurs établissemens dans les deux mondes.

Outre ce Prix, l'Académie donnera aussi à son assemblée publique du mois d'Août 1757, un Prix de Poésie, au plus beau Poème de cent vers au moins sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie. Ces Prix sont fondés par M. de Luxembourg, Protecteur de l'Académie, & Gouverneur de la Province.

Les Ouvrages seront adressés francs de port & sous la forme ordinaire, à M. Maillet-du Boullay, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen pour les Belles-Lettres, rue de l'Écureuil.

Les progrès de l'École publique de dessein de cette ville, l'émulation des élèves, le nombre d'Artistes distingués qu'elle a déjà produits, commencent à remplir les vœux de l'Académie & l'attente

du Public : cependant il manquoit encore un Prix qui pût exciter dans les jeunes gens quelques étincelles de ce feu créateur, de ce génie sans lequel le dessinateur le plus correct ne seroit qu'un froid copiste.

La libéralité de M. de Adeville, un des Membres de l'Académie, & Amateur aussi éclairé des Arts, que zélé Citoyen, ne nous laisse plus rien à désirer. Il vient de fonder un Prix de composition destiné au meilleur dessin, ou à la meilleure esquisse faite sur le sujet proposé par le Professeur. Ce Prix sera le premier de l'École, & consistera en une médaille d'argent, double du premier prix d'après nature. L'Académie espere que cette nouvelle fondation redoublera le zèle des jeunes élèves, & les engagera particulièrement à s'instruire de tout ce qui doit orner l'esprit d'un Artiste digne de ce nom, à qui la Mythologie, la Fable, l'Histoire, les Mœurs & les Coutumes de tous les peuples doivent être familières.

La suite au prochain Mercure.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

UN Ballet d'un acte, Monsieur, que M. Philidor a bien voulu me mettre en Musique, dont la répétition s'est faite hier en présence de Madame la Comtesse de la Marck, de M. le Duc d'Ayen, & de plusieurs autres personnes de distinction, chez M. Thirou-d'Éperfenne, Receveur Général des Finances, & qui sans doute ne doit son lustre & l'accueil qu'on a bien voulu lui faire, qu'à cette même Musique, & surtout qu'au charme séduisant de la voix de Mlle. Fel, est le sujet qui me procure aujourd'hui l'honneur de vous écrire, pour vous prier de vouloir bien insérer dans le Mercure prochain, si cela ne dérange point vos dispositions, &

cette Lettre , & l'Épître ci-jointe adressée à Mlle. Fel; hommage foible à des talens supérieurs.

Je serai , on ne peut pas plus sensible , Monsieur , à ce que vous voudrez bien faire pour moi en cette occasion : les talens que vous possédez vous-même avec distinction , vous sont un titre pour chérir & faire éclater ceux des autres , & je ne puis mieux m'adresser qu'à vous pour rendre publique ma reconnoissance particulière , & cet hommage que je me fais un plaisir infini de rendre à ceux de Mlle. Fel.

J'ai l'honneur d'être , &c.

*DEVERGE-DE S. ETIENNE , Gentilhomme
Ordinaire du Roi de Pologne.*

Ce 28 Décembre 1756.

*ÉPITRE à Mlle Fel , en lui envoyant
les paroles du Retour du Printemps ,
Ballet en un acte.*

TOI , dont la voix tendre & touchante
Semble être l'organe des Dieux ,
Toi , dont les talens précieux
Te rendent plus intéressante
Que la Divinité charmante
Qui jadis brilloit dans les cieux !

Aimable Fel , embellis un Ouvrage
 Qui n'a , pour plaire & pour être admiré ,
 Que ces talens dont l'unique assemblage
 Enleve & force le suffrage
 Du Censeur le plus éclairé.

D'abord je n'osois pas t'offrir un foible Ouvrage
 Qui me sembloit trop peu digne de toi ;
 J'ai combattu long-temps , & sans l'avis d'un sage
 La timidité seule auroit agi sur moi.
 Du bon goût , m'a-t'il dit , suivez les seuls usages ;
 Laissez penser tout ce que l'on voudra :
 La Déesse de l'Opera
 Doit attirer tous les hommages.

Nous annonçons la Musique de la Bohémienne, Comédie en deux actes, en vers, mêlées d'Ariettes, traduite de la *Zingara*, Intermede Italien, par M. Favart. On la trouve aux adresses ordinaires, & chez la *Veuve de Lormel*, rue du Foin, ainsi que chez *Prault*, fils, Quay de Conti. Prix 9 liv.

Nous indiquons en même temps pour les Amateurs, *Sei Simfonie à quatro alto viola e Basso*, composée de *Antonio Bailieux*, aux adresses ordinaires, 9 liv.

La Volupté, Cantatille Françoisé, avec Simphonie, par M. le Jay, Maître de Musique, se vend chez l'Auteur, rue de

192 MERCURÉ DE FRANCE.
Guénégaud, aux Bains de la Seine, & aux
adresses ordinaires.

Airs choisis des meilleurs Auteurs modernes, arrangés par suite, mis en Duo pour deux Violons ou deux pardessus de Viole.

On trouvera à la fin de ce Livre six suites de jolis Airs, qui peuvent se jouer seuls ou avec l'accompagnement.

Œuvre premier, gravé par Mlle Vendôme. Prix 9 liv. aux adresses ordinaires.

Cet Ouvrage est très-accueilli des Amateurs & des Maîtres.

II Recueil de Pieces Françoises & Ariettes Italiennes, petits Airs, Brunettes, Menuets, &c. avec des doubles & variations, arrangés en Duo, par M. Taillart, l'aîné.

Le premier Recueil recherché & goûté des Amateurs, répond de la bonté & du succès de celui-ci, qui se vend 6 liv. & se trouve, comme le premier, à Paris, aux adresses ordinaires, & à Lyon, chez M. Bretonne, rue Merciere.



SCULPTURE.

SCULPTURE.

REPLIQUE à la Réponse d'un Eleve de l'Académie aux Observations sur le Modele du Mausolée du Maréchal Comte de Saxe , exécuté par M. Pigalle.

MONSIEUR, les Peintres & les Sculpteurs ont la sage coutume d'exposer les modeles ou les esquisses des grands ouvrages qui leur sont confiés, pour recueillir des applaudissemens & pour rassembler des conseils. Chacun juge comme il peut & selon ses lumieres : l'un pâlisant d'envie à l'aspect du beau, s'attache à des détails indifférens, pour accabler l'Artiste d'une critique amere ; l'autre, avec une admiration stupide, s'extasie sur des choses où l'on n'avoit pas voulu l'intéresser, & trouve des finesses où il n'y en a point. Si la satire de l'un révolte, les applaudissemens de l'autre font pitié. Au milieu de la foule il est un petit nombre d'hommes, qui pratiquant les Arts, ou s'étant fait une grande habitude de comparer les Ouvrages des grands Maîtres avec la nature, sont en état de prononcer : leurs applau-

II. Vol.

I

diffemens sont précieux, leur critique est utile & nécessaire. Mais ces Juges intégrés, sçachant mieux que d'autres combien il est difficile de faire du vrai & par conséquent du beau, ont autant de modération quand il faut blâmer, qu'ils ont de chaleur & d'empressement quand ils peuvent louer. De son côté, l'Artiste doit tout entendre, & ne s'offenser de rien; il doit profiter des conseils, s'assurer s'ils sont vrais; & il ne s'irritera point, si l'on condamne des choses qui lui ont coûté beaucoup de travaux & de temps. Les Peintres & les Sculpteurs produisent dans le dessein de plaire; n'ont-ils pas réussi, il faut effacer avec l'éponge, ou abattre avec le marteau. Tel est l'état des Arts! Un homme travaille pendant quarante ans, pour être jugé dans un instant. Il est vrai que toute peine veut être récompensée, que l'on doit toujours tenir compte à un homme d'avoir voulu; mais cette admiration, cette estime de la postérité ne s'accordent point aux travaux & à la longueur du temps, on ne les donne qu'aux succès.

M. Pigalle, connu par des Chef-d'œuvres, veut remplir glorieusement la belle carrière qu'il a commencée. Il a exposé le modèle qu'il a fait du Mausolée du

Maréchal de Saxe, autant pour faire plaisir au public, que pour en recevoir des avis, dont il profitera dans l'exécution en marbre de ce grand monument. Amateur des Arts, intéressé à leurs progrès, curieux des belles choses, peut-être capable de les sentir, j'ai proposé quelques idées à M. Pigalle : il me jugera avec le public éclairé & ses amis connoisseurs; & il conviendra en même temps qu'il n'y a dans mon procédé que de la politesse, du zele & l'amour de la chose.

Pour vous, Monsieur, qui me jugez plus rigoureusement, vous méritez une réponse à plusieurs de vos articles, & je vais le faire sans aigreur.

Je n'interdis point les qualités de l'esprit aux Peintres & aux Sculpteurs, & je ne prétends point que quelqu'un se charge de penser pour eux : Que seroient-ils sans ces facultés ! J'ai dit seulement, que les longues études qu'ils sont obligés de faire des principes de leur Art, qui a pour objet toute la nature, ne leur permettant pas de chercher dans le Cabinet la connoissance de l'Histoire & de la Fable, il seroit à souhaiter qu'il y eût une Société établie d'hommes qui, réunissant la connoissance des Arts à l'étude des Belles-Lettres, fussent chargés de faire devant les jeunes Artistes

qui se destinent à la Peinture & à la Sculpture, des observations sur les compositions & les allégories des meilleurs Ouvrages qui ont été produits. Je ne veux pas que ces hommes instruits vous dictent vos compositions, mais qu'ils vous fassent remarquer les fautes que l'on a faites, afin que vous les évitiez. Les préceptes qui entrent dans l'ame par les exemples, frappent & s'arrêtent; seuls, ils s'évanouissent.

Que vous me faites de plaisir, Monsieur, lorsque vous m'apprenez que cet illustre Protecteur des Arts, ce conservateur, ce restaurateur des belles choses, vous a donné un Maître pour l'Histoire & la Fable! Vous auriez dû, Monsieur, consulter ce Maître instruit, avant de rendre votre réponse publique. Il vous auroit fait remarquer qu'une Eglise Luthérienne étant un Temple de Chrétiens, la convenance ne veut point que l'on y place des allégories fabuleuses; & que si l'on en voit dans les nôtres, il faut les mettre au nombre de ces fautes que l'on doit éviter. Ce sont bien des entraves pour les Artistes, je l'avoue; mais s'il ne falloit que s'abandonner à la fougue d'une imagination échauffée, ou aux caprices d'un esprit vif & léger, sans obéir à la convenance & à la décence, sans se sou-

mettre à la vérité, il n'y auroit pas tant de mérite à réussir dans les Arts. Les lauriers de Raphaël & de Michel-Ange sont arrosés de sueur & couverts de poussière.

Vous me faites conseiller à M. Pigalle de coucher le Maréchal dans son lit, attendant l'instant de sa mort. En vérité, Monsieur, vous êtes bien injuste à mon égard ! J'ai dit *que le Héros reposant sur des lauriers, me paroîtroit encor plus grand, lorsqu'accablé par une maladie cruelle qui pourroit lui faire éprouver dans ce moment terrible quelque foiblesse de l'humanité, il y résisteroit en Philosophe & attendroit d'un air assuré & tranquille le coup de la mort.* Cela veut-il dire qu'il soit dans son lit ? Ne peut-il pas être assis sur un socle ou un trophée, soutenu par le Génie de la France ou de la Victoire. Vous prétendez qu'il est bien plus grand de l'avoir représenté prêt à mourir dans l'état de la plus grande vigueur : outre que c'est sortir ici du vrai, dont on ne devoit jamais s'écarter, nous sçavons tous, Monsieur, qu'un Héros est sujet, comme un autre homme, à toutes les loix de la nature ; & qu'il n'est grand, que parce qu'il y résiste davantage.

L'armure du Maréchal de Saxe est, dites-vous, dans le Costume. Il y a long-

temps que les Militaires n'ont plus les cuisses & les jambes armées ; il ne portent que des cuirasses & des demi-cuirasses, excepté seulement les Officiers de tranchée & de sappe, que l'on est forcé de punir pour les obliger de s'armer de pied en cap ; précaution dont ils voudroient bien se dispenser. Le François craint plus l'embarras & la fatigue, que le danger.

Il seroit à souhaiter que l'on devînt absolument exact dans le Costume. En apprenant chez les Ecrivains les révolutions des choses & les grands événemens, nous devrions lire dans les Ouvrages des Peintres & des Sculpteurs l'histoire des Coutumes & des Usages des différentes Nations. Ces Statues des Grecs & des Romains sont vêtues comme ils l'étoient de leur temps : on ajuste nos Héros comme eux, parce que cela est, dit-on, plus noble ; & cependant, voyez en même temps quelle contradiction ! sur notre Théâtre on habille Agrippine, Cléopâtre & Zaire comme des Françaises de nos jours. Il en faut excepter deux Eleves (1) de Melpomene, qui joignant à la noblesse & à la grandeur du jeu, l'expression forte & pathétique des passions, ont tenu les pre-

(1) Mlle Clairon & M. le Kain. Leur exemple a été sagement suivi par Mlle Haff.

miers de reproduire le Costume de la belle antiquité. Le public a applaudi, & les Artistes, qui dans cette partie son juges, les exhortent vivement à ramener le vrai au Théâtre : on peut tout ofer avec le goût sage & décidé qu'ils font paroître.

Je n'ai point dit, Monsieur, que M. Pigalle devoit faire asseoir la France la balance à la main, ni recevant les hommages des nations vaincues; j'ai dit que dans le cas où M. Pigalle auroit pu, convenablement au sujet, la représenter assise, il devoit le faire plus décemment que sur les degrés d'une pyramide. Mais le Maréchal descendant au tombeau, il faut que la France soit entre lui & la mort : j'en conclus qu'elle doit être debout. Dans un moment si vif & si intéressant, elle n'a pas dû s'asseoir. En vain vous m'alléguez la nécessité de lier les différens plans des figures : si les plans font faire des fautes de convenance & de décence, il faut les changer.

J'ai applaudi à l'expression de l'Hercule, elle est rendue : mais je l'aurois voulu plus forte. Ce n'est point une faute, cela veut dire, que j'en ferois plus affecté. Mon sentiment n'est point une loi; c'est une idée proposée.

J'ai répondu à ceux qui prétendoient que l'enfant qui pleure étoit le génie du Maréchal, que M. Pigalle ne l'avoit point caractérisé comme le génie de ce Héros. Je suis bien éloigné de conseiller l'emploi d'une allégorie qui seroit inutile. Mais vous me faites dire cette absurdité. Eh! Monsieur, relisez ma Brochure.

J'ai fait l'explication du Mausolée dans l'ordre des impressions que j'ai reçues, & même à l'avantage de M. Pigalle. L'instant qui précède la mort du Maréchal, est ce que l'Artiste a voulu représenter; car il frappe au premier aspect. Tout ce qui est dans son sujet doit y concourir, & par conséquent l'expression des animaux me paroît contradictoire.

Le jugement que j'ai porté de la figure de la mort auroit dû vous faire soupçonner, que connoissant les loix & la pratique de la composition, je puis être ou devenir un jour un Artiste; que je n'ai point affecté le sçavant en relevant de petits détails que je sçais que l'on néglige dans les modeles pour les rendre dans l'exécution; & loin de ménager un homme que vous rencontrerez peut-être quelque jour dans la carrière où vous entrez, vous me dites la chose du monde la plus désobligeante. Je n'y répondrai

rien, Monsieur parce je me fais un secret plaisir de croire que vous en êtes fâché.

Vous demandez un Epitaphe pour mettre sur la pyramide. Il n'y faut qu'une Inscription, parce que dans le sujet de M. Pigalle, le Maréchal n'est point mort, & la pyramide est censée avoir été élevée de son vivant. Mon avis est que l'on y grave ce peu de mots : MAURICE COMTE DE SAXE, ET MARECHAL DE FRANCE. Le nom d'un grand homme suffit à son éloge.

G R A V U R E.

DEPUIS que nous avons annoncé le projet de la carte de France, on a vu paroître tous les mois une nouvelle feuille. On débite actuellement la quatrième. Plusieurs personnes instruites de l'exactitude de cette carte & de la beauté de la gravure, en ont demandé de toutes parts à M. Cassini pour les provinces : c'est ce qui l'a engagé à en envoyer dans toutes les Capitales des généralités du Royaume. On les trouvera dans ces Villes, chez Messieurs les

Directeurs des carrosses & voitures publiques.

Le sieur Gaillard vient de mettre au jour deux estampes, l'une gravée par feu M. Sornique, & qui représente une Bergere chantant des paroles notées; un jeune homme l'accompagne de sa flûte.

L'autre estampe est de M. Gaillard, & l'on y voit un jeune garçon qui se délecte à boire du vin, tandis que derrière lui une petite fille en marque son chagrin, & montre un air jaloux. Ces deux morceaux, qui sont parfaitement bien exécutés, sont d'après les tableaux de M. Jaurat Peintre de l'Académie Royale.

Ils se vendent chez l'Auteur, rue S. Jacques au dessus des Jacobins, entre un Perruquier & une lingere, à Paris.

Le sieur Fessard a mis au jour le Portrait de M. le Cardinal de Luynes; Archevêque de Sens, premier Aumonier de Madame la Dauphine, & l'un des quarante de l'Académie française. Il l'a gravé d'après M. Latinville, & le vend chez lui, rue S. Thomas du Louvre.

ARTICLE V.
SPECTACLES.

COMEDIE FRANÇOISE.

LE lundi 27 Décembre les Comédiens François ont remis *La Princesse d'Elide*, Comédie en cinq actes, ornée de chants & de danfes. Quoique les premiers rôles soient remplis par Mlle. Gauffin & M. Grandval (c'est annoncer qu'ils ne peuvent l'être mieux) elle n'a fait sur le Public qu'une foible impression. L' anonyme qui a mis en vers la prose de Moliere, n'a pas aidé à la faire briller. Une pareille broderie n'étoit pas propre à embellir l'étoffe. A la négligence de ses rimes, & aux fréquens *hiatus* qui s'y trouvent, nous soupçonnons que ce rimeur pourroit bien être un des nôtres, c'est-à-dire, un de ceux dont l'abondance sterile nous prodigue tous les mois leurs vers plus que libres, malgré les plaintes réitérées que nous en avons porté dans plusieurs de nos

204 MERCURE DE FRANCE.

Mercures. Est-il permis à des barbouilleurs de toucher au tableau d'Apelle? Le divertissement du second acte a fait plaisir, particulièrement le pas de trois exécuté par Mlle Alart, les sieurs la Riviere & Bouqueton. On a surtout applaudi la précision & la légèreté de Mlle Alart. Le brillant de ses pas répond aux agrémens de sa figure.

Les Comédiens François qui ont représentés Dimanche 9 de ce mois le *Mercur* *Galant*, & le Lundi 10 *Manlius Capitolinus*, Tragédie de M. de la Fosse, se préparent à donner incessamment la *Fille d'Aristide*, Comédie en cinq Actes en prose, que nous avons déjà annoncée, & que le Public attend avec une si juste impatience.

COMÉDIE ITALIENNE.

LES Comédiens Italiens ont continué jusqu'au six de ce mois la *Jeune Grecque*, que Mlle Catinon a représentée avec autant de décence que de sentiment & d'ingénuité. Voici des vers à ce sujet, qui ne font que lui rendre justice.

Policrite est heureuse, & mérite de l'être :

Tous les cœurs lui sont dûs, elle sçait les gagner.

Sans l'aimer, l'applaudir, on ne peut la connoître;
Une pareille esclave est faite pour régner.

GUERIN-DE FREMICOURT.

Le Lundi 10, les mêmes Comédiens ont rejoué cette piece, & doivent au plutôt en donner une nouvelle en trois Actes, traduite ou plutôt imitée d'une Comédie Italienne en trois Actes, par M. Mailhol, qui a déjà enrichi ce théâtre de plusieurs Drames.

CONCERT SPIRITUEL.

Le vendredi 4 Décembre, veille de Noel, le Concert commença par une Symphonie de M. Géminiani, suivie de *Fugit nox*, Motet à grand chœur de Boissmortier. Ensuite on chanta un petit Motet François de M. * * *. M. Vachon joua un Concerto de violon de sa composition. Mlle. Fel chanta un petit Motet Italien nouveau. M. Balbastre joua sur l'orgue un nouveau Concerto de sa composition. Le Concert finit par *Dominus re-gnavit*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le jeudi 25, jour de Noel, on commença par la premiere Piece de Clave-

206 MERCURE DE FRANCE.

cin de M. Mondonville, suivie de *Cantate Domino*, Motet à grand chœur de Lalande. Ensuite M. Poirier chanta un petit Motet François de M.***. MM. Piffet & Baron jouèrent un Concerto à deux Violons. Mlle Fel chanta un petit Motet Italien nouveau. M. Balbastre joua sur l'orgue un Concerto de sa composition. Le Concert finit par *Venite exultemus*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.



ARTICLE VI.
NOUVELLES ÉTRANGERES.

DU NORD.

DE PETERSBOURG, le 24 Novembre.

Les temps s'étant remis au beau, on ne doute pas que les troupes commandées par le Feld-Maréchal Apraxin, ne continuent incessamment leur marche. Selon les nouvelles qu'on a de ces troupes, il n'y regne ni maladie, ni désertion. On a donné les ordres nécessaires pour que dans tous les lieux de leur passage, elles trouvaient abondamment des subsistances. Le dernier convoi des munitions de guerre, destinés pour cette armée, est arrivé à Riga.

S. M. Impériale a envoyé plusieurs présens à la Reine de Pologne, Electrice de Saxe, & a ordonné qu'on fit à Dresde une remise de cent mille roubles, pour le soulagement des habitans de la campagne, qui ont le plus souffert de l'invasion des troupes Prussiennes.

DE WARSOVIE, le 13 Décembre.

Tous les Sénateurs ont reçu du Comte de Bestuchef, Grand Chancelier de Russie, une Lettre circulaire, par laquelle ce Ministre leur marque que le sort déplorable de Sa Majesté, auquel Elle

n'a pas donné le moindre lieu, mérite une compassion égale à la gloire que Sa Majesté s'est acquise par sa noble constance. Qu'il doit en même temps exciter toutes les Puissances, surtout les Puissances alliées du Roi & de la République, à prendre à un événement de cette nature une part sensible. Que les suites funestes qui pourroient résulter de la démarche du Roi de Prusse, tant pour le repos commun de l'Europe, que pour chaque Puissance en particulier, & surtout pour les pays voisins des Etats de S. M. Prussienne, sont évidentes. Que chaque Souverain a intérêt, pour sa propre sûreté, en faisant cause commune avec l'Impératrice Reine de Hongrie & avec le Roi, de prendre les mesures convenables, non seulement pour procurer à deux Puissances injustement attaquées, la satisfaction qui leur est due, mais aussi pour prescrire au pouvoir trop étendu du Roi de Prusse des bornes qui puissent à l'avenir servir d'abri contre les insultes d'un tel voisin. Le Comte de Bestuchef ajoute que l'Impératrice de Russie, vivement touchée de l'infortune du Roi, & ne pouvant voir avec indifférence les entreprises de S. M. Prussienne, a pris la résolution d'assister efficacement & promptement le Roi, & d'envoyer un corps considérable de ses troupes au secours de Sa Majesté. Que ce corps est actuellement en marche sous les ordres du Feld-Maréchal Apraxin, & qu'une nécessité indispensable l'obligera de traverser une partie du territoire de la Pologne. Que toutes les personnes qui jugeront sans prévention, rendront justice à un projet qui ne tend qu'à défendre les Alliés de la Russie, & à rétablir la paix en Allemagne, en y remettant les choses dans un juste équilibre. Que sans doute les Polonois faciliteront, autant qu'il dépendra

d'eux, la marche des troupes Russiennes, & s'empresseront de concourir à venger le Roi leur maître, & à faire échouer les vastes desseins du Roi de Prusse. « Rien, continue le Comte de Bestuchef, n'est plus propre pour cet effet, que de rétablir en Pologne l'harmonie & la tranquillité qui y sont troublées depuis si long-temps, & de prendre unanimement à cœur les circonstances présentes. Ma très-gracieuse Souveraine a déjà donné tant de preuves convaincantes de l'amitié sincère qu'Elle conserve pour la République, & de l'intérêt sensible qu'Elle prend, tant au bien de la Pologne en général, qu'à celui de chaque Polonois en particulier, que je ne doute nullement que Votre Excellence ne soit tout-à-fait persuadée des sentimens de S. M. Impériale. Je me flatte pareillement que Votre Excellence se fera un plaisir d'engager ses compatriotes animés du point d'honneur & de l'amour qu'ils ont pour leur Roi, à faire prévaloir le malheur de ce Prince sur des débats domestiques, & sur des haines particulières. . . . Le moyen le plus sûr de vous attirer l'approbation de S. M. Impériale, est de gagner les bonnes grâces du Roi votre maître, & de donner à ce Prince, ainsi qu'à la République, des preuves incontestables de votre zèle & de votre attachement. »

Le bruit court que le Roi & la République, à l'exemple des autres Puissances de l'Europe, accorderont incessamment le titre d'Impératrice à cette Princesse, à qui la Pologne n'a donné jusqu'à présent que celui d'*Autocratrice*. Alors le sieur Wolkonskoy prendra le caractère d'Ambassadeur.

Ces jours derniers le Postillon chargé des lettres de Cracovie, a été assassiné entre Rodofzice & Konskie. On a retrouvé sa malle dans un endroit

210 MERCURE DE FRANCE.

écarté du grand chemin ; mais les paquets de lettres qu'elle contenoit , avoient été enlevés.

DE STOCKOLM, le 15 Décembre.

La Suede étant garante de la paix de Westphalie, le Comte de Goes , Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Vienne, & le Baron de Sack , Envoyé Extraordinaire de celle de Dresde , après avoir représenté au Roi la triste situation de la Saxe, ont réclamé pour cet Electorat les secours de la Couronne. Sa Majesté a répondu qu'Elle voyoit avec plaisir la confiance que lui témoignoit ces deux Cours ; qu'Elle n'ignoroit pas les obligations que la Suede avoit contractées par le Traité de Westphalie ; qu'on la verroit toujours disposée à les remplir exactement : mais qu'avant de prendre une résolution définitive sur la réquisition faite par l'Impératrice Reine de Hongrie , & par le Roi de Pologne , Electeur de Saxe, il étoit indispensable de se concerter avec la Couronne de France , garante du même Traité.

Cette Cour a renouvelé son Traité avec la France pour douze ans, à compter du 12 Juillet 1756.

Les Commissaires établis par les Etats du royaume, pour instruire le procès des auteurs de la dernière conspiration , ont condamné le Comte de Hardt & le Baron Eric de Wrangel , à perdre la tête.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 18 Décembre.

On célébra le 8 de ce mois l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui est entré dans la qua-

rante-neuvieme année de son âge. S. M. Impériale, après avoir entendu la messe à l'église métropolitaine, alloit se mettre à table pour dîner en public; lorsqu'on annonça que l'Impératrice Reine ressentoit quelques douleurs. Une heure après cette Princesse accoucha d'un cinquieme Archiduc, qui fut baptisé le même jour à sept heures du soir par le sieur Crivelli, Nonce du Pape. Le jeune Prince a été tenu sur les Fonts de baptême par l'Archiduc Joseph, & par l'Archiduchesse Marie-Anne, au nom de l'Electeur & de l'Electrice de Baviere; & il a été nommé Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Vincentas. Il se porte, ainsi que l'Impératrice Reine, aussi bien qu'on puisse le desirer.

Il se tient de fréquentes conférences à la Cour, pour régler les opérations de la campagne prochaine. On prépare à l'arsenal un train considérable d'artillerie. Le neuf on fit partir pour la Moravie un grand nombre de recrues. Les Knès Galitzin & Perlofeski furent présentés hier à l'Empereur. Le Comte d'Aspremont, Capitaine au régiment de Linden, a épousé une fille du Comte de Wolkenstein. Cette cérémonie s'est faite au château de Währingen, appartenant à la Comtesse de Vasquez, d'où les nouveaux mariés partirent le lendemain pour aller passer quelque temps à la terre du Comte de Wolkenstein, dans le Tirol.

Dès que les Etats de Transilvanie ont été informés des actes d'hostilité du Roi de Prusse contre l'Impératrice Reine, ils ont résolu de donner à Sa Majesté des preuves de leur zele & de leur respectueux attachement. En conséquence ils se sont engagés à fournir deux mille hommes de recrues, pour compléter les régimens d'infanterie Hon-

212 MERCURE DE FRANCE.

groise. La Noblesse & le Clergé, tant Catholique que Luthérien, Réformé & Grec de la même province, ont offert en même temps de lever & d'entretenir à leurs dépens un régiment de cavalerie, de quatre cens cinquante maîtres. Les régimens Saxons, qui viennent de Pologne, ont employé à leur marche toute la diligence possible. Celui des Cuirassiers du Prince Albert est déjà entré en Bohême. Il a pris ses quartiers entre Hohenmault & Konigsgratz.

DE GORLITZ, le 12 Décembre.

Sept ou huit cens hommes des troupes irrégulières de l'Impératrice Reine pillèrent il y a quelques jours plusieurs villages. Aussitôt que le sieur de Leschevitz, qui commande à Zittau, en fut averti, il fit marcher un détachement pour couper la retraite aux Autrichiens. Les Prussiens ne purent y réussir. Les troupes de l'Impératrice Reine s'étant partagées en deux corps, l'un fit face tandis que l'autre se retira avec le butin. Celui qui soutint le choc des Prussiens, ne tint ferme qu'autant de temps qu'il étoit nécessaire pour mettre en sûreté les effets enlevés. Il se dispersa ensuite, & il reprit par pelotons la route de Bohême.

Un corps de cinq mille Prussiens tenta hier de surprendre le Bourg de Pasberg, situé à six lieues de Leitmeritz. Ils attaquèrent avec une vigueur extraordinaire ce poste, qui fut défendu de même par un bataillon du régiment de Harfch. Les Officiers de ce bataillon ont montré autant d'habileté que de valeur. L'action a duré sept heures, & les ennemis se sont retirés après avoir perdu cinq cens vingt-huit hommes. On leur a pris quatre canons. Du côté des troupes de l'Impératrice Reine, il n'y

a eu que quatre-vingt-trois hommes tués ou blessés.

DE DRESDE, le 21 Décembre.

Depuis quelques jours le Roi de Prusse a ordonné de prendre une note de tous les habitans de cette ville, en état de porter les armes. Les artisans, à l'exception des maçons, ne sont pas compris dans ce dénombrement.

On arrêta dernièrement à la porte de cette ville un courier qui venoit de Warsovie, & on lui ôta des dépêches qu'il apportoit à la Reine. Sur les plaintes que cette Princesse en a portées, le Baron de Wyllich a répondu que S. M. Prussienne ne vouloit plus permettre d'autre correspondance entre Dresde & Warsovie, que celle de la poste ordinaire.

DE FRANCFORT, le 15 Décembre.

Sur les Monitoires réitérés de l'Empereur, la Régence s'est enfin déterminée à défendre formellement toutes levées de soldats pour le service du Roi de Prusse. Cette ville, pour n'avoir pas satisfait plutôt sur cet article à la réquisition de S. M. Impériale, & pour avoir différé de publier les Rescrits à l'occasion de l'entrée des Prussiens dans la Saxe, a été condamnée à une amende.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 21 Décembre.

Selon les avis reçus d'Algezire, l'Amiral Hawke a fait enlever sous le canon de cette Place un Bâtiment Anglois, qu'un Armateur François y avoit

conduit. L'Officier Espagnol, qui commande dans la ville, s'est opposé, autant qu'il étoit en son pouvoir, à cette violence. Il a fait tirer sur les Anglois, & il y en a eu près de cent cinquante tués ou blessés. Cependant ils n'ont pas laissé de reprendre le Navire dont l'Armateur François s'étoit rendu maître.

Les secousses de tremblemens de terre continuent de se faire sentir en divers endroits du Portugal. Sur la fin du mois dernier elles ont été très-fréquentes à Viteu. Il y en eut une violente le 28 à Barcellos. Depuis le 4 jusqu'au 9 de ce mois, on en a effuyé plusieurs à Cascaës, à Cintra, à Colares & à Ocyras. Celle du 8 renversa plusieurs maisons à Sezimbra.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, le 28 Décembre.

Le 15 la Chambre des Communes accorda cinquante-cinq mille Matelots pour le service de la Flotte Royale, en y comprenant onze mille quatre cents dix-neuf Soldats de Marine. Elle résolut en même temps qu'il seroit alloué quatre livres sterlings par mois pour chaque homme, la dépense de l'artillerie étant comprise dans cet article. Le 17 elle décida qu'une taxe de quatre schelings par livre sterling, seroit levée sur les terres.

Les ouvriers des mines de Redbrook, & les charbonniers de la forêt de Déan, s'attrouperent tumultueusement il y a quinze jours, & pillèrent plusieurs navires chargés de grains.

Le Baron Théodore de Neuhoff, qui après avoir tant fait parler de lui, étoit presque entièrement oublié, vient de terminer ses jours dans la

prison du Fleet, où il a éprouvé, pendant les deux dernières années de sa vie, la plus affreuse misère.

La Chambre des Communes accorda le 22 au Roi douze cens treize mille sept cens quarante-six livres sterlings pour l'entretien de quarante-neuf mille sept cens quarante-neuf hommes de troupes de terre, en y comprenant quatre mille huit invalides; quatre cens vingt-trois mille neuf cens soixante-trois livres sterlings pour les garnisons de Gibraltar & des Colonies de l'Amérique; quarante-sept mille soixante pour les Officiers Généraux, & pour l'Etat Major; vingt-trois mille trois cens trente-cinq pour les troupes Hessoisses, & quatre cens trente-trois mille vingt-cinq pour les troupes Hanovériennes. Les troupes Hessoisses ont enfin quitté leur camp pour prendre les quartiers d'hiver que le Parlement leur a assigné dans les villes de Salisbury, de Winchester & de Southampton. On se propose de lever incessamment deux nouveaux régimens de Montagnards Ecois. Les nouvelles de l'Amérique continuent d'être désagréables. On a appris que les Chiroquois, qui venoient de renouveler leur alliance avec les Anglois, s'étoient saisis par surprise d'un Fort qu'ils avoient permis de construire sur leur territoire.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 13 Décembre, le Parlement qui avoit reçu les ordres du Roi par M. le Marquis de Dreux, Grand Maître de Cérémonies, s'assembla pour le Lit de Justice, que Sa Majesté avoit résolu

de tenir. M. de Lamoignon, Chancelier de France, accompagné d'un grand nombre de Conseillers d'Etat & de Maîtres des Requêtes, se rendit au Palais. Les Maréchaux de France, s'y rendirent en corps avec toute la Connétable. Vers les neuf heures & demie du matin, le Roi, qui avoit couché à la Meute, partit de ce Château, ayant dans son carrosse Monseigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de Clermont. Sa Majesté étoit accompagnée d'un nombreux détachement de ses Gardes du Corps, d'un détachement de cinquante Gendarmes de sa Garde, de pareils Détachemens de la Compagnie des Chevaux-Legers, & des deux Compagnies des Mousquetaires. Devant le carrosse de Sa Majesté étoit le vol du Cabinet. Le Roi arriva sur les dix heures & un quart à la Sainte Chapelle, où les Maréchaux de France, les Chevaliers des Ordres, les Gouverneurs & Lieutenans-Généraux de Provinces, s'étoient assemblés pour l'attendre. Le Prince de Conty & le Comte de la Marche y avoient aussi devancé Sa Majesté. Elle monta les degrés, précédée de sa Cour, au son des Trompettes, Hautbois, Fifres & Tambours de la Chambre. Deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses devant le Roi. L'Abbé de Vichy-Chamron, Trésorier de la Sainte Chapelle, à la tête des Chanoines, présenta au Roi la vraie Croix à baiser, & le complimenta. Le Roi entendit la Messe, qui fut célébrée par l'Abbé Châtelain, Chapelain de Sa Majesté, & pendant laquelle on exécuta le Motet, *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, de la composition du sieur Bréval, Maître de Musique de la Sainte Chapelle. Lorsque le Roi eut entendu la Messe, quatre Présidens & six Conseillers, députés par le Parlement, vin-

rent

rent recevoir Sa Majesté, & la conduisirent à la Grand'Chambre. Le Roi s'étant assis sur son Trône, & toutes les séances ayant été prises en la maniere accoutumée, dont on peut voir le détail dans le Mercure du mois d'Octobre de l'année dernière, Sa Majesté dit : *Je viens vous apporter mes volontés. Mon Chancelier vous les annoncera.* Le Chancelier expliqua les intentions du Roi, & les motifs qui avoient déterminé Sa Majesté à tenir son Lit de Justice. Après que le Chancelier eut cessé de parler, M. de Maupeou, premier Président, parla au nom du Parlement. Le Chancelier monta ensuite vers le Roi, pour prendre ses ordres, un genou en terre. Remis en sa place, assis & découvert, il fit ouvrir les portes, & il ordonna au sieur Dufranc, Secrétaire de la Cour, faisant les fonctions de Greffier en Chef, de lire deux Déclarations & un Edit. Cette lecture finie, les Gens du Roi, M. Joly-de Fleury, Premier Avocat Général, portant la parole, donnerent leurs conclusions. Le Chancelier prit les avis, & après qu'il en eut rendu compte au Roi, il prononça l'enregistrement. Ce qui ayant été exécuté, le Roi sortit dans le même ordre qu'il étoit entré. Sa Majesté trouva, ainsi qu'à son arrivée, les deux Régimens des Gardes Françaises & Suisses, qui formoient une double haie dans les rues, sur le Pont-Neuf, & sur les Quais, depuis le Palais jusqu'à l'extrémité du Quai des Tuileries. Partout, sur le passage du Roi, le peuple est accouru en foule, pour jouir de la présence de Sa Majesté.

Les Pairs, qui ont assisté à ce Lit de Justice, sont l'Evêque Duc de Laon, les Ducs d'Uzés, de Luines, de Brissac, Maréchal Duc de Richelieu, de la Force, de Rohan, de Luxembourg, de Ville-

roy, de Saint-Aignan, Maréchal Duc de Noailles, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Soubize, de Villars-Branças, de Lauraguais, de Biron, de la Valliere, de Fleury, Maréchal Duc de Belle-Isle. Les Maréchaux de Coigny, de Balincourt & de Clermont-Tonnerre, y ont eu séance, étant entrés avec le Roi.

Voici les deux Déclarations, dont l'enregistrement a été ordonné dans le Lit de Justice.

Premiere Déclaration.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare: A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous nous sommes proposé dans tous les temps, de faire cesser les troubles qui se sont élevés dans notre Royaume, à l'occasion de la Constitution *Unigenitus*, en employant également notre autorité à lui faire rendre le respect & la soumission qui lui sont dûs, & à empêcher l'abus qu'on en voudroit faire, en lui attribuant un caractère & des effets qu'elle ne peut avoir par sa nature. Il nous a paru surtout, qu'il étoit important de prescrire un silence absolu sur des questions qui ne peuvent tendre qu'à troubler la tranquillité publique. Nous avons eu la satisfaction de voir Notre Saint Pere le Pape, en rendant justice à notre amour pour la Religion, - donner ses éloges aux vues qui nous ont conduit pour faire rendre à l'autorité de l'Eglise l'obéissance qui lui est due, entretenir la paix, & réprimer ceux qui cherchent à la troubler; & nous avons reçu avec reconnoissance les témoignages que la bonté paternelle de ce saint Pontife, qui remplit si dignement la chaire de saint Pierre, nous en a donnés par les lettres qu'il nous a adressés,

Animés du même esprit & du desir de consumer un ouvrage si nécessaire au bien de notre Etat, nous avons cru devoir encore, en maintenant l'exécution des loix précédemment rendues, statuer sur différens points qui ont donné lieu à de nouvelles contestations, & abolir en même temps tout ce qui s'est fait de part & d'autre à l'occasion de ces disputes, pour en effacer, s'il est possible, jusqu'au souvenir. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plaît :

ART. I. Que les Lettres Patentes & Déclarations données, tant par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisaièul, que par nous, & régistrées en nos Cours au sujet de la Constitution *Unigenitus*, soient exécutées selon leur forme & teneur; & qu'en conséquence, tous nos sujets ayent pour ladite Constitution le respect & la soumission qui lui sont dûs; sans néanmoins qu'on puisse lui attribuer la dénomination, le caractère, ni les effets de Regle de Foi.

II. N'entendons que le silence absolu prescrit par nosdites Déclarations, & que nous voulons être inviolablement observé, puisse préjudicier au droit qu'ont les Archevêques & Evêques, d'enseigner les Ecclésiastiques & les peuples confiés à leurs soins. Exhortons & néanmoins enjoignons auxdits Archevêques & Evêques, de se renfermer, pour l'exercice de leurs fonctions, dans les bornes de la charité & de la modération chrétienne, & d'éviter tout ce qui pourroit troubler la tranquillité publique.

III. L'article XXXIV de l'Edit du mois d'Avril 1695 sera exécuté selon sa forme & teneur ; & en conséquence , toutes causes & actions civiles , concernant l'administration & le refus des Sacremens , seront portées devant les Juges d'Eglise , exclusivement à tous Juges & Tribunaux séculiers , auxquels nous enjoignons de leur en faire le renvoi , sauf & sans préjudice de l'appel comme d'abus. Et à l'égard des plaintes & poursuites criminelles en cette matiere , elles seront portées , tant devant nos Juges ayant la connoissance des cas royaux , & par appel en nos Cours , que devant les Juges d'Eglise , chacun en ce qui les concerne & est de leur compétence ; sçavoir , pardevant nos Juges pour raison du cas privilégié , & pardevant les Juges d'Eglise pour le délit commun , le tout conformément aux Ordonnances ; sans néanmoins que nos cours & Juges puissent ordonner , en quelque maniere & sous quelque expression que ce soit , que les Sacremens seront administrés ; sauf à nosdites Cours & Juges à prononcer telle peine qu'il appartiendra , contre ceux qui se seroient rendus coupables , lors de l'administration ou du refus des Sacremens.

IV. Ne pourront néanmoins les Curés & autres Ecclésiastiques , chargés de l'administration des Sacremens , être poursuivis pour raison des refus de Sacremens par eux faits à ceux contre lesquels il subsisteroit des condamnations & censures juridiquement & personnellement prononcées contre eux , & actuellement exécutoires pour leur désobéissance à l'autorité & aux décisions de l'Eglise , & notamment à la Constitution *Unigenitus* ; ou à ceux qui dans le tems même qu'ils demanderoient à être admis à la participation des Sacremens , auroient fait connoître d'eux-

mêmes publiquement leur désobéissance à ladite Constitution. Exhortons & néanmoins enjoignons aux Archevêques & Evêques, de veiller à ce que lesdits Curés & autres Prêtres ne fassent à ceux à qui ils administreront les Sacremens, aucunes interrogations indiscrettes qui puissent tendre à troubler la paix.

Et voulons que tout ce qui s'est fait à l'occasion des derniers troubles, soit enseveli dans l'oubli ; ordonnons que le tout soit réputé & demeure comme non avenu. Voulons pareillement que toutes poursuites, décrets & procédures qui pourroient avoir été faits, & tous Arrêts, Sentences ou Jugemens, qui pourroient avoir été rendus au même sujet, demeurent sans aucune suite & sans aucun effet ; &, en conséquence, que ceux contre lesquels lesdites procédures auroient été faites, & lesdits Arrêts, Sentences ou Jugemens rendus, rentrent, en vertu des présentes, en leur état & fonctions. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & enrégistrer, & le contenu en icelles garder & observer de point en point, selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donnée à Versailles le dixième jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-six, & de notre regne le quarante-deuxième. *Signé LOUIS. Et plus bas. Par le Roi. M. P. de Voyer d'Argenson.* Et scellé du grand sceau de cire jaune.

Lue & publiée, le Roi séant en son Lit de Justice, & enregistrée, oui, & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur ; & copies collationnées d'icelle en-

222 MERCURE DE FRANCE.

voquées aux Baillages & Sénéchaussées du ressort ; pour y être pareillement lue , publiée & enregistrée : Enjoint aux Substituts de son Procureur Général d'y tenir la main , & d'en certifier la Cour dans un mois. A Paris , en Parlement , le Roi tenant son son Lit de Justice , le treize Décembre mil sept cent cinquante-six. Signé Dufranc.

Seconde Déclaration du Roi , pour la Discipline du Parlement.

LOUIS , &c. la réduction que nous avons ordonnée du nombre des Officiers de notre Parlement de Paris , en nous procurant l'avantage de choisir parmi ceux qui se présenteront pour y entrer , les Sujets qui nous paroîtront les plus propres à remplir les fonctions de la Magistrature , ne fera qu'assurer de plus en plus l'administration la plus exacte de la Justice dans ce Tribunal : mais ayant reconnu que le défaut de la discipline qui s'observe dans l'intérieur de cette Compagnie , en ce qui concerne singulièrement les matieres d'ordre public , nuit le plus souvent à l'expédition des affaires qui y sont relatives , soit en confondant les objets qui peuvent ou qui doivent être traités dans l'assemblée des Chambres , soit en multipliant ces assemblées , au préjudice de l'expédition des affaires des particuliers ; nous avons en même temps considéré que si la nature des affaires ordinaires a exigé que la décision n'en fût confiée qu'à des Magistrats d'une expérience reconnue , ces mêmes considérations devenoient encore plus essentielles & plus nécessaires pour les affaires d'un ordre supérieur , qui ne se délibèrent que dans les Chambres assemblées , & que le poids & la dignité des délibérations qui doivent s'y prendre , demandoient que les nouveaux Magistrats ne

pussent désormais y être admis, qu'après s'être formés par le service d'un certain nombre d'années; nous avons donc jugé que l'admission à l'assemblée des Chambres, la convocation de ces assemblées & la discussion des matieres qui y sont portées, doivent être soumises à des regles, & nous ne pouvons mieux veiller à leur observation, qu'en nous reposant du soin d'une partie de ces objets, sur les personnes mêmes de notre Parlement, dont la maturité, la capacité & l'expérience, sont propres à leur concilier la vénération de nos peuples, & à leur mériter notre confiance & la leur. C'est par une suite de cette même confiance, que nous serons toujours disposés à écouter favorablement les remontrances que le zele de notre Parlement pour le bien de notre Etat pourra lui inspirer: mais si l'usage de ces remontrances n'étoit lui-même réglé par la prudence & le respect pour nos ordres, il dégénéreroit dans un abus contraire à notre autorité. Le droit législatif qui réside en notre Couronne seule, ne s'étend pas moins sur les Magistrats que sur les peuples auxquels nous les avons chargés de rendre la justice en notre nom; & le premier de leurs devoirs est de donner à nos Sujets l'exemple de la soumission & de l'obéissance. A ces causes, & autres à ce nous mouvânt, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit:

ART. I. Tout ce qui concerne la police générale dans les matieres civiles ou ecclésiastiques, sera & demeurera spécialement attribué à la Grand'Chambre de notre Parlement, qui seule en pourra connoître, soit par appel simple ou comme d'a-

224 MERCURE DE FRANCE.

bus, soit en première instance, sans que sous aucun prétexte, les Officiers des Chambres des Enquêtes & Requêtes de notre dit Parlement puissent en prendre connoissance, si ce n'est dans les cas où l'assemblée des Chambres auroit été jugée nécessaire, ainsi qu'il sera dit ci-après; n'entendons néanmoins empêcher que les appels comme d'abus incident aux procès qui seroient pendans en l'une des trois Chambres des Enquêtes, ne puissent y être jugés en la manière accoutumée.

II. Pour le jugement des causes & matières énoncées dans l'article précédent, tous les Présidens de notre Parlement, & les Conseillers ayant séance en la Grand'Chambre pourront y assister, encore qu'aucuns d'eux fussent de service en la Chambre de la Tournelle, & généralement tous ceux qui ont le droit de siéger en la Grand'Chambre.

III. Les Chambres ne pourront être assemblées pour le jugement desdites causes & matières, qu'au préalable le Premier Président, ou celui qui, en son absence, présidera la Compagnie, n'ait été instruit des motifs pour lesquels sera demandée ladite assemblée, & des objets sur lesquels on se propose de délibérer.

IV. Le Premier Président, ou celui qui, en son absence, présidera, communiquera aux Présidens du Parlement & à la Grand'Chambre assemblée, la demande qui lui sera faite de l'assemblée des Chambres & les motifs d'icelle, pour, sur le tout, être par toute ladite Chambre délibéré s'il y a lieu à assembler les Chambres; & dans le cas où à la pluralité des suffrages il auroit été arrêté d'assembler lesdites Chambres, il y sera procédé en la forme ordinaire & accoutumée.

V. Dans le cas où il auroit été délibéré qu'il n'y a lieu à assembler les Chambres, défendons à tous

& chacun des Officiers des Enquêtes & Requêtes, de venir prendre place en la Grand'Chambre, & de troubler & interrompre les audiences & services ordinaires; le tout à peine de desobéissance, même de privation d'office.

VI. Ne pourront dans aucun cas être faites aucunes dénonciations à notre Parlement que par le ministère de notre Procureur général, sauf néanmoins à ceux qui seroient instruits de quelques faits qu'ils regarderoient comme sujets à dénonciation, d'en informer le Premier Président, ou celui qui, en son absence, présidera, pour, sur le compte qu'il en rendra en la Grand'Chambre, être enjoint au Procureur général de faire ladite dénonciation, s'il y a lieu, sans même que sous prétexte d'assemblée pour la réception d'aucuns officiers ayant séance en ladite Cour, il puisse en être usé autrement.

VII. La délibération prescrite par l'article IV de notre présente déclaration, pour déterminer par ladite Grand'Chambre assemblée les cas esquels il conviendra d'assembler les Chambres, aura lieu en toute matiere, sauf néanmoins à l'égard de nos ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes concernant l'administration général de la justice, les impositions nouvelles, les créations de rentes & d'office, à l'enregistrement desquelles il ne pourra être procédé qu'aux Chambres assemblées, comme par le passé.

VIII. En procédant à l'enregistrement desdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes, pourra notre dite Cour de Parlement arrêter qu'il nous soit fait telles remontrances & représentations qu'elle estimera convenables au bien de notre service & à l'intérêt public.

K v

IX. Notredite Cour de Parlement sera tenue de vaquer à la confection desdites remontrances ou représentations, aussi-tôt qu'elles auront été arrêtées, en sorte qu'elles puissent nous être présentées dans la quinzaine, au plus tard, du jour que lesdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes auront été remises à ladite Cour par nos Avocats & Procureur généraux, lequel delà ne pourra être prorogé sans notre congé & permission spéciale.

X. Lorsqu'il nous aura plu de répondre auxdites remontrances ou représentations, notre Parlement sera tenu d'enregistrer dans le lendemain du jour de notre réponse, lesdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes, sauf à notredite Cour, après ledit enregistrement, à nous représenter ce qu'elle avisera bon être sur l'exécution d'icelles, pour y être par nous pourvu ainsi que nous le jugerons à propos, sans néanmoins que lesdites représentations puissent suspendre l'exécution de nosdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes, jusqu'à ce que nous ayons de nouveau expliqué nos intentions.

XI. Faute par notre Cour de Parlement de procéder à l'enregistrement prescrit par l'article précédent desdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes, dans le jour qui suivra celui de la réponse que nous aurons faite à ces remontrances ou représentations, voulons & ordonnons que nosdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes soient tenues pour publiées & enregistrées, qu'elles soient gardées & observées, & qu'elles soient envoyées par notre Procureur général aux Bailliages, Sénéchaussées & Sieges du ressort, pour y être pareillement gardées & observées.

XII. Les Conseillers en notre Cour de Parlement, soit clerks ou laïcs, qui y seront reçus à l'avenir, à compter du jour de l'enregistrement de notre présente déclaration, ne pourront avoir entrée, séance & voix délibérative en l'assemblée des Chambres dudit Parlement, qu'après qu'ils auront servi dix ans dans ladite Compagnie à compter du jour de leurs réceptions, dont sera fait mention expresse dans les provisions qu'ils obtiendront desdits offices: exceptons néanmoins les assemblées qui se tiennent pour la lecture des ordonnances, pour les mercuriales & la réception des officiers, en ce qui concerne seulement l'objet ordinaire de la lecture desdites ordonnances, desdites mercuriales & réceptions des Officiers ayant séance audit Parlement.

XIII. Voulons pareillement qu'il ne soit accordé aucunes lettres de dispense, sous quelque prétexte que ce puisse être, à l'effet de donner voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans; n'entendons néanmoins abroger l'usage dans lequel est notredit Parlement de Paris de compter la voix des Rapporteurs dans les affaires dont ils font le rapport, encore qu'ils n'ayent pas l'âge de vingt-cinq ans.

XIV. Faisons très-expresse inhibitions & défenses à tous & chacun des officiers de notredit Cour de Parlement de Paris, de cesser, suspendre ou interrompre, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, leurs fonctions & le service ordinaire & accoutumé, auquel ils sont obligés, tant envers nous qu'envers nos sujets, ni de former ou proposer sous aucun prétexte, aucune délibération contraire au présent art c e, sous peine de désobéissance & de privation de leurs offices.

228 MERCURE DE FRANCE.

XV. Ordonnons que tout le contenu en la présente déclaration, soit à toujours gardé & observé dans notredite Cour de Parlement. Défendons au Premier Président & aux autres Présidens de notre Parlement, de permettre aucune assemblée ou délibération à ce sujet, d'y présider; même d'y assister, à peine de desobéissance; déclarons nulles toute assemblée & délibération contraires à la présente disposition. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire & régistrer, & le contenu en icelles garder & observer selon leur forme & teneur: Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le dixieme jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-six, & de notre regne le quarante-deuxieme. *Signé LOUIS.* Et plus bas, par le Roi, M. P. de Voyer d'Argenson. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

Lue & publiée, le Roi séant en son Lit de justice, & enregistrée, oui, & ce requérans le Procureur général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur. A Paris, en Parlement, le Roi tenant son Lit de Justice, le treize Décembre mil sept cent cinquante-six. Signé Dufranc.

Nous donnerons l'Edit, portant suppression de deux Chambres des Enquêtes, dans le Mercure prochain.

Le premier jour de l'an les Princes & les Princesses, ainsi que les Seigneurs & Dames de la Cour, eurent l'honneur de complimenter le Roi sur la nouvelle année.

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, s'étant assemblés, vers

les onze heures du matin, dans le cabinet du Roi, Sa Majesté tint un Chapitre. Conformément à une décision de Louis XIV, qui a réglé que les preuves du Chancelier des Ordres seroient examinées par deux Chevaliers, le Duc de Villeroy & le Marquis de Beringhen avoient été nommés Commissaires pour l'examen de celles du Comte de Saint-Florentin, qui a été pourvu de cette charge. Elles furent admises. Le Roi nomma Chevaliers de ses Ordres le Prince de Beauvau, Maréchal de ses Camps & Armées; le Marquis de Gontaut, Lieutenant-Général; le Comte de Maillebois, aussi Lieutenant-Général; le Marquis de Bethune, Maréchal de Camp, Mestre de Camp Général de la Cavalerie; le Marquis d'Aubeterre, Maréchal de Camp, Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté Catholique; le Marquis d'Ossun, Brigadier de Cavalerie, Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Roi des deux Siciles, & le Comte de Broglie, Brigadier d'Infanterie, Ambassadeur auprès du Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Le Comte de Baschi, dont les preuves, ainsi que l'information des vie & mœurs, & la profession de foi, avoient été admises dans le Chapitre du premier Février de l'année dernière, fut introduit, en habit de novice, dans le cabinet du Roi, & reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. Le Roi sortit ensuite de son appartement pour aller à la chapelle. Sa Majesté, devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs masses, étoit en manteau, le collier de l'Ordre par dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'Or. Elle étoit précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Comte de la Marche, du Comte d'Eu, du Duc de Penthièvre, & des Che-

valiers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le nouveau Chevalier marchoit entre les Chevaliers & les Officiers. La grand'Messe ayant été célébrée par le Prince Constantin, Evêque de Strasbourg, Premier Aumônier du Roi, & Prélat-Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, le Roi monta à son trône, & revêtit des marques de l'Ordre le Comte de Baschi, qui eut pour parreins le Maréchal de Clermont Tonnerre & le Marquis de Beringhen. Lorsque cette cérémonie fut finie, Sa Majesté fut reconduite à son appartement en la maniere accoutumée.

Le Roi a admis dans son Conseil d'Etat M. l'Abbé Comte de Bernis, nommé Ambassadeur près de Leurs Majestés Impériales.

Le 5 Janvier, à cinq heures trois quarts du soir, le Roi sortit de chez Mesdames de France pour monter dans son carrosse, & se rendre à Trianon. Un malheureux trouva alors le moyen d'approcher Sa Majesté au milieu de sa garde, sans être aperçu. Il étoit armé d'un couteau à deux lames, dont l'une étoit une lame ordinaire; l'autre avoit la forme d'un canif, & étoit large de cinq à six lignes, & longue d'environ quatre pouces. C'est avec la dernière lame que le coup a été porté. Il est tombé sur la partie latérale inférieure & un peu postérieure de la poitrine; c'est-à-dire, entre la quatrième & la cinquième des côtes inférieures du côté droit. Le coup a été dirigé de bas en haut, & a pénétré environ quatre travers de doigt. Le Roi, en le recevant, crut seulement qu'il étoit frappé d'un coup de poing. Il sentit ensuite un peu de chaleur, & il ne s'aperçut qu'il étoit blessé, que par l'effusion du sang. Sa majesté fut saignée à six heures un quart; & quoique cette saignée eût produit un grand soulagement, on la réitéra qua-

tre heures après , pour plus grande sûreté. Sa Majesté , quoiqu'Elle ait peu dormi , a passé la nuit assez tranquillement. Il est survenu ce matin une légère toux , après un sommeil d'une heure. On a levé l'appareil à dix heures ; on a trouvé le gonflement considérablement diminué ; & au moment qu'on écrit ce détail , Sa Majesté est aussi bien qu'Elle puisse être dans une telle circonstance. Tout jusqu'à présent paroît indiquer que le coup n'a pas pénétré dans la poitrine. On a arrêté sur le champ l'assassin , & on travaille à instruire son procès.

Le Saint Sacrement a été exposé dans toutes les églises de Versailles , & M. le Comte de Saint-Florentin a écrit , par l'ordre du Roi , à l'Archevêque de Paris , pour qu'on fit des prières publiques , afin d'obtenir de Dieu la prompte guérison de Sa Majesté. (1)

On mande de Dunkerque , que le Corsaire *le Prince de Soubise* , commandé par le Capitaine Canon , est rentré en ce Port , & qu'il s'est rendu maître des Navires Anglois *la Marguerite* , de Leith , & *les Deux Freres* , de Yarmouth , de 150 tonneaux chacun chargés , le premier de plomb en saumon , l'autre de fer & de planches.

Le Capitaine Dumont , commandant *le Hardi Mendiant* , autre Corsaire de Dunkerque , y a fait conduire le Navire Anglois *la Marie* de Banff , de 50 tonneaux , dont la cargaison consiste en 208 tonnes de saumon. Il s'est aussi emparé du Navire Anglois *la Sara* , de Berwick , de 100 tonneaux armé de 4 canons , & chargé de 560 tonnes de saumons.

(1) *Elle est heureusement rétablie , & la joye a succédé aux plus vives allarmes.*

232 MERCURE DE FRANCE.

Le Corsaire *la Favorite*, du Havre, Capitaine Mouchel, y a fait conduire le Navire Anglois *le Tobie*, chargé de vin de Malaga; & il est entré à Cherbourg avec un autre Bâtiment Anglois, de 130 tonneaux, ayant un chargement composé de vin, d'huile & de raisins secs.

Un autre Corsaire de Dunkerque, appelé *le Comte de Saint-Germain*, y a conduit le Brigantin Anglois *l'Unité*, de Yarmouth, de 90 tonneaux, armé de 4 canons, & dont la cargaison consiste en grains.

Le Capitaine Dupont, commandant le Corsaire *le Danger*, de Boulogne, qui a repris sur les Anglois le Corsaire *l'Intrépide*, de Nantes, a pris, & a conduit à Quimper le Paquebot *le Dieppe*, de Londres, chargé d'oranges, de citrons, de grenades & de limons.

Il est arrivé à Bayonne un Brigantin Anglois, appelé *l'Aventure*, de Poole, de 80 tonneaux, chargé de morue & d'huile, qui a été pris par le Corsaire *l'Amiral*, dont est Capitaine M. Jean Samson.

Le Corsaire *l'Aigle* de Marseille, y a fait conduire les Navires *le Dolly*, de 120 tonneaux, chargé de raisins secs, & *le Sally*, de Gibraltar, dont la cargaison consiste en biscuit, en vin & autres provisions; & *le Berton* & *le John*, autres Bâtimens Anglois chargés de morue & de sardines, ont été pris & conduits en ce Port par le Capitaine Louis-Augustin Icard qui commande le Navire *la Marie*.

Le Corsaire *le Duc d'Aumont*, de Boulogne, dont est Capitaine Louis Libert fils, s'est rendu maître du Navire Anglois *le Saint-Michel*, de 300 tonneaux, armé de 16 canons, & chargé de raisins de Corinthe, & l'a fait conduire à Dieppe.

MARIAGE ET MORTS.

Louis-Joseph-Timoléon de *Cossé*, Comte de Brissac, épousa le 30 Août 1756, Demoiselle Marie Gabrielle-Félicité *Molé*, fille de Messire Matthieu-François *Molé*, Président du Parlement, & de Dame Bonne-Félicité *Bernard*. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice à Paris, par l'Evêque de Condom. Leur Contrat de Mariage avoit été signé le 22 du même mois par Leurs Majestés. Le Comte de Brissac est fils de Jean-Paul-Timoléon de *Cossé*, Duc de Brissac, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, & Grand Pannetier de France; & de feu Marie-Joseph *Durey - de Sauroy*.

Messire Henri-Theodore de *la Pierre*, Marquis de Bouffies, Pair de Cambresis, mourut au Château de Bouffies, près Landrecies, le 18 Juillet 1756, âgé de 70 ans.

Dame Edmée-Charlotte de *Brenne-de Bombon*, ci-devant Dame du Palais de la Reine, épouse de Marie-Thomas-Auguste de *Goyon*, Marquis de Matignon, Chevalier des Ordres du Roi, & Brigadier de Cavalerie, est morte à Orly, près de Choisy le 24 Juillet, âgée de 56 ans.

Marguerite-Pauline *Pronde*, épouse de Gaspard, Comte de *Clermont-Tonnerre*, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, mourut à Paris le 29 Juillet, dans la 60^e année de son âge.

Messire Georges-Albert-François de *la Verdurie-de Gavielle*, Abbé de l'Abbaye d'Humblieres,

234. MERCURE DE FRANCE.

Diocèse de Noyon, & Prévôt honoraire de l'Église Métropolitaine de Cambrai, est mort à Cambrai le 29 Juillet.

Dame Charlotte-Anne-Marie de *S. Perrier de Bandeville*, Epouse de Messire Henri de *Sabrevois*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Directeur en Chef du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie, au Département Général d'Alsace, de Bourgogne & de Franche-Comté, est morte le 9 Août à sa Terre de Corbereuse, près de Dourdan en Beauce, dans sa 57^e. année.

Frere Ange de *Ricard*, Bailli, Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, & Commandeur de la Commanderie de la Villedieu, mourut à Paris le 17 Août, âgé de 86 ans.

Anne-Joséphé de *Chabannes*, fille de Gilbert de Chabannes, Comte de Pionzac, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur d'Oleron, & d'Anne-Françoise de *Lutzelbourg*, & veuve d^r 29 Août 1754 de Claude de *la Queille*, Comte de Ronchevol-Pramenou, mourut à Clermont en Auvergne le 29, âgée de 66 ans. Elle ne laisse qu'une fille unique Gilberte de la Queille; mariée en 1733 à Gilbert-Allire, Comte de *Langheac*, Brigadier des Armées du Roi.

On écrit de Mahon que Messire Hyacinte de *Portalis*, ci-devant Capitaine au Regiment de Ponthieu, Commissaire des Guerres, ayant la Police des quatre Hôpitaux établis à Mahon par les ordres de M. le Maréchal Duc de Richelieu, pour les Officiers & soldats malades & blessés, est mort à Mahon au mois d'Août dernier, universellement regretté, âgé de 29 ans. Il étoit fils de Messire Hyacinte de *Portalis*, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, Commissaire des Guerres

du Département de Toulon. Son zele infatigable pour le soulagement de plus de douze cens malades & blessés ne lui donnoit aucun relâche. Il étoit aux hôpitaux & aux dépôts des tranchées à toutes les heures du jour & de la nuit ; il assistoit aux pansemens & à toutes les distributions. On ajoute qu'il se transporta partout, sous les yeux de M. le Maréchal & de toute l'Armée, dans la nuit de l'attaque générale des Forts de Minorque, pour faire transporter aux hôpitaux tous les Officiers & soldats blessés, s'exposant généreusement aux bombes & boulets des assiégés ; & que tant de soins & de secours efficaces lui avoient mérité de la part des soldats, le glorieux titre de leur pere. Ils furent si affligés de sa mort, qu'ils sortirent en foule des hôpitaux, pour honorer sa sépulture de leurs regrets & de leurs larmes.

A V I S.

C'EST souvent par les degrés des plus grandes fautes, que les Inventeurs montent à la plus haute perfection ; car toute leur étude dans la recherche des secrets de la nature, leur font connoître combien l'ignorance naturelle des hommes les en éloignent, & avec toutes leurs peines & travail, ils ont cependant besoin encore de sçavoir ce que le public juge de leurs premiers ouvrages, pour y corriger & y perfectionner ce qui demande de nouveaux soins, & par une application constante, & une patience laborieuse, le Sieur Rochefort, Maître Perruquier, inventeur des Têtes artificielles, dont il a été fait mention dans le Mercure du mois d'Octobre 1755, a tellement perfectionné ces Têtes depuis peu,

236 MERCURE DE FRANCE.

au point de la plus grande justesse , qu'il monte actuellement toutes sortes de Perruques avec une précision Mathématique , suivant les différens goûts particuliers ; enforte qu'elles prennent naturellement d'elles-mêmes le tour du visage sans avoir besoin de boucles , de cordons , de ressorts , ni même de l'accommodage pour être assujetties à coller , & les cheveux semblent avoir pris racine. On ne répétera point l'éloge de l'approbation que lui ont fait les Officiers de sa Communauté , dans le Certificat en bonne forme qu'ils lui ont accordé. Mais on donne avis aux personnes qui demeurent en Province , & même hors du Royaume , qui voudront avoir des Perruques de sa façon , de lui écrire , il leur enverra un modele de mesure très-facile à prendre , & tel qu'il le faut pour pouvoir y rapporter exactement ses proportions , & avec la facilité du modele où tout est bien expliqué , les personnes pourront se faire prendre la mesure de leur tête aisément par qui bon leur semblera ; bien entendu que les lettres seront affranchies. Le Sieur Rochefort demeure à Paris , rue de la Verrerie , près de la rue des Billettes.

A U T R E.

Le Sieur Chervain , Marchand , donne avis au Public qu'il vient de mettre au jour de nouvelles Tabatieres , dont il ose se flatter d'être le seul possesseur : elles sont du vernis du Sieur Martin , Vernisseur du Roi , & sont doublées de Bergamotte. Il les annonce pour être au dessus de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Il espere que le Public lui rendra justice en les voyant , tant pour leur solidité , que pour

leur beauté & leur goût nouveau. Il vend des pastilles de toutes façons. Son adresse est rue Montmartre au coin de celle du jour, vis-a-vis le Notaire à Paris,

A U T R E.

IL paroît un mémoire concis sur le nouveau Ventilateur, inventé par M. de Soubeiran de Monteforgues. On y annonce les effets salubres de cette ingénieuse machine. Par son secours on renouvelle l'air des appartemens, des mines, des hôpitaux, des vaisseaux, &c. & après avoir foulé l'air intérieur, on pompe l'air extérieur, qui, passant par une piece intermédiaire de la machine, s'imprègne des parties salubres, balsamiques, aromatiques, que l'on veut distribuer dans les lieux nommés ci-dessus. L'expérience qui a été faite aux Invalides dans la salle des scorbutiques, a déterminé la commission de Médecine à donner les certificats aussi favorables, que justement mérités en faveur de cette machine, aussi utile que simple. On a enfin trouvé par le moyen de ce mécanisme ce que l'on cherchoit depuis long-temps, c'est à dire, de corriger l'air, & de le charger des parties telles que les vues des Médecins & les besoins des malades peuvent l'exiger. Au reste, Monsieur de Soubeiran ayant trouvé l'art de réunir dans son invention l'agréable & l'utile, il n'y a point à douter que les suffrages du Public ne le récompensent d'avoir travaillé pour le bien de l'humanité.

On recevra & l'on remettra le linge depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, & depuis 3 heures jusqu'à six : on le rendra exactement 36 heures après avoir été apporté.

Comme nous prenons pour base l'utile, sans cependant perdre de vue l'agréable, nous offrons de donner, après la ventilation salubre, une ventilation qui imprégnera le linge de l'odeur que chacun aura le soin de faire demander en l'envoyant.

Le bureau est rue S. Honoré, à l'Hôtel d'Aligre, ci-devant le grand Conseil. Le prix de la ventilation des piéces est indiqué dans un avis particulier.

A U T R E.

ON avertit le Public que MM. Tremolieres & des Bretonieres, Capitaines de vaisseau, ayant été voir les différentes représentations mécaniques, qui se donnent tous les après midi au Cabinet privilégié du Roi de M. Rabiqueau, rue S. Jacques, vis-à-vis les filles Sainte Marie. Ils ont proposé au sieur Rabiqueau de trouver une correction pour les lampes de vaisseau, dont la forme ordinaire & les vacillations, en se rétablissant à l'équilibre, produisent des ombres qui ne permettent pas de lire & d'écrire tranquillement. M. Rabiqueau après avoir réfléchi & conféré avec ces deux Amateurs, leur a fait deux lampes optiques, dont ils ont été fort satisfaits, & avec lesquelles, telle tempête qui arrive, on se flatte, qu'on aura une lumière plus de dix fois supérieure & sans ombre, dès qu'on la placera angulairement suivant sa destination. Les curieux & les marins en pourront voir l'effet, & en trouveront toujours au cabinet en venant voir les représentations ou les cours. Cette nouvelle mécanique est préférable aux cercles concentriques, & pourroit être employée à rendre la boussole plus certaine & immobile à son horizon.

On vend au cabinet seize sortes de lampes optiques qu'on ne trouve chez aucun Marchand ni Ouvrier, ou elles seroient contrefaites, telles que plusieurs que j'ai remplacées, même une tout récemment, chez différens particuliers.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du Mercure de Janvier, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 12 Janvier 1757.

GUIROY.

TABLE DES ARTICLES.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V ERS à Jeannette,	page 5
Madrigal, par M. de la Condamine, &c.	8
Suite de l'Amant anonyme, Nouvelle,	<i>ibid.</i>
Ode imitée d'Horace,	35
Le Flambeau, Fable,	37
Suite des Pensées sur la Conversation,	38
Les Sens, Epître,	61
Lettre à l'Auteur du Mercure,	65
Vers sur Mademoiselle Puvignée,	67
Lettre à l'Auteur du Mercure, & Epître,	68
Lettre sur M. l'Abbé Regley,	71
La Lanterne merveilleuse, Etrennes à la Reine,	76
Explication de l'Enigme & du Logogryphe du premier Mercure de Janvier,	77
Enigme & Logogryphe,	<i>ibid.</i>
Lettre & Chanson Languedocienne,	79

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Extraits, Précis ou Indications de livres nouveaux,	83
Seconde Lettre de M. Fournier l'aîné,	85
Lettre sur la traduction du Voyage à la Baye d'Hudson,	115
Séance publique de la Société Littéraire de Clermont,	137

ART. III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

<i>Physique.</i> Lettre de M. Savérien, sur la cause de la Pesanteur des corps,	141
<i>Géographie.</i> Lettre à M. le Président de Brésé, sur la découverte d'une Terre inconnue,	161
Séance publique de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Rouen,	181

ART. IV. BEAUX-ARTS.

<i>Musique.</i>	189
Épître à Mademoiselle Fel,	190
<i>Sculpture.</i> Replique à la Réponse d'un Eleve de l'Académie aux Observations sur le Modèle du Mausolée du Maréchal-Comte de Saxe,	193
<i>Gravure.</i>	201

ART. V. SPECTACLES.

Comédie Française.	203
Comédie Italienne.	204
Concert Spirituel,	205

ARTICLE VI.

Nouvelles étrangères,	207
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	215
Mariage & Morts,	233
Avis divers.	235

De l'Imprimerie de Ch. Ant. Jombert.

